

L'ESPRIT RESPONSABLE

CHER | LOIRET | NIÈVRE



RAPPORT FINANCIER

PACTE
COOPÉRATIF
2015

Sommaire

05

Rapport de gestion

25

Rapport RSE

42

Déclaration des personnes physiques

43

Comptes consolidés

113

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés

115

Comptes individuels

151

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels

153

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions réglementées

156

Résolutions de l'Assemblée Générale mixte de
la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire

Rapport de gestion

au 31/12/2015

I - Environnement économique et financier

L'année 2015 aura été celle de la confirmation du redressement économique en Europe. La prévision de croissance en zone euro est de + 1,6 % pour 2015 contre 0,9 % en 2014. Cependant, il existe des disparités entre les pays européens. Si l'Allemagne et l'Espagne devraient afficher respectivement + 1,7 % et + 3,1 % de croissance, la France (+ 1,1 %) et l'Italie (+ 0,9 %) restent en retrait malgré une amélioration par rapport à 2014.

Les politiques monétaires dans la plupart des pays développés restent très accommodantes avec le maintien des taux directeurs à des niveaux extrêmement bas et la poursuite, voire l'accentuation des mesures de relance.

La réserve fédérale américaine commence néanmoins à amorcer une réduction progressive de sa politique expansionniste avec une légère hausse des taux directeurs en décembre 2015 (le volume de rachat de dette souveraine est également en retrait). La Banque Centrale Européenne est dans la situation inverse avec de nouvelles mesures en 2015 (après des annonces importantes en 2014).

Les actions supplémentaires de la BCE en 2015 se résument à une nouvelle baisse du taux de dépôt à son niveau le plus bas : - 0,30 %.

La croissance européenne est menacée par le recul des prix avec une inflation qui ressort à 0,15 % en décembre 2015 (en rythme annuel). Cette situation est alimentée par le prix du pétrole. Après la forte baisse constatée sur le 2^{ème} semestre 2014 (45 \$ en janvier 2015), les cours se sont légèrement redressés sur le 1^{er} semestre 2015 pour atteindre 65 \$ en mai 2015. Le contexte géopolitique avec le dénouement de la crise iranienne et le contexte économique chinois ont inversé la tendance avec une nouvelle chute du prix du baril qui a atteint 30 \$ en janvier 2016.

L'année 2015 avec les incertitudes abordées plus haut a été marquée par une volatilité accrue sur les marchés financiers.

Sous l'effet de la politique du banquier européen, les rendements obligataires européens ont poursuivi leur chute sur le 1^{er} semestre 2015 pour atteindre des niveaux jamais connus. La dette française à 10 ans se traitait à 0,35 %, fin avril 2015. L'épisode sur la dette

grecque (au printemps) a provoqué un mini krach obligataire, avec le 10 ans français en hausse de 100 bps à 1,30 %, début juillet. Les tensions se sont apaisées sur le 2^{ème} semestre avec des taux autour de 0,70 % en ce début d'année.

Les marchés boursiers européens ont été également volatiles. Le principal indice parisien a terminé l'année à + 11 % (en recul sur la fin de l'année). 2016 a commencé sous les incertitudes liées à la Chine, le CAC 40 est - 8 % depuis de l'année.

La France devrait afficher une croissance autour de 1,5 % pour 2016. Cette reprise modeste est insuffisante pour relancer l'emploi.

Malgré plusieurs voyants au vert, (le niveau de l'euro, la facture énergétique, des niveaux de taux extrêmement bas, des allègements de charges pour les entreprises...), la confiance des entreprises reste d'actualité. Malgré une légère hausse de la profitabilité des entreprises, leurs investissements sont insuffisants pour une croissance structurelle et durable. Un tel scénario est indispensable pour voir le taux de chômage reculer sensiblement.

2 - L'activité en 2015

> La collecte des ressources

L'encours de collecte progresse de 1,8 % sur un an pour atteindre 17 592 millions d'euros fin 2015. Les flux de placements se sont orientés cette année vers l'épargne monétaire et l'assurance vie au détriment des valeurs mobilières et de l'épargne bancaire qui reste quasi stable sur un an.

L'épargne monétaire progresse de 10,4 % grâce aux DAV ordinaires qui augmentent de 213 millions d'euros et aux BMTN qui progressent de 50 millions d'euros.

L'épargne bancaire (y compris les DAT) avec un encours de 7 518 millions d'euros contre 7 506 en 2014 enregistre une progression de 0,2 %. Le PEL avec + 229 millions et le livret sociétaire avec + 119 millions sont les seuls produits à avoir un encours qui progresse au détriment des autres produits d'épargne. À noter de grosses échéances

de DAT qui font - 127 millions sur l'année et qui ont été réorientées vers d'autres choix de placement.

L'assurance vie progresse de 3,3 % par rapport à 2014 pour atteindre 4 927 millions d'euros.

Pour la deuxième année consécutive et de manière plus marquée, les valeurs mobilières enregistrent une baisse de - 5,0 % sur l'année : OPCVM (- 13,8 %), Obligations (- 7,2 %) et Actions (+ 5,7 %). L'encours passe à 2 357 millions d'euros contre 2 482 en 2014 en raison de taux toujours bas.

> Les crédits par marché

La production de nouveaux crédits a globalement dépassé les ambitions fixées pour l'année 2015, et cela dans un environnement économique fragile et marquée

par une concurrence accrue. Centre Loire a continué de financer abondamment l'économie régionale et notre part de marché a progressé à 40,35 % (fin septembre 2015). Dans un contexte de taux à des niveaux historiquement bas, nous avons réaménagé 1968 millions d'encours crédits (six fois plus qu'en 2014) et remboursé 366 M€ par anticipation, en hausse de 64 %.

Porté par le redémarrage du marché de l'habitat, le montant des nouveaux crédits atteint 2 406 millions d'euros, en hausse de 28,2 % par rapport à l'année 2014. Cela constitue un niveau record pour l'ensemble de nos réalisations crédits et plus particulièrement pour nos réalisations habitat, d'un montant de 1446 millions. Ces réalisations habitat sont pour 26 % des rachats de crédits à la concurrence. L'encours de crédits culmine à 11 614 millions d'euros, en hausse de 2,3 % par rapport à fin 2014.

3 - Rapport Financier

3.1. LES COMPTES CONSOLIDÉS DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

L'Union Européenne a adopté, le 19 juillet 2002, le règlement (CE n°1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

En accord avec la Commission Bancaire le périmètre de consolidation est composé de la Caisse régionale, des 91 Caisses locales qui lui sont rattachées, et depuis 2015, du fonds dédié FCP Centre Loire et du FCT Crédit Agricole Habitat.

> Le bilan consolidé

Il est rappelé que les commentaires du bilan consolidé se font sur la base des exercices arrêtés au 31/12/2014 et 31/12/2015.

Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2015 s'établit à 14,13 milliards d'euros et en hausse de 330 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

Examinons les principales évolutions des postes d'une année sur l'autre.

> À l'actif

Les Prêts et créances sur la clientèle augmentent de 338 millions d'euros, 11 390 millions d'euros en 2015 pour 11 051 millions d'euros en 2014 (soit + 3 %).

Une analyse détaillée de l'activité crédit est faite dans le rapport d'activité.

Le poste des actifs financiers disponibles à la vente est en retrait de 9 %, ce qui s'explique par la diminution du portefeuille de titres de placement (notamment OPCVM obligataires et monétaires).

Nous observons également sur l'année 2015, une diminution de 10,7 millions d'euros des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, aucun investissement n'ayant été effectué compte tenu du contexte de taux.

Les immobilisations corporelles augmentent de 6 millions d'euros sur l'exercice suite à la finalisation sur 2015 de la mise en service du nouveau concept d'agence bancaire.

> Au passif

Au passif, les dettes envers les établissements de crédits sont stables, 7 646 millions d'euros en 2015 pour 7 639 millions d'euros en 2014.

Les instruments dérivés de couverture progressent de 56 millions d'euros. Cette variation s'explique principalement par la mise en place de nouvelles couvertures contre le risque de taux sur l'exercice.

Les dettes envers la clientèle, qui s'élèvent à 4 024 millions d'euros, sont en hausse de 84 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014. Cette variation provient notamment de la hausse des comptes ordinaires créditeurs de la clientèle.

Les dettes représentées par un titre s'élèvent à 101 millions d'euros, en progression de 57 millions d'euros sur 2015, en raison notamment de la progression des Bons à Moyen Terme clientèle émis.

Enfin, les capitaux propres augmentent de 117 millions d'euros (+ 6,3 %). Cette évolution s'explique principalement par l'affectation du résultat 2014 en réserve.

> Le compte de résultat consolidé

Le produit net bancaire s'établit à 398,8 millions d'euros, en augmentation de 1,7 millions d'euros soit + 0,4 % par rapport à 2014. Cette variation s'explique principalement par la hausse des marges sur commissions et portefeuille, compensée par la forte baisse de la Marge d'Intermédiation Globale (MIG) fortement impactée par la baisse des taux et les réaménagements de crédit à la clientèle.

> Le résultat brut d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements augmentent faiblement de 1 %.

Le résultat brut d'exploitation s'établit ainsi à 178,5 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une baisse de 0,2 %.

> Le coût du risque

Le coût du risque s'élève à 20,2 millions d'euros.

Ce coût du risque élevé traduit le contexte économique difficile et le provisionnement des créances qui en résulte. Toutefois, le taux des créances douteuses et litigieuses s'infléchit sensiblement : 2,77 % en fin d'année, contre 2,87 % en 2014. Centre Loire maintient un taux de provisionnement prudent de 75,7 %.

> Le résultat net

La charge d'impôt sur les sociétés passe de 57 millions d'euros au 31 décembre 2014 à 50,7 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette variation s'explique principalement, par la baisse de la base d'imposition du fait des éléments composant le résultat fiscal.

Ainsi le résultat net consolidé s'établit à 107,3 millions d'euros, en hausse de 15 %.

> Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture pour la Caisse régionale Centre Loire.

3.2. LES COMPTES SOCIAUX DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

Les comptes sociaux annuels sont présentés conformément aux réglementations mises en place pour les établissements financiers en application des instructions diffusées par Crédit Agricole SA.

Le total bilan social est stable à 14,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (13,8 milliards d'euros en 2014).

Les principaux écarts par rapport au bilan consolidé sont la prise en compte de la variation de la juste valeur sur les titres disponibles à la vente et l'intégration dans ce dernier des bilans des entités consolidées :

- Bilan des 91 Caisses locales, après élimination des opérations relatives aux bons moyens termes négociables de ces dernières pour 243,7 millions d'euros, la participation de celles-ci dans la Caisse régionale pour 38,8 millions d'euros
- Bilan du Fond Commun de Placement Centre Loire, après élimination de la participation détenue par la Caisse Régionale pour un montant de 58,9 millions d'euros,
- Bilan du FCT Crédit Agricole Habitat après élimination de la participation détenue par la Caisse Régionale pour 295,3 millions d'euros et des crédits pour 291 M€.

Les principaux éléments de l'activité crédit par marché, des ressources collectées et des évolutions de parts de marché sont repris dans « Les Chiffres 2015 », en annexe.

Le résultat social est de 81,6 millions d'euros, en baisse de 6,8 % par rapport au résultat 2014 qui était de 87,5 millions d'euros.

Le montant des indemnités, salaires bruts et remboursement de frais versés aux Administrateurs de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2015 est de 690 471 euros brut (csg-rds inclus).

Parmi les principaux écarts de la consolidation nous trouvons l'intégration dans le compte de résultat consolidé des résultats du Fond Commun de Placement Centre Loire et de la FCT Crédit Agricole Habitat respectivement pour -0,5 millions d'euros, ainsi que le résultat pour -0,3 millions d'euros, ainsi que l'intégration, du résultat

des 91 Caisses locales, après élimination des dividendes intra-groupe pour 0,8 millions d'euros (intérêt aux parts sociales de la Caisse régionale). L'intégration des Caisses locales majore le PNB consolidé de 5,3 millions d'euros et la charge d'impôt de 0,67 millions.

Les indemnités de remboursement anticipés suite à la restructuration du refinancement (7,5M€) ainsi que le FRBG ont également été retraités.

Les éléments constituant le résultat sont détaillés dans « Les Chiffres 2015 » en annexe.

> Rappel des distributions effectuées au cours des trois derniers exercices :

PARTS SOCIALES	NOMBRE DE PARTS	DISTRIBUTION	INTÉRÊT GLOBAL
2012	10 140 192	1 054 579,97 €	2,60 % ⁽¹⁾
2013	10 140 192	892 336,90 €	2,20 % ⁽¹⁾
2014	10 140 192	766 598,52 €	1,89 % ⁽¹⁾

(1) La distribution aux personnes physiques ouvre droit à l'abattement de 40

ANNÉE	NOMBRE DE TITRES	DISTRIBUTION	DIVIDENDE GLOBAL
2012	3 889 436 (*)	7 039 879,16 €	1,81 € ⁽¹⁾
2013	3 889 436 (*)	7 156 562,24 €	1,84 € ⁽¹⁾
2014	3 889 436 (*)	7 273 245,32 €	1,87 € ⁽¹⁾

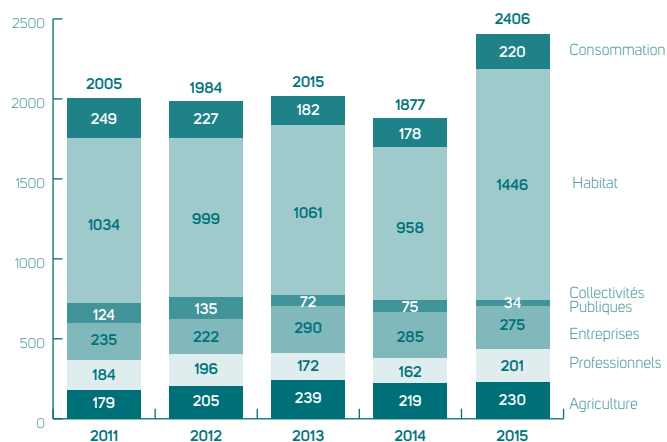
() CCA au nominal de 4 euros*

(1) La distribution aux personnes physiques ouvre droit à l'abattement de 40 %.

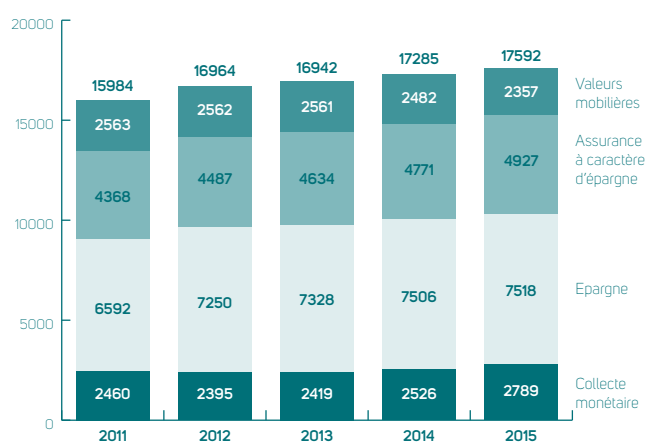
2015 en chiffres (les chiffres clés - version rapport annuel)

L'ACTIVITÉ

> Réalisations en M€



> Ressources collectées en M€



> Parts de marché

	DEC 11	DEC 12	DEC 13	DEC 14	DEC 15
Epargne bilan (yc DAV)/ BDF	35,8 %	35,9 %	35,6 %	35,9 %	35,2 %
DAV	32,1 %	32,5 %	31,5 %	31,2 %	30,2 %

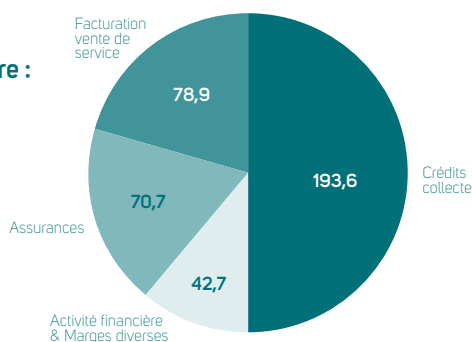
Les données sur les parts de marché à fin décembre ne sont pas encore disponibles.

Total crédits	40,9 %	40,9 %	40,06 %	39,74 %	40,35 %
dont crédit habitat	42,5 %	42,3 %	41,0 %	40,6 %	40,7 %
dont crédits consommation	41,0 %	43,7 %	41,1 %	39,2 %	40,3 %

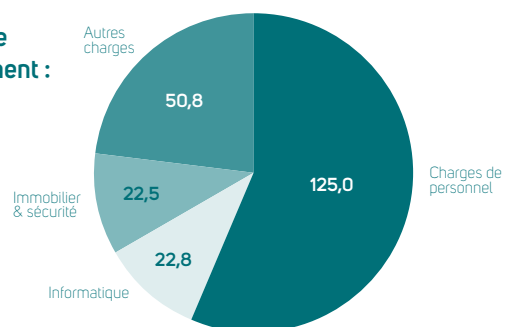
Les données sur les parts de marché à fin décembre ne sont pas encore disponibles.

FORMATION DU RÉSULTAT (COMPTES SOCIAUX) EN M€

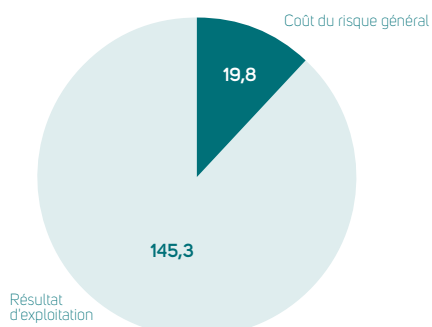
> Produit Net Bancaire : 385,9 M€



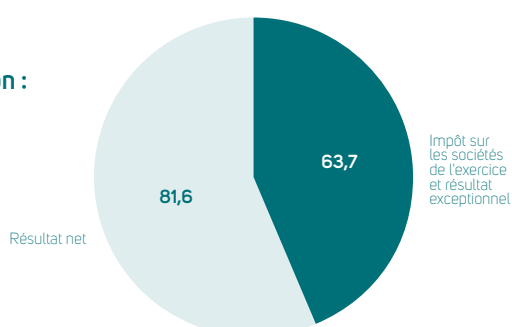
> Charges de fonctionnement : 221,1 M€



> Résultat brut d'exploitation : 164,8 M€



> Résultat d'exploitation : 145,3 M€



La Caisse régionale Centre Loire respecte la réglementation sur les délais de paiement aux fournisseurs conformément à la loi LME du 4 août 2008. Le solde fournisseurs au 31 décembre 2015 s'élève à 137,5 milliers d'euros et est d'une durée inférieure à 30 jours.

3.3. SUIVI ET CONTRÔLE DES RISQUES

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances, garanties données ou engagements confirmés non utilisés. Les contreparties sont constituées de l'ensemble des clients de la Caisse Régionale.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La politique crédit de la Caisse Régionale est élaborée tous les ans. Elle est présentée au Conseil de Direction puis au Conseil d'Administration pour validation.

Cette politique est ensuite présentée aux Managers du Réseau (Directeurs de Groupe, Directeurs de Banque Privée et Directeurs d'agences) pour être démultipliée à l'ensemble de leurs collaborateurs.

Les responsables des services engagement doivent également la présenter à leurs collaborateurs.

Elle est disponible sous l'intranet de la Caisse Régionale.

Notre Politique Crédits Générale synthétise les grands enjeux et principes de développement crédit de la Caisse Régionale.

Elle définit le cadre dans lequel doit se réaliser l'activité d'octroi de prêts dans un double souci de développement rentable de la relation bancaire avec la clientèle et de forte maîtrise des risques de contrepartie.

La politique crédit est structurée autour d'un cadre prudentiel de limites par filière, client ou opération. Une limite maximale d'exposition sur une contrepartie est fixée par marché. Tout dépassement doit faire l'objet d'une validation par le Comité Régional des prêts. Sur un nombre limité de contreparties, une stratégie et une limite personnalisée sont fixées par le Comité Régional des prêts.

La politique crédit comprend également des limites sectorielles sur des marchés sensibles (Arboriculture et Légumes, CHR, Boulangerie et Commerce de l'automobile), sur des zones géographiques (financements habitat dans les DOM COM et à l'étranger) et prévoit des exclusions d'interventions. Les principes de délégations sont terminés par métier et définis en cohérence avec le dispositif Bâle II.

Notre politique crédit s'appuie également sur la mise en œuvre d'une politique de garantie destinée à sécuriser nos engagements.

Elle est enfin complétée de politiques sectorielles par marchés : particuliers, profession-

nels, agriculture, entreprises, professionnels de l'immobilier, collectivités publiques et associations.

Le contrôle et le suivi du respect de la politique crédit sont effectués par la ligne métier engagement, le contrôle permanent et, en dernier niveau, par le contrôle périodique. Les contrôles réalisés sont formalisés sous l'outil national de contrôle « SCOPE ».

II. GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRISE DE RISQUE

La Caisse régionale intervient sur tous les marchés. De ce fait le risque est diversifié sans concentration excessive. Par ailleurs, le dispositif de limite maximum par contrepartie réduit le risque de concentration sur une seule contrepartie.

Les dépassements des limites de contreparties sont encadrés, ils font l'objet d'une « stratégie opérateur » et obligatoirement validés sur la base d'un dossier argumenté par le Comité Régional des prêts de la Caisse régionale.

L'analyse des dossiers de crédits est réalisée par les conseillers de clientèle et les directeurs d'agences. Elle est encadrée par des règles d'instruction.

Des outils intégrés au système d'information structurent l'aide à la décision : SIMUL CA pour l'habitat, ANADEFI pour les agriculteurs et les professionnels. La Caisse Régionale met en place des lignes de crédits pré attribuées avec l'outil national SOPRANO. Cet outil permet également de qualifier les clients sur le poste de travail.

Les dossiers qui ne relèvent pas de la délégation des agences de proximité et de la banque privée sont étudiés en second niveau par les services engagements de la Caisse régionale qui décident selon les délégations attribuées. Au-delà, les dossiers sont décidés par le comité des engagements ou le comité des prêts régional (avec avis du comité interne de validation).

Les critères requis sont le professionnalisme de l'emprunteur et le respect des ratios d'analyse financière : rentabilité et solidité de la structure financière.

La prise de décision s'appuie également sur un prévisionnel documenté permettant de dégager, pour le projet analysé, une marge de sécurité suffisante et le cas échéant, un prévisionnel de trésorerie.

Les analystes crédits utilisent les normes professionnelles et les référentiels métiers à leur disposition.

2. MÉTHODOLOGIES ET SYSTÈMES DE MESURE DES RISQUES

2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

> Description du dispositif de notation

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses régionales, à utiliser les systèmes de notation internes au groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale utilise le logiciel national de notation LUC (Logiciel Unifié de Cotation), ainsi que les modèles nationaux permettant de dériver la note, la probabilité de défaut et le pourcentage de perte en cas de défaut.

L'évolution des modèles LUC suite au backtesting de 2013 a été mise en place pour la notation de mai 2014. L'importante évolution des modèles prévue en 2015 a été reportée.

Le traitement de notation est effectué chaque fin de mois pour tous les clients et tous les contrats.

Sur le périmètre de la Grande Clientèle (Entreprises, Professionnels de l'immobilier et Collectivités publiques), la Caisse régionale utilise l'outil de notation national ANADEFI, ainsi que les modèles fournis par CA.sa.

Des modèles de notations sont spécifiques à chaque segment de notation.

L'échelle de notation d'ANADEFI se décline comme suit :

ANADEFI	S&P
A+	AAA
A	AA
B+, B	A
C+, C, C-	BBB
D+, D, D-	BB
E+	B
E, E-	Sous surveillance

La notation est effectuée par les chargés d'affaires au minimum une fois par an. Un suivi de la notation a été mis en place par la Caisse régionale pour garantir un bon niveau de notation et la cohérence entre la note des Tiers et la note du Groupe auxquels ils sont rattachés.

En 2015, la validation des notes a été prise en compte par le service Outil Risque Bâle II pour les notes non forcées et par le service Contrôle Central des Risques après validation du Comité Risques et Notation pour les autres.

Un test de notation par un centre d'aide à la notation a été lancé sur le 4^{ème} trimestre 2015 pour une généralisation début 2016.

La Caisse régionale a créé en 2011 un Comité DL-Défaut permettant de mettre en évidence les dégradations de situations pouvant se traduire par une dégradation de la note et également de mettre en place les actions pour éviter les passages à tort en défaut.

En 2015, ce comité a été renommé Comité Risques et Notation et ses missions élargies au suivi des notations et de leurs anomalies. En 2012, CA.sa a initié une action de fiabilisation de la notation des Tiers et des Groupes pour toutes les Caisses régionales en mettant en place des contrôles sur la qualité de la notation et la qualité des données. Les éléments mis à disposition mensuellement par CA SA sont exploités et des actions de fiabilisation mises en place et suivies.

Le projet Tiers-Groupes a permis la création et la mise à jour au quotidien d'un référentiel unique pour les Entreprises, Collectivités publiques et Professionnels de l'Immobilier au niveau du Groupe Crédit Agricole. Ce dispositif permet de garantir l'unicité de la note (RUN) et une vision Risque identique (Défaut).

En 2014 le processus de passage en défaut des Tiers Grande Clientèle a été modifié afin d'acter le passage en défaut par la notation et non plus automatiquement en fonction de la durée de l'irrégularité.

La convergence entre la classification en DL et le défaut a été mise en place en novembre 2014.

A partir de cette date tous les contrats en défaut sont classés comptablement en DL et uniquement ceux-là. Pour des raisons techniques la convergence n'a pas pu être appliquée à l'escompte et au Dailly.

> Groupes de Risque banque de détail

- Il y a regroupement dans un même groupe de risque de deux personnes physiques si elles sont liées par une relation de type conjoint.
- Il y a regroupement automatique de la partie privée et de la partie professionnelle pour les entrepreneurs individuels
- Il y a regroupement automatique de la partie privée et de la partie professionnelle si une entreprise de type familiale (EARL, EURL, SNC, SCI, SARL) est possédée au minimum à 95 % par un propriétaire majeur capable ou deux propriétaires liés par une relation de type « conjoint », « concubin » ou « pacsé ».

Un groupe de risque est constitué à part entière pour :

- Toute personne physique mineure (ou sous tutelle ou sous curatelle).
- Tout groupement de personnes physiques autre que conjoint.

Des Groupes de Risque peuvent être constitués à dire d'expert en complément des règles automatiques.

> Groupes de Risque Grande Clientèle

Une entreprise constituée à minima, à elle seule, un Groupe de Risque dit « Élémentaire » en considérant qu'elle est la réunion de l'ensemble de ses établissements identifiés par leur numéro SIRET. Ce groupe de risque est créé de manière automatique. UN SIREN = UN GROUPE DE RISQUE ELEMENTAIRE.

Le projet Tiers Groupes en 2009-2010 a permis la mise en place d'un référentiel national des Groupes qui s'est substitué à la notion précédente de groupe consolidé local. Un workflow permet à chaque chargé d'affaire d'accéder à ce référentiel et de le mettre à jour.

Pilier 3

Pour le périmètre traité en approche notations internes avancées du risque de crédit, une explication et une analyse :

- de la structure des systèmes de notations internes et de la relation entre notations internes et externes
- des mécanismes de contrôle des systèmes de notation, y compris des responsabilités pour la vérification de ces systèmes et du caractère indépendant de celle-ci.

Description du dispositif de notation interne (validé en comité Normes et méthodologie), de son rôle, de son homologation éventuelle par l'ACP.

Déclinaison sur le périmètre clientèle de détail : Responsabilité de chaque entité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation dans le cadre des standards du groupe + procédures de backtesting.

Déclinaison sur le périmètre de grande clientèle, échelle de notation interne sur quinze positions (13 notes, de A+ à E- pour les contreparties qui ne sont pas en défaut et 2 notes, F et Z, pour les contreparties en défaut.

Indication de la **table de correspondance entre la notation Groupe et les agences de notation**.

Indication de la déclinaison du dispositif de notation par type de grande clientèle et rappel de l'unicité de la notation.

Description du **processus de surveillance** mis en œuvre par le groupe.

Indication des **axes d'amélioration** (par exemple gestion des tiers et des groupes, processus d'arrêt).

Rappel de l'**autorisation de l'ACP** (ex commission bancaire) d'utiliser les systèmes de notation internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires + indication du périmètre concerné

Indication des chantiers ou projets menés sur l'année écoulée et des perspectives ou chantiers éventuels sur l'année suivante.

2.2. Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Dans le cadre de Bâle 2 des suivis au niveau de l'EAD sont réalisés :

- EAD = Engagements tirés + CCF * Engagements confirmés non utilisés.
 - CCF : Credit Conversion Factor Il varie de 6 % à 140 %.
- L'EL est également un élément de mesure du risque de crédit
- EL = EAD*PD*LGD.
 - EL : Perte attendue.
 - PD : Probabilité de défaut.
 - LGD : Pourcentage de perte en cas de défaut.

Sont également suivis :

- Le risque pondéré et le coefficient de pondération
- Le pourcentage d'encours en défaut

Au 31/12/2015 :

EAD : 12 759 M€

EL : 266,1 M€

Risque pondéré : 3 255 M€

Coefficient de pondération : 25,51 %

Taux de défaut : 2,65 %

Nous avons une légère augmentation de l'EAD par rapport à fin 2014 (12 480 M€).

L'EL a augmenté de 11,2 M€ (254,9 M€ à fin 2014).

Le risque pondéré a augmenté de 138 M€ (3 117 M€ à fin 2014).

Le taux de défaut a diminué par rapport à fin 2014 (2,87 %). Le taux est resté stable pour les Agriculteurs, a légèrement augmenté pour les Associations et a baissé pour les autres segments.

Pilier 3

Pour le périmètre traité en approche notations internes avancées du risque de crédit : une description de la procédure de notation interne, présentée de manière distincte pour chacune des catégories d'exposition.

Cette description inclut les différents types d'expositions relevant de chaque catégorie, les définitions, méthodes et données servant à l'estimation et à la validation des probabilités de défaut et, le cas échéant, des

pertes en cas de défaut et des facteurs de conversion, y compris les hypothèses utilisées pour l'estimation de ces paramètres, ainsi que la description des écarts significatifs par rapport à la définition du défaut visée aux articles 118-1 à 118-3 (cf. onglet « Extract 118-1 et 118-3 ») et les grands segments du portefeuille sur lesquels portent ces écarts.

3. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

Le dispositif de surveillance des risques crédit repose sur les éléments suivants :

- Une politique crédit, adaptée et validée annuellement par le Conseil d'administration, fixant les objectifs et le positionnement de la Caisse régionale sur chacun des grands secteurs d'activité.
- Un référentiel Risques de Contreparties qui précise le dispositif de gouvernance et les modalités de traitement du risque de crédits.
- Un schéma de délégation de décision qui conjugue des plafonds d'encours et de projets, croisés par niveau de cotation et par niveau de compétence des collaborateurs et exprimés par strate de métiers.
- Des limites globales et opérationnelles, des limites par contreparties, et des règles de partage fixées annuellement par le Conseil d'administration, au-delà desquelles les décisions se prennent en Comité d'engagements ou en Comité de Prêts hebdomadaires.
- Un dispositif de contrôle permanent sur le respect de ces règles, avec un reporting semestriel auprès de la Direction Générale en comité des risques puis en Conseil d'administration.
- Une structure de contrôle central des risques, rattachée à la Direction Générale, qui s'assure du caractère efficient des différents niveaux de contrôles, de premier et de second degré.
- Une Filière Risques, rattachée à la Direction Finances et Risques, pour organiser, suivre et piloter le recouvrement des risques (à l'octroi, en germe et risques nés) sur les banques Retail et Corporate.

L'objectif de notre Caisse régionale est de financer le développement économique de son territoire, tout en priorisant la réactivité sur les acteurs économiques de qualité, des particuliers et des très petites entreprises pour l'essentiel. Elle a déployé un dispositif d'engagements et de délégation combinant le niveau de risque des emprunteurs et le niveau de responsabilité des décideurs internes.

3.1. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Le contrôle permanent de la Caisse régionale, Service Contrôle Central des Risques et Juridique (CCRJ), assure un suivi trimestriel du dispositif de limites :

- Globales : par secteurs d'activité ou par thèmes en fonction des risques constatés (qualité du portefeuille)
- Individuelles : La détection se fait au niveau des Groupes de Risques Consolidés, sur la base des engagements donnés par la Caisse régionale.
- Par type d'opérations à risques (FSA, LBO, syndications...).

Le suivi des limites permet de dresser par contrepartie et un état des lieux des encours totaux concernés, avec le niveau de dépassement, par rapport à la limite.

Pour chaque contrepartie portant des encours significatifs en dépassement, une analyse de la situation, la motivation du dépassement ainsi que la stratégie sont validés par le comité régional des prêts. Un suivi de ces stratégies est assuré par la Direction des Engagements (Part agri et pro) et par la DET (corporate). CCRJ effectue un contrôle de second degré.

Un suivi trimestriel est effectué par CCRJ. Une présentation est faite au comité d'Audit et des Comptes.

Les dépassements ont 2 origines : validation du dépassement dans le respect des règles de délégation pour répondre aux besoins des clients, ou dépassement consécutif à une dégradation de la notation.

Le poids des dix plus gros engagements de la Caisse régionale Centre Loire est stable entre 2014 et 2015 et représente 6 % de son portefeuille global.

Ces dix mêmes clients représentent 26 % des engagements corporate de la caisse régionale. (ISO 2014)

Il existe 4 contreparties déclarées dans les Grands risques bénéficiant de garanties FONCARIS.

Les 4 contreparties en question totalisent un EAD dans nos livres de 270 M d'euros avec une couverture FONCARIS de cet encours pour 103 M d'euros.

3.2. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

La Filière Risques surveille le respect des procédures et la mise en œuvre des bonnes pratiques en organisant des revues de portefeuille régulières et ciblées, le pilotage des résultats (réseaux et services recouvrement amiable et contentieux) sur tous les marchés de la Banque de détail et des entreprises.

Elle contribue à la bonne formation des hommes, et à la bonne appropriation des outils (atourisk et collection) pour permettre un niveau de performance élevé et durable. Elle veille à la mise en place par les gestionnaires, de plans d'action adaptés aux situations et s'assure du traitement quotidien de toutes les opérations rejetablees.

Elle s'assure également de la qualité de la production des tableaux de bord et des alertes (réseaux et recouvrement) pour permettre aux acteurs une réactivité importante. La Filière Risque adresse des reporting (hebdomadaire et mensuel) à sa Direction pour alimenter le Conseil de Direction.

Un suivi des filières est en place. L'objectif, au travers d'indicateurs de risque, est de suivre et détecter en amont une éventuelle dégradation du risque sur filières, et d'effectuer des revues sur ces filières, voire de les provisionner.

3.3. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

1 - Comité Risques Notation

Objet : Statuer sur le traitement des dossiers Entreprises et Banque privée affichant des clignotants d'alerte. Proposer, le cas échéant, les montants des provisions à constituer. Valider les notes Anadefi Hors délégation.

Il est animé par le service Contrôle Central des Risques et Juridique.

Critères de sélection des dossiers : Alerte incidents de plus de 30 jours, dégradation de la cotation BDF de plus de 2 grades, Evolution de la note Bâle II, Inscription volontaire Agence, revue des 20 plus gros dossiers en risques avérés ou en notations dégradées trimestriellement, revue des E-.

Périodicité : mensuelle.

2 - Comité Risques et Provisions présidé par le Directeur Général Adjoint

Objet : Déclinaison opérationnelle de la politique « crédits » et de la politique « recouvrement ».

Suivi de la politique de provisionnement (provisions affectées, collectives, filière,...) et de la politique de passage à pertes.

Validation des montants des provisions à constituer sur les dossiers du Marché des Entreprises et de la Banque Privée préalablement étudiés en comité Risques et Notation.

Suivi des indicateurs Crédits et Risques de la Caisse régionale.

Suivi des indicateurs Bâle 2 et validation des notes Bâle II.

Préparation des arrêtés des provisions trimestriels.

Périodicité : Trimestrielle (à minima).

3 - Comité d'engagements

Objet : Décision sur tous prêts émanant du réseau de proximité jusqu'à :

- un encours du groupe de risque de 1 M€ sur risque fort et avéré
- un encours du groupe de risque de 2,5 M€ sur risque très faible à moyen

Décision sur tous prêts pour lesquels il y a divergence de position entre le réseau et les services Engagements.

Au-delà des niveaux de délégation du comité des engagements et du directeur Entreprises Territoire, la décision est du ressort du Comité Régional des prêts avec passage préalable en comité interne de validation.

Périodicité : Hebdomadaire.

4 - Le Comité Interne de Validation

Objet : Non décisionnaire, il vise à éclairer les dossiers et à demander des compléments d'information avant de soumettre les dossiers au comité régional. Il émet un avis préalable.

L'avis du RCPR est également formalisé pour chaque dossier sur une fiche ad hoc.

Les dossiers ayant vocation à être soumis au Comité de validation sont les suivants :

Les dossiers de financement des Entreprises éligibles au Comité Régional.

Les dossiers de financement d'immobilier patrimonial pour lesquels les engagements sont supérieurs à 2,5 M€.

Les dossiers en provenance du réseau de proximité, soumis à l'accord du Comité Régional des Prêts.

Il a également vocation à formaliser un avis sur les financements concernant les administrateurs de la Caisse Régionale.

Cas particulier : un Comité Interne de Validation LBO comprenant la Direction Générale et les membres du CIV se réunira spécifiquement pour statuer sur les dossiers dit LBO selon la définition inscrite dans les règles d'instruction du Marché Entreprises

Composition : Ce Comité comprend :
Le Directeur des Entreprises
(ou son représentant en cas d'absence)
Le Directeur des Engagements
(ou son adjoint en cas d'absence)
Le Responsable du Contrôle Permanent
Le second regard Entreprises
Le présentateur du dossier concerné

Périodicité : hebdomadaire

5 - Comité des Prêts Régional

Objet : Il a vocation à décider sur tous prêts au-delà de la délégation du comité des Engagements ou du Directeur Entreprises Territoire, et sur toute demande de financement dérogeant à la politique crédit.

Composition : Administrateurs de la Caisse régionale, un cadre de Direction (tournant).

Périodicité : Hebdomadaire.

3.4. Processus de suivi des risques sur base consolidée

Les éléments du tableau de bord risques restitué par Crédit Agricole S.A peuvent être examinés lors du Comité Risques et Provisions (Cf 3.3.2) et faire l'objet d'une présentation en Comité d'Audit et des comptes.

La Caisse régionale a décidé de mettre en place des suivis réguliers sur certains domaines spécifiques :

- Revue LBO FSA : examen du portefeuille des financements d'acquisition (périodicité semestrielle).
- Revue PIM : examen de contreparties ciblées parmi le portefeuille des professionnels de l'immobilier. (périodicité semestrielle).
- Revue Collectivités publiques : examen de contreparties ciblées au sein du portefeuille des collectivités publiques. (périodicité annuelle).

3.5. Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque Pays est le risque qu'une dégradation de la situation économique, financière, politique ou sociale dans un pays affecte les activités de la Banque dans ce pays. Le risque Pays se caractérise dans sa forme la plus extrême, par la matérialisation d'une crise, qui peut, selon les cas, prendre la forme d'une crise de la balance des paiements, d'une crise financière systémique et / ou d'une crise politique impliquant une remise en cause des règles de droit.

Sous une forme moins radicale, le risque Pays correspond à l'impact, sur le portefeuille de la banque, de changements macro-économiques et financiers particuliers auxquels sont soumises les contreparties d'un pays. Le concept de Risque Pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays par opposition au Risque Souverain, qui concerne le risque de contrepartie présenté par l'Etat au sens strict du terme.

La caisse régionale a mis en œuvre depuis plusieurs années un encadrement très strict des financements hors-territoires dans sa politique crédit qui permet avec un dispositif de limites et des règles de partage de gérer ce type de risque à l'octroi.

Le respect de la politique crédit fait par ailleurs l'objet de contrôles de premier et second degré dans le dispositif de contrôle permanent de la caisse régionale.

Par ailleurs, le service affaires internationales en lien avec la sécurité financière joue un rôle d'interlocuteur et de veille en matière de risque pays vis-à-vis des services opérationnels.

La Caisse régionale est également vigilante au respect par ses clients des embargos pays (partiels ou totaux). En cas de détection d'un contournement d'embargo par le régulateur, la Caisse régionale, mais également le groupe Crédit Agricole risquent d'importantes pénalités financières.

En 2015, la Caisse régionale a répondu à une enquête menée par Crédit Agricole SA sur le ralentissement économique à l'international en identifiant les principaux clients susceptibles d'être impactés.

3.6. Impacts de stress scenarios

Le kit stress test est principalement utilisé pour identifier des zones de vulnérabilité dans le cadre de la cartographie générale des risques.

Par ailleurs, les éléments relatifs au risque crédit retirés du kit ICAAP et de la cartographie font l'objet d'une présentation au comité d'audit et des comptes.

4. MÉCANISMES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Pilier 3

Décrire les politiques en matière de couverture et de réduction des risques de crédit, ainsi que les politiques et dispositifs mis en place afin de s'assurer de leur efficacité continue.

4.1. Garanties reçues et sûretés

> Objectifs des garanties et collatéraux

Référence aux principes mis en œuvre dans le cadre de Bale 2 en termes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés établis par le comité Normes et Méthodologies du groupe permettant une approche cohérente au sein du groupe

Les garanties reçues sont prises en compte conformément à la réglementation Bale 2 tant en terme d'éligibilité que de valorisation.

L'éligibilité de la garantie est dérivée automatiquement lors de l'octroi du prêt.

Un processus automatique permet de revaloriser périodiquement les différentes garanties.

Des procédures liées aux garanties sont en cours de modification pour prendre en compte la Lettre Jaune CASA 2015.

> Principales garanties

TYPE GARANTIE ELIGIBLE BÂLE II	NBRE GARANTIES	MT GARANTIE
Caution CAMCA	38 276	2 176 424 966
Caution crédit logement	6 537	644 694 894
Caution établissement public	810	42 583 718
Siagi	271	11 897 665
Oseo garantie	1 858	55 525 744
Foncaris	44	134 524 341
Fonds commun de garantie	9 513	370 188 595
Gage de véhicule automobile	440	7 426 543
Hypothèque conventionnelle	48 023	5 445 083 568
Privilège du prêteur de deniers	7 658	782 202 297
Natissage police assurance vie	4 417	478 013 183
Natissage valeurs mobilières	1 847	216 523 797
Warrant agricole	1 170	17 939 345

4.2. Utilisation de contrats de compensation

La CR n'est pas concerné.

III. EXPOSITION

1. EXPOSITION MAXIMALE

L'évolution de l'exposition maximale est reprise dans la note 3 des états financiers, elle reprend l'évolution des engagements de bilan (net de dépréciation) et des engagements de hors bilan (net de provisions). Ainsi, l'exposition nette passe de 13,997 milliards d'euros à 14,162 milliards d'euros ; soit une hausse de 1,17 %.

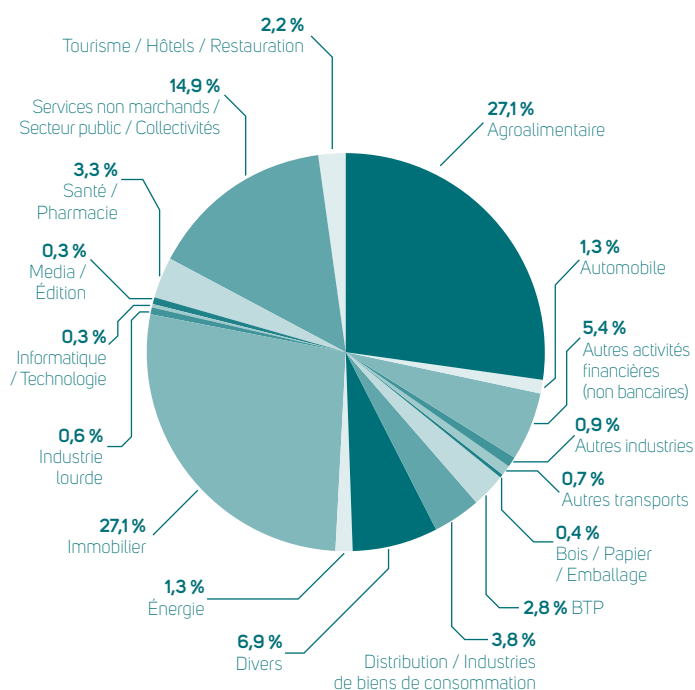
2. CONCENTRATION

2.1. Diversification du portefeuille par zone géographiques

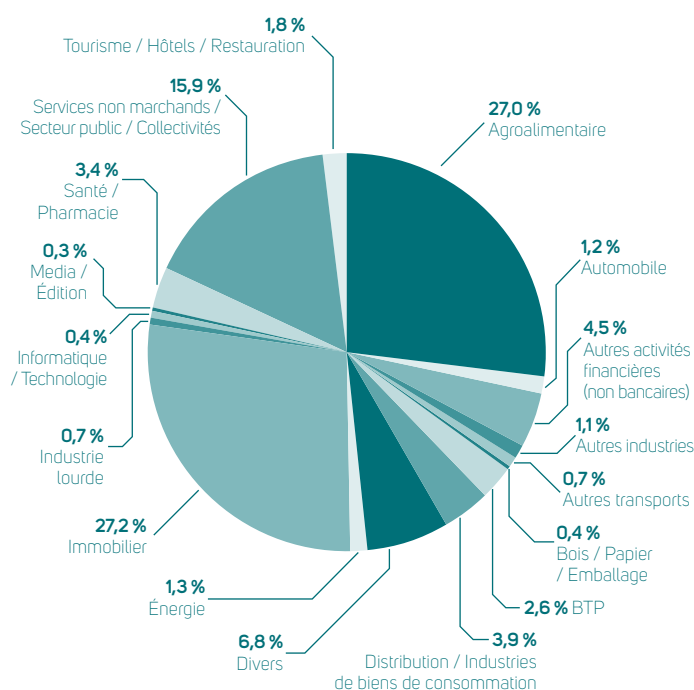
La CR n'est pas concerné dès lors que son activité est en France.

2.2. Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

> Ventilation engagements au 31/12/2015



> Ventilation engagements au 31/12/2014



> Engagements

	DÉC 2015	DÉC 2014
Aéronautique / Aérospatial	39	1
Agroalimentaire	1 584 505	1 611 318
Assurance	20 000	21 090
Automobile	78 353	72 649
Autres activités financières (non bancaires)	313 906	269 788
Autres industries	50 333	63 679
Autres Transports	40 892	40 560
Banque	6	6
Bois / Papier / Emballage	25 562	24 163
BTP	165 383	158 052
Distribution / Industries de biens de consommation	222 216	235 276
Divers	406 318	402 732
Énergie	74 938	77 407
Immobilier	1 586 900	1 625 174
Industrie lourde	37 397	43 618
Informatique / Technologie	18 205	23 989
Maritime	6	6
Media / Édition	16 012	16 768
Santé / Pharmacie	195 218	200 438
Services non marchands / Secteur public / Collectivités	873 375	948 699
Télécom	253	165
Tourisme / Hôtels / Restauration	126 027	108 860
Utilities	20 994	19 802

La répartition de nos engagements par filières économiques reste relativement stable par rapport à fin 2014 (La part représentée par les activités immobilières sur cette ventilation est supérieure à la réalité compte tenu de la difficulté à classer les SCI).

Le secteur de l'agriculture représente toujours une part très importante de nos encours. Bien que le taux de défaut soit resté stable en 2015, la situation des agriculteurs s'est sensiblement tendue. Cette évolution se traduit par une augmentation significative de l'EAD sur les clients notés en sensible (405 M€ fin 2014 contre 409 M€ fin 2015).

La part du secteur public a légèrement diminué en 2015 (15,9 % fin 2014 contre 14,9 % fin 2015).

Les activités liées à l'hôtellerie et à la restauration demeurent risquées.

Le BTP avec un taux de défaut élevé représente également un risque relativement important qui a été provisionné en 2015.

2.3. Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

ENCOURS BRUTS (EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014	EN % DU TOTAL 2015
Administrations générale ⁽¹⁾	964 758	1 040 897	7,85 %
Banques centrales			
Etablissements de crédit	555 661	458 834	4,52 %
Grandes entreprises	1 654 219	1 646 703	13,46 %
Clientèle de détail	9 117 576	8 710 325	74,17 %
Total	12 292 214	11 856 759	100,00 %

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées « Institutions non établissements de crédit » et « Administrations centrales » dans les annexes publiées au 31 décembre 2014.

3. QUALITÉ DES ENCOURS

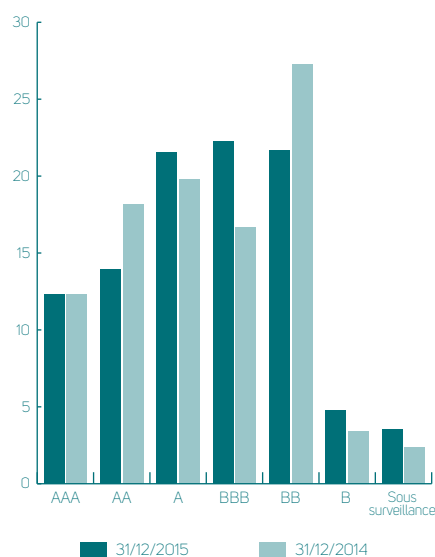
3.1. Analyse des prêts et créances par catégories

PRÊTS ET CRÉANCES (EN MILLIERS D'EUROS)	2015	2014
Ni en Souffrance, ni dépréciés	11 833 845	11 370 500
En souffrance, non dépréciés	135 752	160 084
Dépréciés	322 617	326 175
Total	12 292 214	11 856 759

Selon IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

3.2. Analyse des encours par notation interne

> Évolution du portefeuille sain hors retail par équivalent S&P du rating interne



> Données Source

	31/12/2015	31/12/2014
AAA	12,34 %	12,30 %
AA	13,92 %	18,16 %
A	21,52 %	19,77 %
BBB	22,26 %	16,68 %
BB	21,66 %	27,30 %
B	4,78 %	3,39 %
Sous surveillance	3,52 %	2,40 %

Nous constatons en 2015 une baisse significative du pourcentage en AA concernant essentiellement les Collectivités Publiques.

Pour les autres segments (Entreprises et Professionnels de l'Immobilier) la tendance est également moins favorable qu'en 2014 avec une hausse du pourcentage en B et sous surveillance (5,79 % fin 2014 contre 8,30 % fin 2015).

3.3. Dépréciation et couverture du risque

3.3.1. Politique de dépréciation et couverture des risques

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale Centre Loire par voie de dépréciation et une provision individuelle est constituée. Par ailleurs, afin de couvrir des risques

avérés de non recouvrement sur des encours sensibles non classés douteux, la Caisse régionale a constaté des provisions calculées principalement à l'aide du modèle Bâle II (provisions sur bases collectives et provisions filières). Ces dépréciations sont portées à l'actif de son bilan consolidé.

3.3.2. Encours d'actif financiers dépréciés

31/12/2015 (EN MILLIERS D'EUROS)	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS À ≤ 1 AN	> 1 AN À ≤ 5 ANS	> 5 ANS	INDÉTERMINÉ	TOTAL
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	82 720	105 075	10 826	357 040		555 661
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	758 566	1 173 064	4 023 275	5 777 916	3 732	11 736 553
Total	841 286	1 278 139	4 034 101	6 134 956	3 732	12 292 214
Dépréciations						-346 981
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						11 945 233

31/12/2014 RETRAITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS À ≤ 1 AN	> 1 AN À ≤ 5 ANS	> 5 ANS	INDÉTERMINÉ	TOTAL
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	75 693	13 811	13 433	355 897		458 834
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	842 327	1 112 533	3 822 401	5 616 932	3 732	11 397 925
Total	918 020	1 126 344	3 835 834	5 972 829	3 732	11 856 759
Dépréciations						-346 526
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						11 510 233

4. COÛT DU RISQUE

Le coût du risque général s'élève à 20,166 millions d'euros (Cf. note 4.8 des Etats financiers consolidés), marquant ainsi une diminution de 8 M€ par rapport au 31 décembre 2014.

Le coût du risque crédits est de 20,5 millions d'euros, contre 33,3 millions d'euros en 2014, soit une diminution de 38 %, avec un taux de provisionnement à 75,7 %.

Le taux des créances douteuses et litigieuses s'établit à 2,77 % en fin d'année, contre 2,87 % en 2014.

5. RISQUE DE CONTREPARTIE SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La gestion du risque de contrepartie consiste à fixer une limite de perte en cas de défaillance de la contrepartie et à suivre, dans le temps, la consommation de cette limite. Le risque de contrepartie sur instruments

dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Ce risque est composé du coût de remplacement brut des contrats et de l'estimation de la perte que peut générer l'instrument sur sa durée de vie résiduelle compte tenu des mouvements des marchés.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les risques de marché représentent les risques d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, les spreads crédits, ainsi que de leur volatilité implicite.

La Caisse régionale est exposée aux risques de marchés sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement, le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

II. GESTION DU RISQUE

1. DISPOSITIF LOCAL ET CENTRAL

Le contrôle des risques de marchés du groupe Crédit Agricole s.a est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- En local : un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités de marché de la Caisse régionale. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

2. LES COMITÉS DE DÉCISION ET DE SUIVI DES RISQUES

Organes de suivi des risques de niveau groupe :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR)
- Le Comité Normes et Méthodologie

Organes de suivi des risques de niveau local :

- Le Comité Gestion Actif Passif et le Conseil d'Administration de la Caisse régionale Centre Loire définissent chaque année le cadre de risque et un niveau de rendement souhaité pour l'activité de marché,

celui-ci est décliné en une allocation cible. Ils examinent périodiquement l'évolution des performances et des risques du portefeuille :

- Comité Gestion Actif Passif (GAP) : reporting trimestriel
- Comité d'Audit et des Comptes (qui rapporte au Conseil d'Administration) : un reporting est fait 3 fois par an. Un suivi du respect des limites est transmis trimestriellement à Crédit agricole SA.

III. MÉTHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉS

Le suivi des risques s'effectue au regard de plusieurs indicateurs qui sont :

- La Value at risk du portefeuille.
- Les stress scénarios.
- Le suivi de l'enveloppe de la consommation de l'enveloppe de risque.
- La valeur mark to market du portefeuille.
- La volatilité du portefeuille.

La Caisse régionale possède des limites complémentaires en terme de stop loss et de volatilité.

1. INDICATEURS

1.1. La VaR (Value At Risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois (méthode E-varisk AMUNDI).

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Le back testing implique de comparer la Value-at-Risk 99 % - 1 mois calculée en début de mois avec le rendement du

portefeuille (portefeuille identique à celui du début de mois) en fin de mois. Le test est effectué sur le mois écoulé.

La VaR du portefeuille est présentée comparée aux autres Caisses régionales lors des Comités de Gestion Actif Passif.

1.2. Les stress scénarios

La mesure du risque en stress test :

Ces calculs des scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec des économistes ;
- Les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Les cinq stress scénarios de la norme Groupe sont :

- Stress 1 : Le stress historique de 1987, correspondant au crash boursier d'octobre 1987.
- Stress 2 : Le stress historique de 1994, correspondant au crash du marché obligataire de février 1994.
- Stress 3 : Le stress historique de 1998, correspondant à la crise Russe d'août 1998.
- Stress 4 : Le stress hypothétique « Resserrement de la liquidité » (mouvement simultané des banques centrales pour remonter les taux directeurs).
- Stress 5 : Le stress hypothétique « Reprise Economique » (hausse des actions et des matières premières et se fonde sur des anticipations de forte croissance).

Un sixième stress scénario simule des conditions « catastrophes » concomitantes sur chaque classe d'actifs :

- Taux : choc (en bp) x sensibilité
- Monétaire : 0 %
- Actions : - 35%
- FCPR : - 35%
- Alternatif : - 10%
- Convertibles : - 14%.

Les stress scénarios sont présentés comparés aux autres Caisses régionales, lors des Comités de Gestion Actif Passif.

1.3. Les indicateurs complémentaires

Pour l'année 2015, le stop loss général a été fixé à 26,3 M€, correspondant à une limite maximum de volatilité de 5 %.

IV. EXPOSITION : ACTIVITÉS DE MARCHÉS (VALUE AT RISK)

La politique de gestion prudente a généré en 2015 une volatilité très maîtrisée de 1,05 % pour une limite maximum de 5 %. Le stop-loss général est respecté à fin 2015.

À fin septembre 2015 (dernier calcul groupe disponible), la VaR de notre Caisse régionale s'élève à 4,2 M€, soit 0,60 %. À la même date, la CVaR (Var conditionnelle, mesure la perte moyenne du portefeuille au-delà de la VAR par rapport à son objectif) atterrissait à 4,8 M€ (0,69 %).

L'évolution de la VAR et de la CVaR au cours de l'année 2015 peut être synthétisée comme suit :

	31/12/2014		31/03/2015		30/06/2015		30/09/2015		31/12/2015	
	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%
VAR	5,9	0,65	4,5	0,68	4,3	0,76	4,2	0,60		
C VAR	6,7	0,74	5,1	0,78	5,0	0,87	4,8	0,69		

Source : Questionnaire risques de marchés CASA

Sur l'année 2015, la VaR et la CVaR ont connu une baisse importante liée principalement à la réduction des expositions actions en début d'année.

Cf note 3.2. (instruments dérivés de transaction).

V. RISQUE ACTION

> Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse régionale Centre Loire n'est pas exposée au risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage.

> Risque sur actions provenant des actifs financiers disponibles à la vente

Au 30/09/2015 (dernier calcul groupe disponible) l'encours du portefeuille de placement exposé au risque action et FCPR est de 29,2 M€ et les plus-values latentes sont de 10,5 M€.

Cf note 6.4 sur les encours d'actifs financiers disponibles à la vente (part actions) + gains et pertes latentes.

GESTION DU BILAN

I. LES RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

Chaque année, le Conseil d'administration de la Caisse régionale Centre Loire définit la politique financière dans les différents domaines : prise de participations, gestion des excédents de fonds propres (EFP), gestion de la liquidité et gestion du risque de taux d'intérêt global.

Pour la gestion des EFP, il définit des limites de risques et de volatilité notamment des limites de perte potentielle maximum mesurée en Value at risque, des limites de stress scénario adverse globales et par classe d'allocation, des stop loss ainsi que des seuils d'alerte.

En matière de gestion de la liquidité court terme, le Conseil fixe des limites d'endettement CT et de transformation ainsi que des limites de stress. Pour le refinancement MLT, il fixe des limites de concentration d'échéances.

En matière de risque de taux d'intérêt global, il fixe également des limites dans le but d'encadrer l'impact du risque de taux sur le PNB, le résultat et les fonds propres.

Sur l'ensemble des composantes de la gestion financière, des reportings sont réalisés dans différentes instances :

- Comité financier : reporting mensuel
- Comité Gestion Actif Passif (GAP) : reporting trimestriel

- Comité d'Audit et des Comptes (qui rapporte au Conseil d'Administration) : un reporting est fait 3 fois par an. Un suivi du respect des limites est transmis au minimum trimestriellement à Crédit agricole SA.

II. LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le Risque de Taux d'Intérêt Global est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (« trading book »).

La gestion du risque de taux d'intérêt a pour objectif la maîtrise du risque et le respect du cadre et des limites fixées par les instances concernées.

2. GESTION DU RISQUE

Le Conseil d'administration fixe le cadre de risque, le comité Gestion Actif Passif décide des actions stratégiques à mener, le comité financier valide les actions tactiques, le service gestion financière calcule le risque de taux et exécute les actions de couverture.

Crédit Agricole SA vérifie au minimum trimestriellement les saisies et la cohérence du risque de taux de la Caisse régionale. Des audits internes sont également réalisés.

3. MÉTHODOLOGIE

Pour la gestion de son risque de taux, la Caisse régionale Centre Loire utilise le logiciel du Groupe CRISTAUX 2. Le calcul des gaps est effectué par la Caisse régionale de façon mensuelle à partir de données traitées en central par Crédit Agricole SA ainsi que par des intégrations manuelles effectuées par la Caisse régionale.

Les gaps synthétiques calculés sont composés de gaps taux fixe, gaps inflation, gap fixing et de gaps équivalent delta (optionnels). Le gap taux fixe est issu de la comparaison entre les passifs à taux fixe (ressources) et les actifs à taux fixes (emplois tels que les crédits clientèle).

Le gap inflation est issu de la comparaison entre les passifs indexés sur l'inflation (Livret A, CSL...) et les emplois indexés sur l'inflation.

Les limites en gap appliquées sur le gap synthétique en approche statique ont pour but d'encadrer le risque de taux. Elles correspondent à la position maximale de gaps à l'Actif ou au Passif que peut prendre la Caisse régionale sur chaque échéance.

Les limites de sensibilité visent à limiter l'impact en PNB d'une évolution défavorable des taux nominaux et/ou de l'inflation :

- Limitation de la sensibilité du Gap synthétique en cas de variation de taux de +/- 200bp à 5 % du PNB d'activité budgété sur les 2 premières années et à 4 % sur les années suivantes (jusqu'à 10 ans).
- Limitation à 10 % des Fonds Propres de l'impact en PNB actualisé d'un choc de +/- 200bp du Gap synthétique sur 30 ans.

Un seuil d'alerte égal à 75 % de ces limites globales est fixé.

4. EXPOSITION

Au 31 décembre 2015, l'exposition de la Caisse régionale Centre Loire à une variation des taux d'intérêt mesurée à partir du Gap synthétique est de :

(EN MILLIONS D'EUROS)	2016	2017	2018 -2021	2022 -2025	2026 -2035
Gap synthétique de gestion	48	-100	-204	203	-38
Limites Actif	-868	-868	-694	-694	
Limites Passif	868	868	694	694	

Au 31 décembre 2015, Centre Loire n'enregistre pas de dépassement de ses limites globales :

- l'impact en PNB actualisé d'un choc de taux de +200bp sur les 12 prochains mois est de -5,9 M€ soit une sensibilité sur PNB d'activité de 1,69 % pour une limite de 5%.

- l'impact en PNB actualisé d'un choc de +200bp sur 30 ans est de -27,2 M€ soit une sensibilité sur Fonds Propres de 2,08 % pour une limite de 10 %.
- Fonds propres prudentiels 2015 consolidés (sur base du 31/12/14) = 1 310 M€
- PNB d'activité budgété 2015 = 347 M€.

III. LE RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement est le risque de ne pas être en mesure de faire face à des demandes de retrait en liquide, attendues ou inattendues, sans encourir de pertes inacceptables ou sans mettre en péril l'activité. Autrement dit, cela désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- L'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000;
- L'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le risque de liquidité intervient lorsque la Caisse régionale est dans l'incapacité d'honorer ses engagements. Il se matérialise par un manque, une insuffisance et/ou des difficultés pour obtenir les ressources nécessaires et suffisantes pour l'adossage de ses emplois. Ainsi, la gestion du risque de liquidité et de financement consiste à s'assurer de l'équilibre de son bilan de liquidité à horizon court terme et moyen long terme.

2. GESTION DU RISQUE

Le Conseil d'administration fixe le cadre de risque, le Comité de Gestion Actif Passif décide des actions stratégiques à mener et le Comité Financier valide les actions tactiques. Le Service de Gestion Financière calcule le besoin et le risque de liquidité et exécute les actions de refinancement.

L'exposition au risque de liquidité est mesurée d'une part par le coefficient de liquidité (ratio réglementaire à un mois). La Caisse régionale s'assure à travers ce ratio, de disposer des liquidités nécessaires pour faire face à ses exigibilités. D'autre part, en conséquence aux leçons tirées de la crise financière, le Groupe Crédit agricole a développé un modèle interne de gestion de la liquidité qui se traduit par un couple de limites de refinancement (volume maximal, profil minimal) calibrées de telle sorte qu'il permet à la caisse de résister à trois types de scénarii de stress :

- Résistance d'une durée d'un mois face à un scénario de crise global ;
- Résistance d'une durée de 3 mois face à un scénario de crise Idiosyncratique ;
- Résistance d'une durée de 12 mois face à un scénario de crise systémique.

La gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose ainsi sur l'adossage global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Une gestion dynamique qui se concrétise d'une part par une politique de collecte clientèle et, d'autre part par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole SA ou en interbancaire via la mise en place d'un programme d'émission de Titres de créances Négociables (CDN, BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole SA). La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales, Avances spécifiques (CRH, CACB, SFEF...).

Crédit Agricole SA, en tant qu'organe Central du Groupe assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du Groupe.

3. CONDITIONS DE REFINANCEMENT EN 2015

La politique monétaire ultra accommodante de la Banque Centrale Européenne a eu un impact important sur la courbe des taux et donc des conditions de refinancement.

À titre d'exemple, la moyenne de l'Euribor 3 mois en 2015 est de -0,02 %. Les taux de Cash Casa sont également en baisse sur 2015, le 5 ans en moyenne est à 1 % contre 1,38 % en 2014.

Le Déficit Crédit Collecte de la CR à fin décembre 2015 est 1 240 M€, ce besoin est refinancé sur le marché (auprès de Crédit Agricole SA).

La Caisse régionale refinance une partie de ses besoins sur des durées inférieures à un an (792 M€ à fin 2015). Elle le fait dans le cadre d'une limite de refinancement court terme ou LCT encadrant l'encours maximal d'endettement court terme de la Caisse régionale. Calibrée de manière à garantir une situation excédentaire en liquidité à horizon d'un an dans un contexte de marché stressé, elle constitue un outil essentiel dans la politique de refinancement de la Caisse régionale et dans la gestion du risque de liquidité. Aussi, afin de garantir des bonnes conditions de refinancement, la Caisse régionale respecte un profil minimal de refinancement correspondant aux durées admises pour le refinancement court terme. Cette seconde limite permet d'éviter les concentrations d'échéances des emprunts CT et par la même occasion de minimiser le risque d'illiquidité.

La consommation moyenne de la LCT pour l'année 2015 s'élève à 70,79 % de la LCT ferme.

La Caisse régionale s'appuie sur une diversité de ses sources de financement et d'un programme d'émission pour financer sa dette long terme (ressources spécifiques CACB, SFH, BEI consenties par Crédit Agricole SA à la caisse régionale, emprunts blancs LT, dette subordonnée, des avances venant couvrir le déficit épargne -avances...). Comme pour le refinancement court terme, la Caisse régionale dispose de limites long terme encadrant les tombées de dette moyen et long terme.

4. MÉTHODOLOGIE

Les indicateurs utilisés dans la gestion du risque de liquidité sont :

- Ratio de liquidité LCR : la Caisse régionale respecte les exigences réglementaires et les exigences Groupe.
- Les limites Court Terme et Moyen Long Terme. Ces limites sont développées dans le cadre de la gestion de liquidité par le modèle interne du Groupe Crédit Agricole. Ce modèle de gestion en méthode avancée a été adopté par le Groupe au détriment de la méthode Standard du ratio de liquidité réglementaire à 1 mois (après homologation de la méthode avancée). Le modèle interne après validation par la Commission Bancaire permettra une gestion plus dynamique de la liquidité.
- Un tableau des coûts de refinancement ainsi qu'un tableau des flux à 7 jours sont remontés trimestriellement à Crédit Agricole SA pour une déclaration à l'Autorité de Contrôle Prudential.
- Les résistances aux différents stress de liquidité (idiosyncratique, systémique, global).

5. EXPOSITION

5.1. Ratio de liquidité LCR

Le ratio LCR de Centre Loire à fin décembre 2015 est à 92,80 %, ce niveau est supérieur aux exigences réglementaires (Standards et Groupes).

5.2. La limite court terme

La Limite Court Terme encadre le volume maximal d'endettement à 12 mois. Elle est révisée chaque semestre et validée par le conseil d'administration de CASA. Elle tient compte de la situation de liquidité du Groupe et des conditions de liquidité sur le marché interbancaire.

Au 31/12/2015, La Caisse régionale Centre Loire a une limite court terme ferme de 1.162 M€ qu'elle utilise à hauteur de 68,16 %.

5.3. Stress de Liquidité

Les stress de Liquidité visent à garantir que la Caisse régionale Centre Loire maintienne une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise tel que la fermeture

du marché interbancaire, décollecte importante, mobilisation des réserves de liquidité. Centre Loire respecte tous ses stress de liquidité en 2015.

5.4. Emissions

Dans le cadre de son refinancement, notre Caisse Régionale bénéficie au 31/12/2015 d'un total de 910 M€ d'avances spécifiques, 346 M€ d'emprunts blancs auprès de CASA.

Les avances spécifiques sont consécutives aux garanties données par notre Caisse Régionale aux émissions du Groupe (Société de financement de l'habitat, Caisse de Refinancement de l'Habitat, Société de Financement de l'Economie Française).

IV. POLITIQUE DE COUVERTURE

La couverture en juste valeur est utilisée à Centre Loire dans les domaines suivants :

- La couverture du risque de taux d'intérêt global avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, DAT TF, ...) et avec des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe (crédits clientèle, ...).
- La couverture du risque inflation avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à composante inflation (CSL, LDD, ...).

Cf note 3.4 – Couverture des risques de flux de trésorerie, et couverture de juste valeur (Instruments dérivés de couverture : valeur de marché et montants notionnels).

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le Risque Opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les objectifs principaux de la politique de gestion des risques opérationnels sont les suivants :

- imiter la montée des risques,
- optimiser la détection et le traitement des risques opérationnels,
- satisfaire au contexte réglementaire,
- organiser le dispositif de gestion du risque opérationnel.

La politique de gestion des risques opérationnels s'appuie sur :

- la diffusion d'une culture de vigilance du risque opérationnel du plus haut niveau de la hiérarchie à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale,
- la mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels,
- la mise en place d'un dispositif d'alerte
- la mise en place de limites et seuils au-delà desquels la Caisse régionale doit prendre des mesures appropriées pour atténuer les pertes, réintégrer les limites et définir ainsi le risque acceptable résiduel,
- le réexamen périodique des stratégies de limitation en fonction de l'environnement économique, d'événements internes à la Caisse régionale (fusion, migration informatique, réorganisation, externalisation ou filialisation d'activité, etc.).

II. GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

Le dispositif de gestion des Risques Opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs et/ou incidents d'un montant ≥ 150 K€, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

Le tableau de bord trimestriel reprend les éléments suivants :

- Coût du risque pour la période
- Indicateurs de suivi de la fraude :
- Fraude interne/fraude externe
- Fraude monétaire
- Fraudes déjouées

- Indicateurs de risques
- Cartes et porteurs
- Dommages aux agences
- Risque frontière crédit
- Réclamations clientèle / assignations / médiateur
- Virements et prélèvements
- Alertes de la période
- Faits marquants de la période
- Plans d'actions issus de la cartographie annuelle

Pour 2015, se sont tenus 4 Comité ROP/PCA/SSI au cours desquels ont été présentées des informations synthétiques, notamment, sur les procédures d'alertes internes, les résultats du processus de collecte des incidents Risques Opérationnels (principaux domaines et risques à surveiller), l'analyse des scénarios majeurs, l'actualisation de la cartographie des Risques Opérationnels et les informations sur les Exigences de Fonds Propres.

Les indicateurs suivants sont présentés systématiquement à chaque Comité ROP/PCA/SSI :

- Coût du Risque Opérationnel
- Nombre d'alertes de la CR (>=150 K€)
- Suivi des seuils sur les indicateurs suivants (Pertes avérées, Fraude Monétique, Fraude Chèque, Perte de documents, Défaut de Conseil).

Cette présentation trimestrielle permet d'identifier les solutions à mettre en œuvre par la formalisation de plans d'actions validés par la Direction.

Une information est également faite au Comité des Risques (ex Comité d'Audit et des Comptes) avec compte rendu au Conseil d'Administration.

Lors de l'exercice 2015, la Caisse Régionale a engagé les actions suivantes :

- Actualisation des Scénarios Majeurs, avec l'ajout d'un nouveau Scénario Majeur pour le périmètre de la C.R. (14 Scénarios Majeurs ont été analysés).
- Actualisation de la Cartographie 2015 des Risques Opérationnels avec prise en compte des risques liés aux spécificités des coopérations.
- Rapprochement comptable trimestriel, notamment des provisions, afin de fiabiliser la base collecte.
- Rapprochement de la cartographie avec le plan de contrôle pour identifier les processus critiques et sensibles.
- La procédure d'alerte interne Risques Opérationnels a été rappelée à chaque expert domaine conformément à la Lettre Jaune 2015-005.
- La Politique de Gestion des Risques Opérationnels est mise à jour annuellement (dernière mise à jour validée au Comité ROP du 08/12/2015), et diffusée en ligne sous l'intranet dans le Portail Risques Opérationnels.

- Information trimestrielle aux experts domaines sur :
 - la collecte déclarée par d'autres unités mais impactant leur domaine de compétence
 - les faits marquants autres CR.

III. MÉTHODOLOGIE

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce

faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

À l'origine, la méthodologie Risque Opérationnel a été présentée et validée en Comité Normes et Méthodologie (CNM) le 15 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du Risque Opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole.

La validation par l'ACP a été actée en décembre 2007. Pour information, l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représentée au CNM de décembre 2011.

IV. EXPOSITION

Les pertes (Montant en Brut) liées aux incidents déclarés au titre du Risque Opérationnel se répartissent de la façon suivante par type d'évènements (répartition du coût du Risque Opérationnel par Catégorie de Bâle II) :

> Principaux constats

- Augmentation de la fraude BAM et de la fraude par remises de chèques falsifiés puis émission de virements BAM.
- Augmentation des assignations TEG.

ANNÉE DE DÉTECTION	1 - FRAUDE INTERNE	2 - FRAUDE EXTERNE	3 - PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL	4 - CLIENTS, PRODUITS ET PRATIQUES COMMERCIALES	5 - DOMMAGES OCCASIONNÉS AUX ACTIFS PHYSIQUES	6 - INTERRUPTIONS DE L'ACTIVITÉ ET DYSFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES	7 - EXÉCUTION, LIVRAISON ET GESTION DES PROCESSUS
Jusqu'à 2006	0,04 %	11,47 %	0,07 %	0,81 %	4,43 %	0,07 %	83,11 %
2007	0,09 %	14,13 %	0,45 %	26,47 %	4,76 %	0,17 %	53,93 %
2008	13,01 %	14,32 %	0,00 %	1,47 %	3,53 %	0,03 %	67,64 %
2009	0,00 %	9,97 %	0,38 %	48,08 %	1,24 %	0,59 %	39,73 %
2010	0,05 %	18,69 %	0,59 %	4,49 %	3,63 %	0,27 %	72,27 %
2011	0,01 %	16,40 %	10,92 %	12,82 %	2,88 %	1,10 %	55,87 %
2012	0,01 %	16,06 %	10,75 %	12,55 %	5,74 %	1,41 %	53,49 %
2013	0,03 %	19,42 %	3,47 %	4,04 %	2,90 %	1,05 %	69,08 %
2014	0,09 %	18,02 %	1,22 %	5,56 %	3,55 %	12,55 %	59,02 %
2015	0,02 %	21,46 %	1,15 %	7,66 %	1,83 %	1,30 %	66,59 %

Données arrêtées au 31/12/2015 (Montant brut de la collecte 2015 en pourcentage)

V. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir. La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

Pour la Caisse Régionale, il existe un processus qui a pour objectif d'être en mesure de pouvoir mettre en place un dispositif satisfaisant en matière de techniques d'atténuation des Risques Opérationnels / Polices d'assurances (CAMCA) et de définir les éventuelles actions de correction à mettre en œuvre :

Surveiller l'évolution du Risque Opérationnel afin de détecter si le risque avéré est en augmentation.

S'assurer que les polices d'assurances souscrites (CAMCA) réduisent le risque identifié en révisant :

- Les domaines assurés,
- Le coût des assurances / risque estimé,
- Les polices d'assurances (plafond/franchise).

Vérifier la conformité de la souscription des assurances (mise à jour régulière des polices par rapport aux risques couverts).

S'assurer que la Caisse Régionale suit les demandes de remboursement (versement des indemnisations en cas de sinistre).

Communiquer les résultats de l'analyse à la CAMCA en demandant si le niveau de couverture des polices souscrites par la Caisse Régionale est adapté.

Un état de la collecte des incidents est ainsi établi annuellement et transmis au responsable des assurances pour le compte de

l'entité à des fins d'analyse par rapport aux polices d'assurances.

Un dossier a été présenté en Comité ROP PCA SSI du 08/12/2015.

Des indicateurs sont définis annuellement concernant notamment le montant des pertes avérées, les sinistres monétaires, la fraude chèques, la perte de dossiers et contrats et le défaut de conseil : ces indicateurs sont présentés trimestriellement au comité ROP dédié et doivent donner lieu à des plans d'actions en cas de dépassement des limites fixées.

Par ailleurs, des plans d'actions sont définis trimestriellement lors de la détection d'incidents significatifs (> 150 K€) ou récurrents et les fiches d'alerte ROP correspondantes sont adressées à CASA.

RISQUES JURIDIQUES

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Au cours de l'année 2015, la Caisse régionale n'a enregistré aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ayant eu ou susceptible d'avoir des effets significatifs sur son activité, son patrimoine, sa situation financière et ses résultats.

Les principales procédures judiciaires en cours impliquant la Caisse régionale sont celles utilisées habituellement dans le cadre de mise en jeu de responsabilités des établissements de crédits. Toutes sont traitées suivant les règles prudentielles d'usage prenant en compte les évolutions et les natures particulières des procédures. Le nombre d'assignation a enregistré une hausse sur les 12 derniers mois du à l'augmentation des contestations liées au Taux Effectif Global et aux demandes de délai de grâce sur les crédits consommation et immobilier conformément à l'article L313-12 du Code de la Consommation.

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Centre Loire a mis en place les moyens nécessaires pour assurer ses obligations en matière de conformité avec notamment un service Conformité, Déontologie et Sécurité financière spécialement dédié à ce domaine. Ce service est rattaché au RCPR (Responsable du Contrôle Permanent et des Risques).

Le responsable de la conformité dispose d'un droit de regard et d'investigation important pour mener à bien sa mission. Il peut, le cas échéant, demander les explications nécessaires, solliciter une mission d'audit, alerter la direction générale. Il est

membre de plusieurs instances qui traitent des aspects de conformité et de déontologie (Comité de conformité, des risques, de contrôle interne, de développement, de fonctionnement ...). Il rend compte aux organes délibérant et exécutif.

En 2015, les contrôles effectués par le responsable de la conformité ont porté sur l'ensemble des points figurant au plan de contrôle du service. Ce dernier fait partie du plan de contrôle permanent de la Caisse régionale et sont intégrés dans l'outil Scope mis à la disposition des Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

Les points abordés dans ce plan portent principalement sur les thèmes suivants :

- La réglementation AMF (procédure d'abus de marché, initiés permanents et personnes sensibles, la mise en œuvre de la MIF...)
- L'arrêté du 03/11/2014 (nouvelle activité, nouveau produit, PSEE...)
- Les risques de non-conformité
- La lutte anti-blanchement
- La fraude externe et interne
- La CNIL
- Le règlement intérieur de la Caisse régionale
- Les formations réglementaires
- Les réclamations
- Le FATCA

Au cours de l'année 2015, les axes de travail ont notamment porté sur :

- La mise en conformité des Entrées En Relation avec la poursuite de la mise à jour des dossiers clients personnes physiques,

de la mise à jour des dossiers des clients personnes morales et personnes physiques professionnels.

- La réalisation des contrôles sur le respect des règles de commercialisation des produits ou services, avec la mise en place d'un volet pédagogique pour renforcer la conformité
- L'adaptation et la transposition des outils de suivi suite à la bascule informatique de l'ensemble de notre système d'information
- L'amélioration de l'outil « vente personnalisée » qui favorisera son utilisation par les équipes commerciales
- La mise en place d'un nouveau questionnaire de connaissance et d'expérience sur les professionnels
- Face à l'évolution des techniques de fraude, la Caisse régionale a poursuivi l'adaptation de ses procédures et des moyens en œuvre, et a mis en place un dispositif de communication interne afin de mobiliser l'ensemble des collaborateurs sur ce thème
- La poursuite de l'amélioration de nos process dans le cadre de la sécurité financière, et notamment sur le plan des sanctions internationales.
- Le renforcement du suivi des directives internes au groupe
- La mise en place de nouveaux contrôles (Fatca, formations réglementaires)
- La Mise en place d'un processus d'Analyse des Risques Métiers.

4 - L'évolution des filiales et participations

> Événements de l'année 2015 au niveau du Groupe Crédit Agricole

SAS Rue la Boétie

Notre participation dans la SAS Rue la Boétie augmente suite à la capitalisation du dividende versé par Crédit Agricole SA pour un montant de 14,6 millions d'€.

SNC Courcelles

Notre participation dans la SNC Courcelles a pris fin (4,3 K€) : la SNC Courcelles a été mise en liquidation le 16/07/2015. Son objet social était la souscription, la détention et la cession ou le transfert des titres de créances complexes de capital jumelé (T3CJ) et des actions crédit Agricole SA jumelées aux T3CJ.

Sacam Machinisme

Hausse de la participation de 6,23 K€ suite à la mise en place d'un protocole d'accord entre les actionnaires entre les Caisses Régionale et la Sacam Machinisme. Il induit une proportionnalité de détention de titres en fonction de l'activité dans la société John Deere.

L'opération résulte de la révision triennale qui permet le réajustement de la répartition du capital entre les actionnaires.

Sacam Assurance Caution

Diminution de la participation de 180 K€. La part des Caisses Régionales actionnaires dans le capital de la Sacam Assurance Caution est proportionnelle à leur activité dans la société Camca Assurance. L'appréciation de la diminution ou de l'augmentation du nombre de titres s'effectue sur la base du total de l'offre assurance caution développée par la Caisse Régionale. L'opération de cession résulte de la revue triennale.

C2MS

Diminution de la participation pour 296,8 K€. Cette société a été créée en 2013 pour regrouper l'activité des 4 centres monétiques régionaux en 1 centre monétique commun à toutes les Caisses Régionales. Un pacte d'actionnaire a été établi prévoyant la révision des titres détenus par chaque Caisse Régionale en fonction de l'activité confiée au centre monétique.

La première application de la clause d'ajustement a conduit à la cession de titres et a eu lieu en 2015.

Sodicar

Mise en place d'une avance en compte courant 400 K€. L'avance Sodigar a été versée dans le cadre du soutien de la Caisse Régionale Centre Loire aux activités de microfinance rurale à Madagascar et permettre la recapitalisation de la société IFRA.

Sas Delta

Prise de participation pour 2 228,5 K€. Cette société a pour vocation la mise en commun des data centers des Caisses Régionales. Ce projet porté par Crédit Agricole SA et CA Technologie va permettre de répondre aux exigences industrielle et de sécurité des systèmes d'information.

Square achat

Prise de participation pour 30 K€. Cette société porte un service de création de boutiques en ligne et l'augmentation de

capital de 30 K€ va permettre de la recapitaliser, avec les 10 autres Caisses Régionales sollicitées.

Sacam Fiat Net Europe

Avance en compte courant de 117,5 K€. Cette société est spécialisée dans le e-commerce et le paiement en ligne. Face à des difficultés économiques, elle va développer de nouvelles activités et retravailler sa structure financière.

> Participations hors Groupe

Semdo

Prise de participation pour 67 K€.

5 - Les perspectives 2016

L'année 2015 restera marquée par un contexte économique difficile : croissance très modérée et fragile, des taux qui ont montré une certaine volatilité mais qui restent historiquement bas et un tissu économique local qui souffre : défaillances d'entreprises toujours élevées et taux de chômage qui poursuit sa montée.

Malgré ce contexte difficile, l'activité du Crédit Agricole Centre Loire a retrouvé une belle vitalité commerciale avec une année record en développement notamment du fonds de commerce, du sociétariat et d'accompagnement en financement de l'économie locale. Sur le plan financier la baisse des taux et les réaménagements de près d'un tiers du stock de crédits pèsent sur le PNB et le résultat.

En 2015 Centre Loire a fêté ses 20 ans d'existence et s'est résolument tourné vers son avenir en lançant la préparation sur un mode participatif d'un nouveau projet

d'entreprise qui fixe les orientations et les ambitions pour les 3 prochaines années : plus de 600 salariés et élus se sont mobilisés dans la réflexion autour de 5 défis et 27 thèmes ; plus de 350 propositions ont été regroupées en 30 grands projets et 80 actions qui nourrissent 5 Ambitions.

Nous voulons être une entreprise

- plus utile pour nos clients et nos territoires
- plus responsable avec des salariés et des élus mobilisés au service du développement économique de nos territoires et d'un engagement sociétal et environnemental
- plus proche de nos clients en recherche permanente de fluidité et d'accessibilité dans la relation
- plus humaine avec une préoccupation de compétence et d'attractivité pour nos salariés et nos élus
- plus innovante dans la relation, la communication, les services et dans sa culture d'entreprise

2016, première année de ce nouveau projet d'entreprise baptisé « L'Esprit PME » verra le lancement de 14 grands projets sur les 30 retenus et de nombreuses actions.

Notre ambition est de simplifier la vie de nos clients et sociétaires, de proposer de nouveaux services utiles, innovants et de qualité et d'accompagner le développement de nos territoires et de ses habitants.

En finançant les investissements de nos entreprises, l'habitat et la consommation des ménages nous favoriserons la reprise et contribuerons, ainsi, au redémarrage économique tant attendu.

Centre Loire aborde 2016 avec un « L'Esprit PME » aux côtés de l'ensemble des acteurs économiques de la région.

6 - Résultats financiers du Crédit Agricole Centre Loire au cours des cinq derniers exercices

(EN MILLIERS D'EUROS)	EXERCICE 2011	EXERCICE 2012	EXERCICE 2013	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015
1-Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	56 119	56 119	56 119	56 119	56 119
Nombre de titres existants	14 029 628	14 029 628	14 029 628	14 029 628	14 029 628
2-Résultat global des opérations effectives					
Chiffres d'affaires	672 699	667 989	668 164	656 430	636 810
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	160 082	138 750	170 105	156 087	155 023
Impôts sur les bénéfices	29 631	50 566	55 702	52 469	46 631
Résultat après impôt, amortissements et provisions	95 273	85 073	86 194	87 494	81 553
Montant des excédents distribués	9 275	8 094	8 048	8 039	7 497
3-Résultat des opérations réduits à 1 titre					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	9,31	7,43	8,17	7,38	7,92
Résultat après impôt, amortissements et provisions	6,79	6,29	6,14	6,24	5,81
Intérêt net versé à chaque part sociale (en euros)	0,136	0,104	0,088	0,076	0,072
Dividende net versé à chaque certificat coopératif d'investissement (en euros)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Dividende net versé à chaque certificat coopératif d'associé (en euros)	2,03	1,81	1,84	1,87	1,74
4-Personnel					
Nombre de salariés au 31 décembre	1 934	1 950	1 923	1 925	1 958
Montant de la masse salariale	65 238	69 399	68 679	69 171	70 258
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 843	2 170	3 362	2 328	2 886

Rapport RSE

au 31/12/2015

La singularité d'une entreprise coopérative et mutualiste

Crédit Agricole Centre Loire puise sa force dans son ADN mutualiste, grâce notamment à des sociétaires acteurs de leur banque et des administrateurs élus engagés dans leur mission. Sa gouvernance coopérative invite le conseil d'administration et le comité de direction à élaborer ensemble un dialogue constructif et positif, au bénéfice des clients et du territoire.

Proximité, responsabilité et solidarité constituent les valeurs fondatrices de Crédit Agricole. Sa gouvernance, en tant qu'entreprise coopérative, repose sur le conseil d'administration et le comité de direction dans un esprit de concertation et de coordination. Les caisses régionales ont ainsi à leur tête un président élu et un directeur général nommé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est composé de 18 membres dont 5 femmes soit 38,46 %. Le comité de direction est composé de 9 membres dont 2 femmes soit 22 %.

Le pacte coopératif et territorial illustre la démarche RSE de l'entreprise.

> Le pacte coopératif et territorial

Les contrôles réglementaires sont assurés par le biais d'une organisation comprenant :

- un comité d'audit intervenant en amont du conseil d'administration, qui analyse les comptes en profondeur et suit les grands risques de l'entreprise ;
- une unité dédiée à la conformité et à la sécurité financière.

Crédit Agricole veille à mesurer l'impact de son activité sur son territoire. La fédération nationale a initié dans ce sens un pacte coopératif et territorial que met en oeuvre chaque Caisse régionale.

Crédit Agricole Centre Loire s'engage ainsi à développer son activité autour de cinq piliers fondamentaux :

- L'excellence dans la relation client ;
- Le développement économique des territoires et l'environnement ;
- La gouvernance coopérative et mutualiste ;
- Les pratiques RH et sociales ;
- La responsabilité sociétale sur les territoires.

Ce pacte coopératif et territorial illustre la démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) qui fait déjà partie intégrante de la gouvernance et du mode de fonctionnement de Crédit Agricole Centre Loire.

> Des sociétaires fortement impliqués

Crédit Agricole Centre Loire comptait 357 083 sociétaires au 31 décembre 2015, soit environ trois clients sur cinq. Bien plus qu'un client, un sociétaire est un coopérateur, à la fois acteur et copropriétaire de sa banque grâce à la souscription de parts sociales du capital de sa caisse locale. À ce titre, il bénéficie d'une voix lors de l'assemblée générale.

Crédit Agricole Centre Loire encourage ses clients à devenir sociétaires, plus fortement encore depuis quelques années. Les nouveaux sociétaires reçoivent un message d'accueil les remerciant de leur engagement ainsi qu'un appel de bienvenue. Certaines caisses locales leur proposent également une réunion d'information sur le fonctionnement de l'entreprise.

62,61 % des clients de Crédit Agricole Centre Loire sont sociétaires.

Pourquoi devenir sociétaire ?

Chaque sociétaire de Crédit Agricole Centre Loire bénéficie :

- d'un droit de vote pour élire ses représentants, garants du cap politique de l'entreprise ;
- de rencontres privilégiées (assemblées générales, rendez-vous d'automne, réunions thématiques) ;
- d'une meilleure connaissance de sa banque ;
- d'informations sur les actions locales de Centre Loire ;
- de la prise en compte de son avis via le club sociétaire. Composé de 904 sociétaires panelistes, celui-ci est régulièrement consulté par le service Écoute Qualité Client sur de nouveaux produits, une nouvelle publicité ou encore un courrier ;
- de solutions et de services réservés, notamment le livret sociétaire (pour 37 % des sociétaires), la carte sociétaire (132 230 cartes pour 34 % des sociétaires) offrant différents avantages comme des

invitations à des événements, des réductions dans certains commerces et sites, des parts sociales rémunérées...

Dans chacune des 91 caisses locales de Crédit Agricole Centre Loire, les sociétaires élisent les administrateurs lors de l'assemblée générale, sur le principe de « 1 homme = 1 voix ». Ces élus les représentent au conseil d'administration et élisent en leur sein le président de la caisse locale. Présents à l'assemblée générale de la caisse régionale, les 91 présidents des caisses locales élisent leurs représentants au conseil d'administration de Centre Loire.

Rendez-vous annuels, les assemblées générales sont des moments importants dans la vie de l'entreprise. Ouvertes à l'ensemble des sociétaires, elles permettent aux administrateurs de rendre compte de leurs actions et à tout un chacun de se tenir informé des différents projets relatifs à la stratégie de Crédit Agricole Centre Loire, voire d'interroger et d'interpeller les membres du conseil d'administration et du comité de direction. En 2015, 21 112 sociétaires (5,04 %) ont participé aux assemblées générales organisées sur tout le territoire.

Par ailleurs, chaque caisse locale propose à ses sociétaires un rendez-vous d'automne. Organisé par les élus sur des thèmes aussi variés que le vin et la santé, la découverte des champignons de la région, la sécurité et la prévention, la généalogie des biens immobiliers ou encore les successions, ce moment de rencontres et d'échanges constitue le deuxième temps fort de l'année.

Le rendez-vous d'automne constitue le deuxième temps fort de l'année dans la vie de la caisse locale.

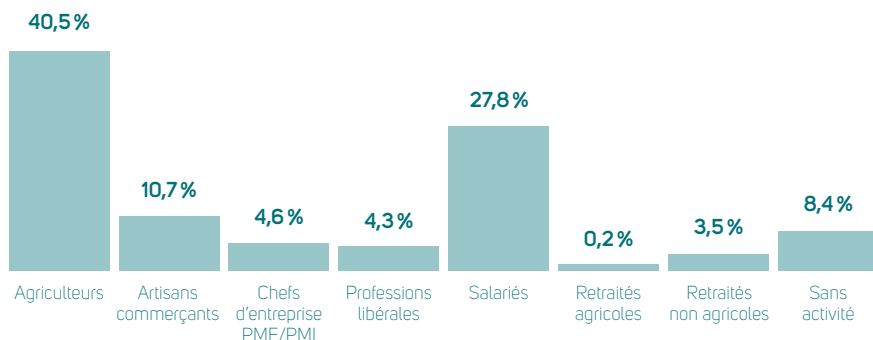
En 2015, 14 507 personnes ont participé aux rendez-vous d'automne.

> Des administrateurs engagés localement

Les 1 025 administrateurs des 91 caisses locales de Crédit Agricole Centre Loire bien intégrés dans le tissu économique et social sont les mieux à même pour détecter les

projets locaux. L'une des missions principales des caisses locales consiste en effet à accompagner et à soutenir les différents projets et événements du territoire. Les administrateurs rencontrent notamment les maires et sont régulièrement conviés à des conseils d'administration locaux.

1 025 administrateurs accompagnent les actions de Crédit Agricole Centre Loire sur le territoire.



> La force du réseau des administrateurs de Crédit Agricole Centre Loire réside dans la diversité de leurs profils

Ces femmes – plus du tiers (33,5 %) des effectifs des conseils d'administration des caisses locales – et ces hommes appartiennent à des catégories socioprofessionnelles très variées :

Tous les administrateurs peuvent bénéficier de sessions de formation pour mieux appréhender leur mission. En 2015, 16 384 heures de formation ont ainsi été dispensées aux administrateurs des caisses locales (28 %) et 793 heures à ceux de la caisse régionale. Dans l'ensemble, le taux de présence des administrateurs aux conseils d'administration s'élève à 88 %.

Tous les administrateurs peuvent bénéficier de formations.

Un accompagnement au quotidien et pour l'avenir

Fortement ancré sur le Cher, le Loiret et la Nièvre et entretenant une réelle proximité avec ses clients, Crédit Agricole Centre Loire est depuis vingt ans un acteur de premier plan du développement de son territoire et du soutien aux initiatives locales. Un cap en phase avec son identité et ses valeurs, qu'il entend maintenir.

> Un maillage fin du territoire

Banque de proximité par nature, Crédit Agricole Centre Loire est présent sur l'ensemble de son territoire. Composé des trois départements du Cher, du Loiret et de la Nièvre, le territoire de Crédit Agricole Centre Loire compte 936 communes et près de 1,2 million d'habitants. De nombreuses TPE et PME y sont implantées dans des secteurs variés : services, construction, commerce, cosmétique et parfumerie (pôle de compétitivité Cosmetic Valley), imprimerie, pharmacie, aéronautique, chimie... L'agro-alimentaire y est omniprésent, notamment grâce à une riche diversité de l'agriculture (céréales, élevage, vignes). Enfin, la situation géographique de ce territoire lui confère un véritable attrait touristique autour de la Loire et de sa vallée inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco sans oublier ses nombreux terroirs propices au tourisme vert.

1,43 agence de proximité pour 10 000 habitants (sur une base de population de 1 190 980 habitants source Insee 2012).

Crédit Agricole Centre Loire s'engage à faire bénéficier tous les acteurs économiques et

les habitants de son territoire d'une qualité de service optimale, à travers :

- un vaste réseau comprenant 170 agences, dont 157 de proximité, 4 de Crédit Habitat, 4 de gestion patrimoniale Banque privée et 5 dédiées aux entreprises. S'y ajoutent 1 agence Collectivités publiques, 1 agence Succession et 4 agences en ligne
- 309 distributeurs de billets, 26 distributeurs réservés aux commerçants, 35 automates de dépôt pour les versements, 61 bornes de consultation, 17 distributeurs de rouleaux de monnaie
- 168 Points verts : service de proximité chez des commerçants situés dans les communes dépourvues d'agences, qui permet aux clients d'opérer un retrait en espèces contre un paiement en carte ou en chèque
- 1 972 collaborateurs qui œuvrent chaque jour pour satisfaire les clients
- 91 caisses locales et 3 sites administratifs à Bourges (Cher), Varennes-Vauzelles (Nièvre) et Saint-Jean-de-Braye (Loiret).

> Une banque multicanale et humaine

En complément d'une forte présence sur son territoire, Crédit Agricole Centre Loire est également accessible en ligne grâce à son fort développement au niveau du digital. Crédit Agricole Centre Loire souhaite proposer un service 100 % multicanal, comprenant la dématérialisation de l'intégralité des offres en ligne, tout en conservant une relation client 100 % humaine, fondée sur des conseillers et des experts de proximité. De nombreux outils ont été créés ou sont en

cours de mise en place afin de préserver et d'optimiser la relation des clients et sociétaires avec leur agence (internet, application mobile, Facebook, Twitter) et leur conseiller (e-mail, prise de rendez-vous en ligne, visioconférence).

Aujourd'hui, les modes de communication évoluent fortement et internet est devenu un canal particulièrement plébiscité par les clients. En 2015, le site de Crédit Agricole Centre Loire a reçu une moyenne de 2 millions de visites par mois. De plus, 1 285 demandes de devis et de simulation d'assurance ont été formulées en ligne chaque mois, ainsi que 272 demandes de crédit à la consommation et 912 demandes de crédit immobilier. Dans ces deux derniers cas, des réponses ont été apportées en ligne.

Des téléconseillers disponibles 6 jours sur 7

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Crédit Agricole Centre Loire met à la disposition de ses clients un centre de relation client qui permet de contacter des conseillers spécialisés du lundi au samedi, de 8 h 30 à 19 h 30.

176 000 utilisateurs de la banque à accès multiples (BAM) via internet.

76 000 utilisateurs de la BAM mobile via le téléphone.

Application Ma banque, nouvelle version

Avec plus de 100 000 téléchargements à fin novembre 2015, l'application mobile Ma Banque a déjà été largement adoptée par

les clients de Crédit Agricole Centre Loire. La nouvelle version lancée en 2015 offre davantage de simplicité et propose des fonctionnalités novatrices en matière de gestion de budget, d'opérations bancaires et de mise en relation avec son conseiller (prise de rendez-vous, e-mail...).

Le site exprimez-vous.ca-centreloire.fr rencontre un vif succès.

Et parce qu'internet est un réel moyen de communication, un site dédié aux coups de cœur, coups de gueule et coups durs des clients a été créé en 2014 pour faciliter les échanges avec Crédit Agricole Centre Loire. En 2015, pas moins de 269 messages ont été postés par les internautes, dont 75 coups de cœur, 181 coups de gueule, 7 coups durs et 6 idées d'amélioration. Chaque demande ou remarque est traitée par une cellule dédiée qui s'engage à répondre dans les 48 heures.

> Un soutien actif au développement du territoire

Depuis vingt ans, Crédit Agricole Centre Loire met ses compétences et son image au service du développement du territoire. Accompagnateur de premier plan, il participe activement à de nombreux projets économiques, architecturaux, culturels, sportifs, sociétaux ou encore environnementaux.

Crédit Agricole Centre Loire, dont le ratio de solvabilité est parmi les meilleurs des banques de la région (19,10 % pour un seuil réglementaire de 8 %), occupe aujourd'hui une place de leader :

- 1^{er} banque de l'agriculture, avec la volonté d'accompagner 100 % des jeunes agriculteurs
- 1^{er} banque des PME
- 1^{er} banque pour l'habitat, avec le financement d'une maison sur trois
- 1^{er} banque des particuliers
- 2^e banque de soutien au développement des collectivités territoriales.

Crédit Agricole Centre Loire finance une PME sur deux.

Crédit Agricole Centre Loire consacre une partie de ses résultats au soutien de deux structures qui font vivre ou revivre le patrimoine à travers des actions économiques ou culturelles : les initiatives locales et Centre Loire Patrimoine. En 2015, 115 dos-

siers d'initiatives locales ont été financés pour un montant de 158 903 euros et 20 dossiers de Centre Loire Patrimoine pour un total de 41 500 euros.

Crédit Agricole Centre Loire réinvestit localement chaque année une partie de ses résultats à travers des actions de soutien au territoire.

Crédit Agricole Centre Loire, via ses caisses locales, développe des partenariats de proximité. Les interventions auprès des associations prennent des formes variées (subvention, don en nature, mécénat de compétence, mise à disposition de locaux...) et couvrent des domaines divers : insertion économique et sociale, sport, culture, éducation, solidarité, logement social...

L'engagement de Crédit Agricole Centre Loire pour son territoire se traduit également par un soutien :

- **Aux entreprises innovantes**, notamment en tant que partenaire des Trophées des entreprises et des week-ends Start-up. Mais également par une politique d'accompagnement et de soutien permanent aux créateurs d'entreprise, comme son soutien à la couveuse d'entreprises Solen Angels (Cher) par exemple, qui conduit une action déterminante auprès des créateurs d'entreprise (formation commerciale, publication des statuts, développement des réseaux, suivi comptable, mise en perspective de l'activité), ou encore son partenariat avec le parcours réussite initié par la CCI du Loiret, fondé sur la nécessité d'initier et de développer les capacités managériales et relationnelles des entrepreneurs...
- **Aux projets solidaires**, comme en témoignent son association Centre Loire Solidarité, son soutien à l'épicerie solidaire ouverte à Saint-Florent-sur-Cher, qui a pour but d'apporter une aide alimentaire aux personnes en difficulté et de lutter contre l'exclusion, ou encore celui pour Terre fraternelle, qui organise des vacances en camping pour les familles défavorisées des quartiers nord de Bourges (Cher).
- **Aux jeunes**, qui constituent la force vive de son territoire. Ainsi, soucieux de s'impliquer aussi dans la formation des jeunes, Crédit Agricole Centre Loire a conclu un parte-

nariat avec l'école universitaire de management (IAE) d'Orléans. Dans ce cadre, de nombreux étudiants sont accueillis en stage au sein des services Finances et Marketing, de la Banque privée, des agences du réseau de proximité, etc.

> Vingt ans... et ce n'est qu'un début !

Né en 1995 de la fusion des caisses du Cher, du Loiret et de la Nièvre, Crédit Agricole Centre Loire a célébré ses vingt ans en 2015. Une année que la caisse régionale a voulue autant festive qu'utile à ses clients, sociétaires, administrateurs et collaborateurs. Pari tenu !

Diverses animations ont été organisées en interne.

Les clients ont eux aussi été largement associés à l'événement, à travers des jeux en agence et sur internet.

1995-2015 : 20 ans d'évolution au bénéfice de ses clients

Les évolutions engagées par Crédit Agricole Centre Loire depuis 1995 visent l'amélioration constante de la relation avec ses clients et de leur satisfaction : produits adaptés, nouveaux services (protection CTCAM, assurance, Square Habitat, Crédit Habitat...), nouvelles coopérations (rapprochement avec les caisses régionales Val de France, Centre Ouest et Touraine Poitou) pour optimiser les coûts mais aussi les compétences, rénovation de la totalité des points de vente, à l'identique dans les grandes villes et les villages, pour rendre l'accueil plus agréable et renforcer la confidentialité... Autant de changements qui donnent tout son sens à la place de banque universelle de proximité qu'occupe Crédit Agricole Centre Loire.

L'affirmation d'une responsabilité citoyenne et environnementale

Acteur responsable, Crédit Agricole Centre Loire entend promouvoir un développement durable et harmonieux en phase avec les attentes et les préoccupations de ses clients, particuliers comme professionnels, en matière d'emploi, de logement, d'environnement ou encore de qualité de vie.

> Répondre aux attentes de la société

En cohérence avec le projet de groupe, Crédit Agricole Centre Loire s'est donné comme objectif de soutenir et de développer quatre relais de croissance qui correspondent à des attentes sociétales fortes :

- le logement ;
- l'agriculture et l'agro-alimentaire ;
- la santé et le vieillissement ;
- l'énergie et l'environnement.

Logement

Parce qu'il dispose d'une filière performante dédiée à ce secteur, Centre Loire est la première banque de l'habitat sur le territoire. Les agences Square Habitat et Crédit Habitat viennent, en complément des agences de proximité, apporter une réponse efficace et pertinente aux projets des clients (financement, assurance, achat, location...). Le financement de l'habitat par Crédit Agricole Centre Loire représente une part de marché de 40,74 % sur encours Crédit Habitat à fin septembre 2015.

Dans 80 % des cas aujourd'hui, la recherche et le financement d'un bien immobilier passent par le web. Le site e-immobilier.credit-agricole.fr, lancé en juin 2013, s'engage à apporter une réponse en ligne immédiate et personnalisée, à rappeler l'internaute dans les 24 heures et à lui proposer un rendez-vous en agence sous cinq jours.

Le site e-immobilier de Crédit Agricole renseigne sur les possibilités de financement.

57 maisons sont financées chaque jour par Crédit Agricole Centre Loire.

Immobilier : une réponse globale pour tout type de projet

Le logement est le premier poste de dépenses des Français. Banque, assurance, immobilier : avec l'ensemble de ses savoir-faire, Crédit Agricole apporte une réponse globale à chacune des étapes du parcours logement de ses clients, tout au long de leur vie. L'expertise de l'opérateur global Crédit Agricole Immobilier (promotion, administration de biens, animation des réseaux Square Habitat, conseil et gestion d'actifs...), combinée à l'ancrage territorial de la caisse régionale Centre Loire, permet

d'accompagner encore mieux les clients en matière de logement, mais aussi les entreprises dans leurs projets immobiliers et les collectivités dans leurs projets d'aménagement urbain, de reconversion de site, de construction d'éco-quartier...

Santé et vieillissement

Face à une population vieillissante et au désengagement public, Crédit Agricole Centre Loire souhaite devenir un acteur référent en matière de santé et de vieillissement. Il entend, à ce titre, jouer pleinement son rôle d'accompagnateur social et sociétal, grâce à l'élaboration de réponses adaptées et la préparation d'un guide sur le bien-vieillir à paraître en 2016.

Énergie et environnement

Crédit Agricole Centre Loire a identifié la gestion de la consommation énergétique de son patrimoine comme une priorité. Ainsi, depuis janvier 2014, un coordinateur Énergie et Conformité analyse les tableaux de suivi et formule des recommandations. Des travaux de rénovation énergétique ont déjà été opérés dans le cadre du réaménagement des agences (Agora). Des détecteurs de mouvements pour la lumière ont en outre été installés dans tous les bureaux, ainsi qu'un nouveau système de régulation de la température des locaux.

Priorité au local

En tant qu'acteur économique majeur sur son territoire, Crédit Agricole Centre Loire privilégie les fournisseurs locaux et les artisans de sa région.

Agriculture et agro-alimentaire

Crédit Agricole Centre Loire soutient l'installation des jeunes agriculteurs, une charte formalise d'ailleurs leurs engagements réciproques. L'année 2015 a été particulièrement difficile pour les éleveurs. Crédit Agricole Centre Loire a tenu à les accompagner avec des mesures particulières qui se sont concrétisées par la mise en place de 130 prêts de trésorerie à court terme et 125 reports d'échéances tout en étendant son action aux filières céréales victimes de la chute des cours.

En complément de sa mission première de banquier, Crédit Agricole Centre Loire accompagne les agriculteurs à travers un dispositif d'information dédié : des rendez-vous sur des thèmes d'actualité, des contributions régionales sur les dossiers de politique agricole et une conférence agricole trisannuelle. Celle du 3 décembre 2015, sur le thème « Agriculture et territoires : des défis à partager », a réuni plus de 1 800 participants, dont près de 40 % issus du monde agricole.

Au-delà des agriculteurs, Centre Loire soutient tous les acteurs de la filière, notamment les entreprises agroalimentaires auxquelles une agence dédiée (IAA) apporte toute l'expertise nécessaire pour les aider à se développer. Crédit Agricole Centre Loire fait par ailleurs partie des organisations professionnelles agricoles (OPA).

120 jeunes agriculteurs se sont installés en 2015 avec le soutien financier de Crédit Agricole Centre Loire.

> Une politique énergétique volontariste

Les objectifs ont été définis au niveau européen : réduire de 20 % la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et porter à 20 % la part des énergies renouvelables à l'horizon 2020. Pour ce faire, la réglementation française impose aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions d'euros un audit énergétique tous les quatre ans, portant sur 80 % de la facture énergétique. En cas de non-respect de cette obligation, les sanctions financières peuvent aller jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires.

Crédit Agricole Centre Loire, en tant qu'entreprise concernée, a pris le pari fort et ambitieux, avec la volonté affirmée de la direction, d'initier une véritable démarche environnementale visant la certification ISO 50001. Xavier Malherbet, Directeur général, a signé l'engagement officiel le 10 avril 2015.

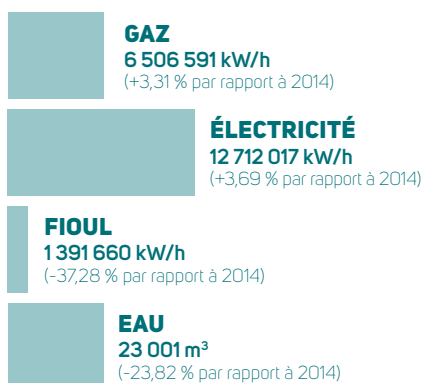
Dans ce cadre, Crédit Agricole Centre Loire a procédé, en février et mars 2015, à un audit de ses 3 sites administratifs et de 76 de ses agences, soit 80 % de son parc immobilier, sur l'ensemble des factures énergétiques concernant les fluides consommés : électricité, gaz, fioul, carburants (53 véhicules). Sa démarche a été récompensée : la certification ISO 50001 lui a été délivrée officiellement fin 2015.

Par ailleurs, Crédit Agricole Centre Loire s'est engagé par contrat avec EDF à utiliser une forte part de ressources vertes. Une communication régulière est prévue en interne, ainsi que l'ouverture d'une boîte aux lettres dédiée à l'énergie verte et destinée à recevoir les bonnes idées des collaborateurs. Enfin, 2016 verra l'installation de ruches connectées sur les trois sites départementaux.

Crédit Agricole Centre Loire est la première caisse régionale à avoir été certifiée ISO 50001.

62 % de la consommation énergétique de Centre Loire provient de ressources vertes.

Consommations de l'année 2015

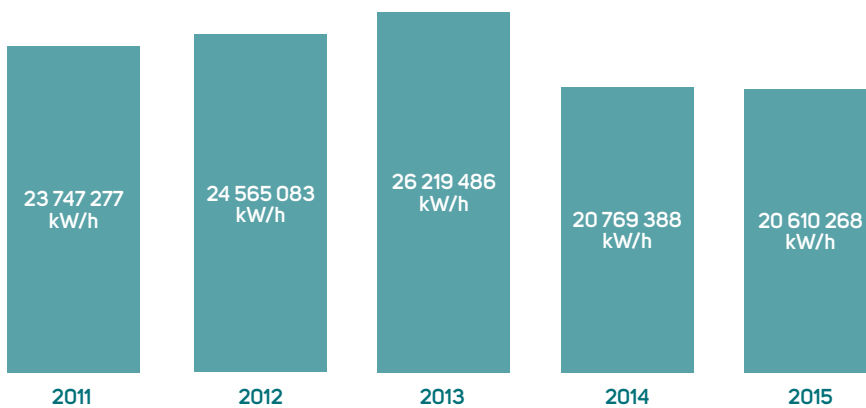


L'activité de Crédit Agricole Centre Loire nécessite des matières premières comme l'eau et le papier. Des dispositifs particuliers ont été mis en place pour mieux gérer ces consommations. Ainsi, tous les robinets s'arrêtent automatiquement et, sur le site de Saint-Jean-de-Braye (Loiret), le bâtiment du Cèdre est équipé d'un système de récupération de l'eau de pluie. En 2015, 205 105 kg de papier ont été consommés à Centre Loire. La consommation globale par collaborateur s'élève à 100,76 kg (dont 44,48 % de papier recyclé).

Crédit Agricole Centre Loire adhère à la démarche Écofolio. Cet éco-organisme est chargé par l'État de collecter une contribution financière auprès des émetteurs de papier sur le marché. Depuis le 1^{er} janvier 2010, cette taxe s'applique aux papiers imprimables (courriers adressés aux clients, affiches, dépliants, enveloppes...). Son suivi permet à la caisse régionale de mettre en œuvre des actions correctives, comme le paramétrage recto/verso par défaut des imprimantes et l'installation d'imprimantes plus performantes sur les sites. En 2015, cette taxe s'élève à 8 809,17 €.

Plus d'un client sur cinq a déjà opté pour le e-relevé.

Évolution des consommations énergétiques* depuis 2011



*Le suivi des consommations est établi de manière identique et régulière depuis 2010.
**Sur 121 689 m² (dont 8 515 m² de surface locative).

Depuis la fin de l'année 2013, les agences sont équipées de tablettes dédiées à la Signature Électronique en Agence (SEA). Plus moderne et mieux adaptée aux nouveaux modes de vie, la SEA sur tablette apporte également une solution à l'archivage des documents et réduit les impressions de papier. Par ailleurs, sur les 627 000 clients de Centre Loire, 142 000 ont déjà opté pour la dématérialisation de leur relevé de compte, soit 22,6 %. Rapide, sécurisé et surtout écologique, l'e-relevé s'étend aussi aux filiales Pacifica et Predica.

Une carte bancaire éco-conçue et recyclée

Moyen de paiement privilégié, la carte bancaire possède une empreinte écologique liée à ses composants plastiques et métalliques. Dans une démarche responsable, Crédit Agricole a créé une carte 100 % végétale et mis en place un système de récupération et de recyclage. Ainsi, sur les 244 723 cartes commandées par Centre Loire en 2015, 84 955 ont été fabriquées avec du polyacide lactique (PLA), soit 39,56 %. Ce PLA est issu de l'amidon de maïs non OGM et donc recyclable. Cette même année, 98 654 cartes périmées ont été récupérées et valorisées, soit 513 kg.

73 % du papier utilisé par Crédit Agricole Centre Loire est issu de forêts gérées durablement.

Pour réduire les pollutions, Crédit Agricole Centre Loire sensibilise ses collaborateurs au tri. En 2015, 74,18 tonnes de déchets papier ont été collectées. Toutes les cartouches de toner, soit 1 672 tonnes en 2015, ont également été recyclées.

Enfin, 1 162 488 kilomètres ont été parcourus en 2015 avec la flotte des 53 véhicules de Crédit Agricole Centre Loire, parmi lesquels trois voitures électriques et une hybride. De plus, 3 404 809 kilomètres ont été déclarés au titre des frais de déplacements professionnels. Fortement encouragés, le covoiturage ainsi que les visio et audioconférences contribuent à limiter le nombre de kilomètres parcourus et la consommation de carburant. Et pour les événements, le service Communication met en place des circuits de bus et invite les participants à privilégier le covoiturage.

L'esprit PME

L'année 2015 a été consacrée à l'élaboration collective du nouveau projet d'entreprise de Crédit Agricole Centre Loire pour la période 2016-2018. Baptisé « L'esprit PME », ce projet d'entreprise insuffle une nouvelle dynamique portée par l'ensemble des collaborateurs et élus de Crédit Agricole Centre Loire.

> Une méthode participative

Crédit Agricole Centre Loire a lancé, en 2015, l'élaboration de son nouveau projet d'entreprise pour les années 2016-2018 et l'a voulu participative ! La direction avait

défini en amont les grands axes de réflexion, qui posaient des questions essentielles sur l'avenir de la caisse régionale et la manière d'appréhender les changements indispensables au fonctionnement d'aujourd'hui.

Dès le mois de mars, un groupe projet a été constitué pour mettre en œuvre la démarche. Très tôt, il a été décidé de proposer aux collaborateurs et aux administrateurs d'y contribuer. Nombre d'entre eux se sont volontairement mobilisés entre juin et août 2015 et ont composé des groupes de travail thématiques organisés autour de cinq défis majeurs : parts de marché, capital humain,

temps utile, digital et coopératif. Pour chacun de ces groupes, la satisfaction finale du client a guidé la piste de réflexion.

Les collaborateurs et administrateurs volontaires ont pleinement joué leur rôle. Échanges et apports d'idées ont donné naissance à un ensemble de propositions soumises au comité de direction.

600 collaborateurs et 70 administrateurs de Crédit Agricole Centre Loire ont travaillé à l'élaboration du nouveau projet d'entreprise.

> Un contenu ambitieux

Sur l'ensemble des propositions formulées par les groupes de travail et remontées au comité de direction, quatre-vingt actions et une trentaine de grands projets ont été retenus. Ils constituent le projet d'entreprise 2016-2018 de Crédit Agricole Centre Loire. Baptisé « L'esprit PME », ce projet collaboratif a vocation à rendre l'entreprise encore plus humaine, plus proche, plus innovante, plus responsable et plus utile vis-à-vis de ses collaborateurs, clients et sociétaires.

Tous ces projets et actions seront mis en œuvre d'ici à 2018, suivant un planning d'ores et déjà établi. Chacun d'eux fera l'objet d'une communication interne dédiée (affichage, vidéo...).

Les cinq ambitions du projet d'entreprise de Crédit Agricole Centre Loire : + innovante, + humaine, + responsable, + proche, + utile.

Priorité à l'innovation et à la qualité

Banque, assurance, immobilier, moyens de paiement, gestion d'actifs, crédit-bail et affacturage, crédits à la consommation, financement et investissement : autant de domaines dans lesquels Crédit Agricole Centre Loire propose une large gamme de produits et de services adaptés, toujours dans une démarche d'excellence relationnelle.

> Être la banque de tous

Présent auprès des particuliers, des entreprises, des professionnels, des agriculteurs, des viticulteurs et des associations, Crédit Agricole Centre Loire se veut la banque de tous, pour tous. C'est une valeur à laquelle la caisse régionale entend rester fidèle, en assurant à chacun la qualité de service correspondant à ses attentes ou ses besoins. Plus encore, c'est un véritable devoir coopératif.

Aux clients fragiles, outre le plafonnement des frais bancaires, des réponses concrètes sont apportées à travers les offres Coup dur et Coup de main. Ces prêts personnels à taux réduit peuvent aller jusqu'à 6 000 euros, avec des remboursements différés.

Distribué par Crédit Agricole Centre Loire depuis 2012, le microcrédit personnel est un prêt de 300 à 3 000 euros destiné aux personnes qui ne parviennent pas à obtenir un prêt bancaire classique pour concrétiser un projet personnel social ou économique (mobilité, emploi, logement, santé). L'analyse de la demande et le montage du dossier sont réalisés par les collaboratrices de l'agence Passerelle du département. La décision et le suivi budgétaire sont effectués par la caisse locale du client. Dans ce cadre, des partenariats ont été signés avec les associations Anna dans le Cher et Udaf dans la Nièvre et le Loiret, qui adressent régulièrement des demandes de financement à Crédit Agricole. En 2015, 67 dossiers de microcrédit ont été acceptés, pour un montant total des prêts de 143 939 euros, contre 133 301 euros en 2014 (+ 7,98 %).

61 % de taux de réussite pour l'accompagnement par les agences Passerelle des clients en difficulté.

Les microcrédits accordés par Crédit Agricole Centre Loire depuis 2012

MICRO-CRÉDITS	2012	2013	2014	2015
Nombre de dossiers	20	25	60	67
Montant total financé	37 998 €	45 025 €	133 301 €	143 939 €
Financement moyen	1 899 €	1 801 €	2 221 €	2 148 €

Agences Passerelle : un accompagnement dédié

Dispositif de détection et de soutien, les agences Passerelle accompagnent les clients qui, suite à un accident de la vie, rencontrent des difficultés financières et/ou sociales passagères. Orientés par des collaborateurs ou des administrateurs de Crédit Agricole Centre Loire, des travailleurs sociaux ou des associations, ils sont accueillis au point Passerelle de leur département, rencontrés à leur domicile ou bien contactés par téléphone en vue d'établir le diagnostic de leur situation. Des solutions adaptées sont alors mises en place : négociation avec les créanciers, orientation vers les travailleurs sociaux, information sur les droits, octroi de crédit, dossier de surendettement assorti de conseils sur la gestion du budget... En 2015, 328 dossiers ont été traités par les agences Passerelle.

Crédit Agricole Centre Loire a créé Centre Loire Solidarité en février 2015, d'abord dans le département du Cher, pour offrir un accompagnement humain aux clients sociétaires particuliers qui ont été pris en charge précédemment par les collaborateurs des agences Passerelle. Animée par des salariés retraités, des élus et d'anciens administrateurs, cette association a en charge :

- le suivi budgétaire des « clients Passerelle »
- le suivi des clients ayant bénéficié d'un microcrédit social
- l'animation d'ateliers d'éducation à la gestion d'un budget (tout public)

- la relation avec les institutions et/ou associations dans le domaine de la solidarité
- la participation à des actions solidaires.

Parallèlement, Crédit Agricole Centre Loire organise des actions de prévention et d'éducation budgétaire dans des établissements de réinsertion pour les jeunes de 18 à 25 ans. La formation traite de la banque et des moyens de paiement, avant d'aborder la question du budget et la gestion des crédits. En 2015, 48 formations ont été dispensées à près de 640 bénéficiaires.

D'autres actions ponctuelles sont montées dans des foyers d'hébergement d'urgence et des régies de quartier ou encore au sein de l'École de la 2^e chance. Cet établissement, dont Centre Loire est partenaire, accueille des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme. Reposant sur des pratiques pédagogiques innovantes, l'enseignement permet une remise à niveau dans les matières fondamentales, la reconquête de la confiance en soi et la découverte du monde professionnel grâce à une série de stages.

Centre Loire Solidarité a ouvert des antennes dans le Loiret et la Nièvre en janvier 2016.

À ses clients particuliers, Crédit Agricole Centre Loire propose une large palette de services adaptés à chaque étape de la vie : livret d'épargne pour les nouveaux-nés, carte et livret Mozaïc pour les adolescents, offre

jeunes actifs, aide à la location, offre internationale pour les études à l'étranger, crédit à la consommation, offre premier achat...

Aux clients patrimoniaux, les agences Banque privée apportent conseils et expertise sur les placements, la gestion patrimoniale ou encore sur la transmission d'entreprise.

Côté professionnels, Crédit Agricole Centre Loire possède un réseau de spécialistes qui accompagnent les chefs d'entreprise, les agriculteurs, les commerçants et les professions libérales dans la gestion et le développement de leur structure. Créée en 2014, l'agence Banque de flux regroupe au sein d'une même structure l'intégralité du process des flux. De nombreux outils optimisent le service au quotidien :

- Les entretiens à distance via Lync (le conseiller flux d'un côté, le client et son conseiller de l'autre) ou visioconférence (le client se connecte de chez lui sur son ordinateur, sa tablette ou son téléphone portable pour communiquer avec son conseiller flux) sont privilégiés pour éviter les déplacements et gagner ainsi en temps et en efficacité ;
- Une fiche de diagnostic synthétique et complète apporte au conseiller une meilleure visibilité sur son client, lui permettant ainsi de lui proposer la bonne offre ;
- La signature électronique appliquée au transfert de données par internet renforce la sécurité et la rapidité de ces transferts ;
- Smart TPE permet aux clients nomades, où qu'ils soient, de disposer d'un terminal de paiement et d'accepter ainsi les règlements par carte.

Un livret sociétaire engagé

Le livret sociétaire mobilise l'épargne des clients sociétaires au bénéfice des entreprises de moins de cinq ans localisées sur le territoire (Cher, Loiret, Nièvre). Premier produit d'épargne, il témoigne de l'engagement mutualiste et de l'esprit coopératif de Crédit Agricole Centre Loire. En ouvrant un livret sociétaire Crédit Agricole Centre Loire, vous réaffirmez un engagement visible, à travers votre épargne, pour contribuer encore davantage à l'action de la caisse régionale en faveur de l'économie locale. En effet, les fonds collectés sur le livret sociétaire Crédit Agricole Centre Loire permettent de financer plus particulièrement les activités économiques installées depuis moins de cinq ans sur le territoire : entreprises, professionnels, associations, exploitants agricoles, auto-entrepreneurs...

Initié en février 2015, le prêt Lanceur Pro offre les meilleures chances de réussite aux créateurs et repreneurs d'entreprise grâce à un accompagnement par un réseau associatif d'aide à la création. Avec ce nouveau dispositif, les porteurs de projet bénéficient du meilleur suivi possible, d'une formation et de prêts complémentaires au prêt d'honneur octroyé par l'association.

Parcours réussite : Crédit Agricole Centre Loire partenaire de la CCI

La chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Loiret et Crédit Agricole Centre Loire ont signé, le 16 décembre 2015, une convention de partenariat autour du Parcours réussite dédié aux créateurs et repreneurs d'entreprise. Ce programme vise à développer les nécessaires capacités managériales et relationnelles des jeunes entrepreneurs pour les aider à endosser leur rôle de dirigeant dans sa globalité.

Les métiers de Crédit Agricole Centre Loire Marché des particuliers

Il s'appuie sur un réseau de 170 agences sur tout le territoire, des conseillers régulièrement formés aux produits, aux techniques de vente, à la lutte contre les fraudes et le blanchiment d'argent.

Marché des entreprises

Une direction leur est dédiée, avec des conseillers accompagnés par des experts en cession et transmission, des spécialistes à l'international, dans la gestion des flux ou des filiales...

Marchés des professionnels

Des conseillers professionnels sont répartis sur tout le territoire et agissent pour le compte de plusieurs points de vente. Véritables référents en matière d'expertise sur ce marché, ils accompagnent leurs clients à toutes les étapes de leur vie professionnelle, en cohérence avec leurs besoins (installation, développement, crise économique, cession de l'entreprise).

Marché des agriculteurs

Dans un contexte difficile, les conseillers professionnels agricoles sont plus que jamais proches de leurs clients, à l'écoute de leurs difficultés, en prise directe avec les territoires. À charge pour les agriculteurs en situation délicate de se signaler auprès d'eux afin de trouver, ensemble, la solution la plus appropriée.

Marché des associations

La volonté de Crédit Agricole Centre Loire est de se structurer pour apporter son soutien aux associations, dont le nombre ne cesse d'augmenter (+ 33 000 par an) : d'un point de vue relationnel, en dédiant des interlocuteurs privilégiés qui pourront analyser les besoins et proposer des services adaptés ; et sur le plan de l'accompagnement, en utilisant son réseau en terme de relais de communication locale, de soutien à leurs projets, d'animations et d'informations spécifiques.

Marché des viticulteurs

Avec une agence dédiée à cette profession, Crédit Agricole Centre Loire a souhaité développer non seulement une relation privilégiée mais aussi apporter un véritable savoir-faire par l'intermédiaire de conseillers spécialement dédiés à cette clientèle.

Banque privée

Depuis 2010, Crédit Agricole Centre Loire met à la disposition de sa clientèle patrimoniale des agences Banque privée spécialisées sur : le développement, la structuration et l'organisation du patrimoine ; l'accompagnement des projets de financement à titre personnel ou professionnel ; la prévoyance et la transmission. La Banque privée s'appuie en outre sur toutes les expertises du groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole Indosuez, Amundi, Predica, Crédit Agricole Immobilier...). Plus de 40 conseillers spécialisés et certifiés, répartis sur 4 agences et 3 succursales, sont à la disposition d'une clientèle aux besoins toujours plus pointus.

Présent auprès des agriculteurs dans les bons comme dans les mauvais moments, Crédit Agricole Centre Loire soutient leurs projets d'innovation.

Par ailleurs, en tant que banque-assureur, Crédit Agricole Centre Loire propose toute une gamme de produits d'assurance aux particuliers comme aux professionnels : habitation, automobile, garantie des accidents de la vie, assurance auto jeune conducteur, garantie locative, assurance tous mobiles, protection juridique, télésurveillance...

Dans un esprit purement coopératif, les quatre caisses régionales du Centre se rapprochent pour unir leurs compétences et renforcer leur expertise. Centre Ouest, Val de France, Touraine Poitou et Centre Loire avaient déjà créé en 2008 leur filiale CAR-CIE, entièrement dédiée aux entreprises. Depuis, de nouvelles coopérations ont vu le jour, au sein notamment de nombreux pôles : multimédia, développement et ingénierie patrimoniale, back office entreprise, expertise énergies renouvelables...

Dans le domaine de l'environnement, Crédit Agricole Centre Loire affiche plusieurs ambitions : accompagner ses clients vers la performance énergétique, intensifier sa présence dans les énergies renouvelables, financer les projets et services à l'environnement, devenir la banque de référence de l'épargne utile et responsable. Aussi a-t-il largement développé ces dernières années des produits « verts », des prêts destinés à financer le photovoltaïque, la méthanisation, l'éolien et la biomasse, ainsi que le prêt Économie d'énergie et les éco-prêts à taux zéro.

30 projets photovoltaïques agricoles ont été financés par Crédit Agricole Centre Loire en 2015.

Deux dispositifs soutiennent en outre l'acquisition de véhicules « propres » : 39 prêts Voiture verte (maximum 90 g de CO2 au km) ont été attribués en 2015, pour un montant total de 508 910 euros, et 7 prêts Voiture électrique (maximum 50 g de CO2 au km) pour un montant total de 141 477 euros.

> Évolution des produits « verts » depuis 2012

	2012		2013		2014		2015	
	NB	MONTANT	NB	MONTANT	NB	MONTANT	NB	MONTANT
Éco-prêt à taux zéro	132	2 368 283 €	144	2 454 300 €	129	2 144 986 €	401	2 144 996 €
Prêt Économie d'énergie	127	1 016 232 €	19	158 484 €	21	188 531 €	42	548 717 €

Enfin, en souscrivant un livret développement durable, les clients contribuent au développement du logement social ainsi qu'au financement des petites et moyennes entreprises, notamment en aidant à leur création et à leur développement. Ils participent également à la protection de l'environnement en favorisant le financement de travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens. Un véritable geste citoyen que Centre Loire promeut auprès de ses clients. Ils étaient 171 761 à détenir un livret développement durable au 31 décembre 2015.

Pour toutes les assurances de Crédit Agricole Centre Loire, un devis peut être demandé en ligne sur son site internet.

> Une large accessibilité

Avec un réseau d'agences à travers tout le territoire, y compris dans les communes éloignées, et le développement des réseaux sociaux, tout est mis en œuvre pour faciliter l'accès des clients, où qu'ils se trouvent, aux services de Crédit Agricole Centre Loire. Un e-mail, un SMS, une simulation depuis son domicile sur internet, l'obtention d'un RIB, d'un rendez-vous avec son conseiller via l'application mobile Ma banque... La connexion est simple et accessible de partout. Autant de facilités qui agrémentent et enrichissent la relation entre les clients et leurs conseillers.

Néanmoins, la relation humaine demeure primordiale dans l'accompagnement des moments de vie et c'est parce qu'ils cimentent plus que tout la relation client que Crédit Agricole Centre Loire n'oublie pas l'importance des rendez-vous en agence, en priorisant avant tout l'excellence de l'accueil. Car si les agences évoluent, offrant entre autres un accès wifi gratuit, un tout nouveau concept d'accueil, la signature électronique et plus d'automates, il est important que les clients se sentent accompagnés dans la découverte de ces nouvelles innovations mises à leur disposition.

Pour Crédit Agricole Centre Loire, l'accueil revêt un sens plus large encore. L'accès aux agences pour les personnes à mobilité réduite est facilité par l'installation de rampes ou d'ascenseurs ; chaque nouveau distributeur est équipé d'un branchement audio pour les personnes malvoyantes, auxquelles Crédit Agricole Centre Loire

propose également des relevés de compte en braille ; et l'intégration du service Accéo permet aux personnes malentendantes d'effectuer seules leurs transactions.

Le taux d'emploi de travailleurs handicapés est de 6,20 %, au titre de l'accord HECA (l'objectif fixé par HECA est de 6 %, ce résultat place Crédit Agricole Centre Loire au-delà du taux fixé et parmi les caisses régionales qui ont le meilleur résultat). Le nombre de salariés actuellement reconnus travailleurs handicapés, (CDI et alternants) est de 120.

627 125 clients font confiance à Crédit Agricole Centre Loire.

L'innovation au service de l'excellence relationnelle

Douze agences Recherche & Développement ont été créées en février 2016. Des agences pilotes sur des projets qui seront ensuite déployés dans tout le réseau de Crédit Agricole Centre Loire : méthode commerciale, fonctionnement technique, livrables à destination du réseau, communication interne/externe...

Avec les Cafés de la création, mis en place au cours du deuxième trimestre 2016, Crédit Agricole Centre Loire assoit fortement sa détermination à accompagner les porteurs de projet. En effet, dans chacun de ses trois départements, Crédit Agricole Centre Loire leur propose de rencontrer autour d'un café dans un lieu convivial des chefs d'entreprise, des experts de l'entrepreneuriat et des collaborateurs de la caisse régionale qui les écoutent, les orientent et leur font profiter de leur réseau afin de soutenir et d'optimiser la concrétisation de leur projet.

> Un engagement économique autant qu'éthique

En termes de sécurité bancaire, Crédit Agricole Centre Loire assure :

- la sécurité des achats sur internet, grâce au système d'authentification non rejouable (ANR) qui délivre un code à usage unique sur le téléphone mobile du client lorsque celui-ci veut effectuer un achat
- la protection contre les attaques informatiques pour les utilisateurs de la banque en ligne, avec un système d'alertes sécurisé
- la confidentialité et le respect des réglementations dans le traitement des données sensibles ou à caractère personnel (questionnaires santé, assurance, crédit).

Crédit Agricole Centre Loire développe et maintient des dispositifs appropriés afin de surveiller les risques liés à son activité (risque crédit, risque financier, risques opérationnels). La maîtrise de ces risques repose notamment sur un dispositif de contrôle interne et est régulièrement évaluée par un comité d'audit. Quant aux risques de non-conformité réglementaire, leur maîtrise tient, d'une manière générale, à une relation bancaire respectueuse des clients et un traitement sécurisé de leurs opérations bancaires.

SOS Carte répond aux besoins des clients confrontés à une situation d'urgence (opposition, assistance, dépannage d'argent liquide...).

Le dispositif de contrôle vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatifs aux activités des services d'investissement, à la prévention du blanchiment des capitaux, à la lutte contre le financement du terrorisme et contre la fraude interne et externe. De plus, conforme au droit du travail français, Crédit Agricole Centre Loire respecte les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

En complément des contrôles réalisés, des moyens spécifiques sont mis en œuvre pour encadrer et surveiller les opérations : formation du personnel, diffusion d'une charte interne de déontologie, règlement intérieur, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle. Tout nouvel embauché est systématiquement formé aux règles de sécurité financière. De nombreuses formations sont proposées en complément, notamment sous forme de e-learning, pour maintenir un niveau constant de connaissance et de maîtrise des risques. En 2015, 1 899 collaborateurs, sur 1 904, ont participé à ces sessions.

En parallèle, Crédit Agricole Centre Loire s'engage à respecter une tarification maîtrisée et propose des solutions sur mesure au tarif le plus juste. Les tarifs sont publiés chaque année et communiqués aux clients par courrier. L'enquête 2014 de l'association de consommateurs « Consommation, logement et cadre de vie » (CLCV) sur les tarifs bancaires a confirmé le bon positionnement de la caisse régionale : Crédit Agricole Centre Loire est la deuxième banque la moins chère

de France auprès des jeunes et des clients modestes.

Une politique d'achat responsable est en cours d'élaboration.

Enfin, Crédit Agricole Centre Loire est un client de premier plan pour les acteurs économiques de son territoire. Pour la rénovation de ses agences (environ 120), la caisse régionale a fait appel exclusivement à des partenaires locaux ou régionaux (architectes, entrepreneurs, maçons, peintres...). Pour ses achats groupés avec les trois autres caisses de la région Centre, priorité est également donnée aux prestataires locaux.

Conserver et rénover les points de vente

Depuis 2012, Crédit Agricole Centre Loire a rénové plus de 95 % de ses agences, pour un investissement global de 60 millions d'euros. Il est en effet important, pour la banque, que les conseillers puissent recevoir les clients dans les meilleures conditions et les contacter au moyen de l'ensemble des canaux à disposition. La caisse régionale renforce ainsi sa capacité à apporter à ses clients compétence et proximité.

> L'amélioration comme moteur

Mesurer la satisfaction des clients, c'est d'abord les écouter et comprendre leur insatisfaction. Dans le cadre de la démarche qualité de Crédit Agricole Centre Loire, le service Écoute Qualité Client est garant de la réception et du traitement des réclamations, qui peuvent lui être remontées par courrier ou via le site internet de la caisse régionale.

Des espaces d'expression sont également mis à disposition. En se connectant au site dédié aux coups de cœur, coups de gueule

et coups durs, créé en 2014, chacun peut librement partager une bonne ou une mauvaise expérience. Une réponse est toujours apportée, publiquement (sur le site) ou en privé quand cela est nécessaire et possible.

À Crédit Agricole Centre Loire, un circuit de traitement des réclamations a été mis en place qui passe d'abord par l'agence puis le service Écoute Qualité Client pour les réclamations plus complexes. Conformément à sa charte de qualité, Crédit Agricole Centre Loire s'engage à prendre en charge les réclamations sous 48 heures et à répondre dans un délai de 10 jours.

En dernier recours, le médiateur bancaire peut être saisi. Son nom et ses coordonnées, indiqués dans la charte de qualité consultable sur le site de Centre Loire, sont également précisés sur tous les courriers notifiant un refus d'acceptation.

Au 30 novembre 2015, 864 réclamations avaient été traitées par le service Écoute Qualité Client (contre 928 du 01/01/2014 au 30/11/2014) et 8 par le médiateur (contre 13 en 2014). Dans 100 % des cas, ce dernier a émis un avis confortant le positionnement de Crédit Agricole Centre Loire.

Le process de traitement des réclamations est certifié ISO 9001.

D'autre part, des enquêtes de satisfaction sont organisées en continu en vue de l'excellence relationnelle, dans le cadre de la démarche Relation Client 2.0. Ce dispositif d'écoute a été lancé en 2014 afin de mesurer l'indice de recommandation client (IRC). Il permet de détecter les personnes ayant donné une note de satisfaction inférieure ou égale à 6, de manière à les recontacter. En effet, après chaque rendez-vous en agence, le client reçoit par mail un ques-

tionnaire sur lequel il attribue une note de satisfaction. Si celle-ci qualifie une insatisfaction, il est systématiquement contacté. Ces appels sont effectués directement par le conseiller ou le directeur d'agence et visent à la fois à régler la problématique à l'origine du mécontentement du client et à faire progresser la démarche de satisfaction.

90 % des clients de Crédit Agricole Centre Loire se disent satisfaits.

La qualité de la relation client (résultats 2015)

- Indice de recommandation client de l'agence : 24,5
- Qualité de l'entretien : 8,2 (identique à 2014)
- Qualité de l'accueil : 8,4 (- 0,1 par rapport à 2014)
- Taux de clients informés de la prise en charge de leur réclamation sous 48 heures : 57,4 %

En 2015, 2 000 personnes représentatives de la clientèle réseau de proximité ont été interrogées par téléphone :

- Note de satisfaction attribuée : 7,9/10 (identique à 2014)
- Taux de clients satisfaits : 90 % (- 1 point par rapport à 2014)
- Taux de recommandation spontanée : 69 % (- 1 point par rapport à 2014).

Favoriser l'autonomie et l'évolution des collaborateurs

À travers son pacte social, Crédit Agricole Centre Loire réaffirme la nécessité de mobiliser les femmes et les hommes au cœur de l'entreprise. Cette conviction se traduit par une politique de formation, de promotion, de mobilité mais aussi d'écoute qui implique les salariés et favorise leur bien-être au travail.

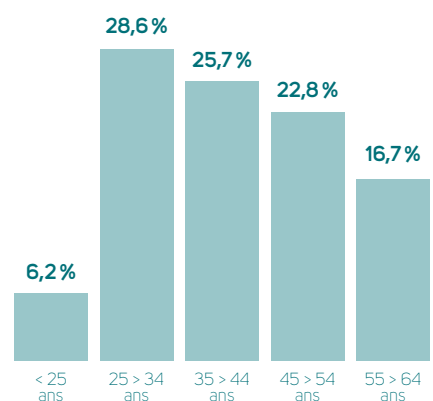
> Dynamisme et expertise

Crédit Agricole Centre Loire emploie 1 972 collaborateurs au service de la relation client.

Répartition des collaborateurs

- 63 % de femmes
- 37 % d'hommes
- 28 % d'encadrants
- 46 % de techniciens experts
- 26 % d'agents d'application
- 53 % dans le Loiret
- 28 % dans le Cher
- 19 % dans la Nièvre
- 71 % dans le réseau
- 29 % sur les sites
- 1 799 CDI
- 63 CDD
- 110 alternants

Répartition des collaborateurs par tranche d'âge



Reflète de la population du territoire, la composition de l'effectif de Crédit Agricole Centre Loire fait apparaître un réel équilibre entre dynamisme et expertise. La moyenne d'âge et le nombre d'alternants témoignent en outre de sa politique d'insertion des jeunes collaborateurs.

> Accent sur la formation et le recrutement

Parce que l'humain est le premier capital d'une entreprise de service, Crédit Agricole Centre Loire investit sur les compétences de chacun. Des formations, dispensées en présentiel ou par le biais du e-learning, sont mises en place pour favoriser l'autonomie des nouveaux entrants et l'évolution des collaborateurs, mais aussi leur donner encore davantage de légitimité. Elles mettent notamment l'accent sur une méthode visant à améliorer la relation client (échange en face à face, par téléphone, e-mail ou SMS). En 2015, 67 773 heures de formation ont été délivrées, soit 30 heures pour chaque collaborateur en moyenne : 29 160 heures pour les agents d'application (38 heures par agent en moyenne) ; 24 555 heures pour les techniciens experts (27 heures) ; 13 707 heures pour les encadrants (26 heures) ; 351 heures pour les cadres dirigeants (39 heures).

Les administrateurs bénéficient également de sessions de formation. En 2015, elles ont représenté 16 384 heures pour les élus des caisses locales et 793 heures pour les membres du conseil d'administration.

De réelles perspectives de carrière sont offertes au sein de Crédit Agricole Centre Loire, liées à une vraie politique de promotion et de mobilité internes. Celle-ci permet de pourvoir la très grande majorité des postes, tout en donnant aux collaborateurs la possibilité de renouveler leurs savoirs, de s'ouvrir à de nouveaux domaines d'activité et à des pratiques variées. Tous les ans, chaque salarié participe à un entretien d'évaluation au cours duquel sa hiérarchie directe fait le point sur ses atouts et ses axes de progrès et l'interroge sur ses projets d'évolution. La totalité des collaborateurs doit avoir été évaluée en février de l'année suivante. Ils étaient 93,4 % en février 2015 (campagne 2014). La campagne 2015 affichait un taux d'avancement de 26 % au 15 décembre 2015.

6 % de la masse salariale sont consacrés à la formation.

Des « pépinières » pour les carrières

Dispositif mis en place en 2014 dans le cadre d'une stratégie interne de recrutement et de formation, les « pépinières » ont été pérennisées en 2015, année où elles ont attiré de nombreux candidats :

- Pépinière Encadrants : 11 candidats, 7 retenus

- Pépinière Conseillers professionnels : 18 candidats, 7 retenus
- Pépinière Conseillers de clientèle particuliers : 23 candidats, 13 retenus

151 CDI ont été signés en 2015.

Des promotions valorisantes répondant aux attentes de l'entreprise sont proposées aux collaborateurs chaque année. En 2015, 8,1 % des salariés en ont bénéficié, sous la forme d'une prise de responsabilité, contre 12,1 % en 2014. Afin de découvrir la palette de métiers qui s'offre à chacun, la direction des Ressources humaines a déployé un outil d'information ludique, disponible via l'intranet. Baptisé Itinéraires de carrières, il mélange fiches pratiques et témoignages vidéos. Crédit Agricole Centre Loire accompagne également les mobilités géographiques, qui ont concerné 13,8 % des collaborateurs en 2015, contre 17,7 % en 2014.

Enfin, grâce à une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, Crédit Agricole Centre Loire reste fidèle à son engagement pris en 2012 : respecter un repère de quatre ans dans le même poste pour les salariés en contact avec la clientèle. Cette mesure permet non seulement de répondre au besoin de stabilité relationnelle des clients mais aussi de réduire le turn-over interne au sein des collaborateurs. Celui-ci est en baisse, avec 7,61 % en 2015 (au 30 novembre) contre 8,95 % en 2014. Le turn-over externe est par ailleurs très faible, avec 2,27 % en 2015, en diminution constante depuis trois ans.

Crédit Agricole Centre Loire favorise l'accès aux métiers de la banque par une politique active d'alternance.

Dans le même temps, Crédit Agricole Centre Loire joue pleinement son rôle d'entreprise responsable, à travers :

- une politique d'embauches volontariste : 151 contrats en CDI ont été signés en 2015 contre 175 en 2014, et 373 contrats en CDD (au 30 novembre) ;
- le recrutement des alternants : 80 en 2015, contre 70 en 2014 ;
- la valorisation des contrats de qualification ;
- l'accueil régulier d'emplois d'été : 125 en 2015, contre 137 en 2014.

Le taux d'entrée passe de 9,45 % en 2014 à 8,02 % au 30 novembre 2015. Quant au taux de sortie, il passe de 7,78 % à 6,64 % sur la même période. Le taux de rotation, en baisse pour 2015, s'établit à 7,33 % de l'effectif. Le nombre de licenciements diminue également, avec 5 licenciements en 2015 (au 30 novembre) contre 9 en 2014.

Notons enfin que, dans le cadre de sa politique de recrutement, Crédit Agricole Centre Loire s'impose deux contrôles : sur les offres

diffusées ainsi que sur la conformité et la complétude des dossiers de recrutement, pour vérifier les critères définis.

L'innovation dans le recrutement

Crédit Agricole Centre Loire expérimente régulièrement des méthodes de recrutement innovantes. En 2015, la caisse a créé son profil sur le réseau social professionnel LinkedIn, dans le but de favoriser les recrutements via les liens interprofessionnels de ses collaborateurs. Des sessions de job dating sont organisées plusieurs fois par an. Une application mobile entièrement dédiée au recrutement, MyCAJobs, a également été lancée. Quant au site internet www.mycréditagricole.jobs, il propose des offres d'emploi, de stage et de formation en alternance à travers toute la France.

> Attractivité et égalité professionnelle

Avec 1,6 million d'euros en 2015 consacrés à l'évolution des salaires, Crédit Agricole Centre Loire pratique une politique de rétribution attractive et valorise ses salariés :

- 41,5 % des salariés ont bénéficié d'une augmentation individuelle en 2015, contre 49,8 % en 2014.
- Le salaire de base a augmenté en moyenne de 67 euros par salarié en 2015, contre 220 euros en 2014.
- L'enveloppe globale de participation et d'intéressement représente 14,63 % du résultat net de Crédit Agricole Centre Loire en 2015, stable par rapport à 2014.

Un document synthétique, le bilan social individualisé, est remis annuellement à chaque collaborateur. Il reprend les principales informations le concernant sur l'année précédente : structure de la rémunération, placements dans le plan d'épargne entreprise, formations suivies...

Crédit Agricole Centre Loire est attaché aux principes de non-discrimination et d'égalité de traitement.

Parallèlement, le comité d'entreprise propose des avantages aux salariés et aux retraités de Crédit Agricole Centre Loire : patrimoine immobilier pour les vacances, bons cadeaux à Noël pour les enfants de moins de 16 ans, bons d'achat pour l'inscription à une activité sportive, remboursement des activités sportives des enfants à charge (selon un barème et un plafond)...

41,5 % des salariés ont été augmentés en 2015.

> Égalité femmes-hommes

Acteur engagé pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, Crédit Agricole Centre Loire met en œuvre plusieurs dispositifs, dont certains décidés par la voie d'accords d'entreprise. Le dernier en

date a été signé en décembre 2011 et complété par un avenant en juillet 2014. Il réaffirme les principes de non-discrimination et d'égalité de traitement.

Parallèlement, des avantages sociaux sont prévus par la convention collective de Crédit Agricole :

- Congés pour événements familiaux (mariage, naissance, décès, maladie d'un enfant...);
- Participation à la garde d'enfant(s);
- Délai de carence de deux jours pris en charge intégralement en cas de maladie;
- Paiement d'un treizième mois;
- Versement de primes pour les collaborateurs qui obtiennent des diplômes;
- Abondement à l'achat de titres restaurant et participation aux frais de restaurant d'entreprise;
- Régime de prévoyance collectif et obligatoire, qui accorde une couverture complémentaire comprenant une garantie incapacité temporaire ou permanente de travail, une garantie décès et une garantie obsèques;
- Participation de l'employeur aux cotisations à un régime complémentaire, à hauteur de 50 %.

Handicap

Crédit Agricole Centre Loire s'est engagé à faciliter l'embauche et l'insertion des personnes en situation de handicap par la signature avec les partenaires locaux de deux accords de branche successifs, agréés par le ministère du Travail. Cette politique s'appuie depuis 2006 sur la mission Handicap et emploi à Crédit Agricole (Heca). Depuis 2008, un correspondant Heca est chargé de relayer auprès de ses collègues en situation de handicap, déjà en poste ou nouvellement embauchés, la volonté de l'entreprise de poursuivre leur intégration.

Accompagnement des seniors

Crédit Agricole Centre Loire organise chaque année, pour ses collaborateurs âgés de 55 ans, des réunions d'information sur la préparation de la retraite. Un contrat de génération a aussi été conclu en 2013 avec les partenaires sociaux. Très important pour la caisse régionale, il s'inscrit dans la volonté d'un développement sur l'ensemble des marchés et des territoires de Crédit Agricole Centre Loire. La caisse s'engage ainsi en faveur du maintien dans l'entreprise des collaborateurs de plus de 55 ans et du transfert de compétences vers les nouveaux entrants. Des entretiens avec la direction des Ressources humaines sont proposés aux seniors pour définir leurs aspirations en fin de carrière. Ils bénéficient également de formations, à raison de trois jours par an environ. Une collaboratrice de la direction des Ressources humaines est spécialement détachée pour la gestion des salariés de plus de 55 ans.

Crédit Agricole Centre Loire favorise le maintien dans l'entreprise des plus de 55 ans.

> Bien-être au travail

Le dialogue social à Crédit Agricole Centre Loire est organisé conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur, auprès des instances représentatives du personnel concernées : comité d'entreprise, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), délégations du personnel. La majorité des accords est signée à l'unanimité, prouvant une réelle cohésion entre la direction et les partenaires sociaux.

Tous les collaborateurs de Crédit Agricole Centre Loire sont couverts par la convention collective.

Quatre accords ont été signés récemment, dans les domaines suivants :

- Rémunération extra-conventionnelle 2015
- Évolutions salariales 2015
- Versement d'une prime pour le directeur d'agence et le secrétaire de caisse locale
- Accompagnement des salariés dont le conjoint ou l'enfant est gravement malade

Qualité de vie au travail

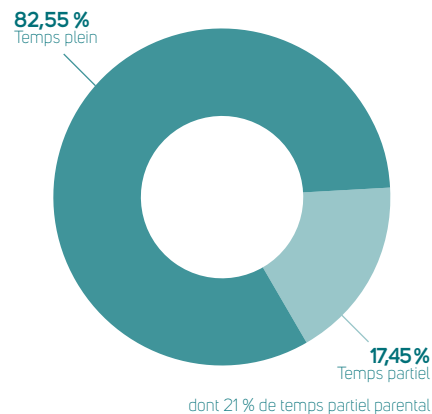
De manière générale, les collaborateurs ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel, celui-ci étant systématiquement proposé à l'ouverture du poste.

En 2015, 1 448 salariés ont répondu à l'enquête interne sur la qualité de vie au travail, soit 71,2 % de l'effectif. Sur la base des résultats et des remarques formulées, l'entreprise propose des pistes de travail visant à améliorer les processus mis en cause. L'objectif est double : répondre aux attentes des collaborateurs et mieux servir les clients. Ces propositions sont validées conjointement par la direction et le CHSCT. Crédit Agricole Centre Loire a également mis en place une commission des conditions de travail composée de représentants de tous les métiers de l'entreprise. Elle se réunit chaque fois qu'un sujet qui traite des conditions de travail est soulevé, afin de réunir les informations lors des négociations avec les partenaires sociaux.

Enfin, un dispositif interne Passerelle permet aux collaborateurs en difficulté d'être accompagnés sur le plan psychologique, social ou financier. En complément, une assistance téléphonique d'écoute et d'accompagnement psychologique (Epsy) est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Tous les deux ans, une enquête sur la qualité de vie au travail est menée auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Répartition des collaborateurs selon la durée de travail



Click to change

Depuis début 2016, Click to change permet aux collaborateurs de Crédit Agricole Centre Loire de faire remonter des propositions pour améliorer les process, réaliser des économies de charges... Toutes les idées sont les bienvenues et seront étudiées. Ce nouvel outil ouvert à tous traduit l'état d'esprit de Crédit Agricole Centre Loire, où chaque collaborateur est également acteur de son entreprise.

Santé et sécurité

Les accidents du travail sont analysés avec le CHSCT. En 2015, 355 jours d'arrêt ont été comptabilisés, contre 195 en 2014. Un chiffre en nette évolution, malgré une politique qui privilégie les réunions en audio ou visioconférence et le rapprochement entre le domicile et le lieu travail.

Une attention particulière est portée à la santé des salariés, en liaison avec la médecine du travail. S'il n'existe pas d'accord à proprement parler en la matière, un document reprend les différents risques existant dans l'entreprise, explique leur degré de gravité et leur fréquence, et présente les actions menées. Un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail est également publié.

L'absentéisme s'élève à 23 996 jours en 2015, contre 26 173 jours en 2014. Le taux d'absence pour maladie, y compris les accidents du travail, est de 5 % en 2015, stable par rapport à 2014 (5,1 %).

Annexes

Ce rapport fait partie intégrante du Rapport de Gestion du Crédit Agricole Centre Loire 2015.

Retrouvez ce document en version téléchargeable sur :

<http://www.ca-centreloire.fr/particuliers/votre-caisse-regionale-vie-mutualiste.html>

NOTRE MÉTHODOLOGIE

La méthodologie et les modes de calcul choisis ont été élaborés suite aux recommandations :

- de la Direction du Développement durable de Crédit Agricole S.A,
- de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA),
- de l'organisme tiers indépendant Mazars (OTI).

Les informations publiées dans ce rapport sont issues d'un reporting du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et d'une analyse pré-

cise, effectués par les services concernés du Crédit Agricole Centre Loire. La période de collecte des données s'est déroulée du 27 novembre 2015 au 16 janvier 2016. Le périmètre de reporting est exhaustif : il concerne l'ensemble des activités de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire (sites, agences et caisses locales).

Les indicateurs réglementaires de la loi Grenelle II ont été pris en compte. Un travail d'identification des indicateurs prioritaires par rapport au secteur d'activité de l'entreprise a été effectué. La Caisse a également mis en avant d'autres indicateurs qui lui semblaient intéressants. Tous les indicateurs développés dans ce rapport figurent dans la table de concordance. Quelques indicateurs n'ayant pas de lien direct avec l'activité ont été exclus (cf. critères d'exclusion ci-après.)

En complément, la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire a fait le choix d'intégrer à son rapport RSE toutes les in-

formations relatives à son engagement dans le Pacte Coopératif. En effet, le Pacte Coopératif regroupe les critères d'exigence de la FNCA, ces derniers étant en lien étroit avec les indicateurs réglementaires de la loi Grenelle II.

LA TABLE DE CONCORDANCE

Les informations requises par la loi Grenelle II, article R.225-105-1 du Code du commerce incluses dans ce rapport et les indicateurs du Pacte Coopératif et Territorial figurent aux pages suivantes :

THÈME	DESCRIPTIF	INDICATEURS GRENELLE	PAGE
Données sociales			
Emploi	> Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Indicateurs 1 et 2	33
	> Embauches et licenciements	Indicateurs 3 et 4	34
	> Rémunérations et leur évolution	Indicateur 7	34
Organisation du travail	> Organisation du temps de travail		34
	> Absentéisme	Indicateur 5	35
Relations sociales	> Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci		35
	> Bilan des accords collectifs		35
Santé et sécurité	> Conditions de santé et de sécurité au travail		35
	> Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Indicateur 5	34
	> Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles		35
Formation	> Politiques mises en œuvre en matière de formation	Indicateur 6	34
	> Le nombre total d'heures de formation		34
Égalité de traitement	> Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes		34
	> Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées		35
	> Politique de lutte contre les discriminations		35
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives	> Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective		32
	> À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession		
	> À l'élimination du travail forcé ou obligatoire		
	> À l'abolition effective du travail des enfants		

Données environnementales			
Politique générale en matière environnementale	> Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation et de certification en matière d'environnement		28
	> Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement		28
	> Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions		29
	> Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours		Exclu
Pollution et gestion des déchets	> Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement		Exclu
	> Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Indicateurs 8 et 9	29
	> Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité		Exclu
Utilisation durable des ressources	> Consommation d'eau et approvisionnement en eau fonction des contraintes locales		
	> Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation		29
	> Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Indicateur 10	29
	> Utilisation des sols		Exclu
	> Production d'énergie verte par la Caisse régionale	Indicateur 11	28
Changement climatique	> Rejets de gaz à effet de serre	Indicateur 12	
	> Adaptation aux conséquences du changement climatique		Exclu
Impacts directs liés au métier	> Valeur monétaire des produits et services conçus pour apporter un bénéfice environnemental	Indicateur 13	
	> Suivi des investissements des énergies renouvelables	Indicateur 14	29
Protection de la biodiversité	> Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité		Exclu
Engagements sociétaux en faveur du développement durable			
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	> En matière d'emploi et de développement régional (valeur économique créée et redistribuée)	Indicateur 15	26, 27, 34
	> Sur les populations riveraines ou locales	Indicateurs 16, 17, 18	26, 27, 34
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	> Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations		27 et 30
	> Actions de partenariat ou de mécénat	Indicateur 19	27
Sous-traitance et fournisseurs	> Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux		28 et 29
	> Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale		28
Loyauté des pratiques	> Actions engagées pour prévenir la corruption	Indicateurs 20 et 21	32
	> Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs		
	> Intérêt du client : politique pour la conception et la vente juste des produits et services	Indicateur 22	
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	> Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme		Exclu

LES CRITÈRES D'EXCLUSION

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : l'activité bancaire est peu émettrice de nuisances sonores et de rejets polluants et la banque respecte les normes de traitement en vigueur en France.

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : l'activité bancaire est peu émettrice de nuisances sonores et de rejets polluants et la banque respecte les normes de traitement en vigueur en France.

Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité : Protection de la biodiversité : mesures prises pour préserver ou développer la diversité : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire.

Utilisation durable des ressources : l'utilisation des sols : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : l'activité bancaire a un impact réduit à part celle due à son emprise directe: pas de pollution directe ou de modification notable de la nature des sols.

Adaptation aux conséquences du changement climatique : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : l'impact direct de l'activité de la banque sur le changement climatique est très réduit. Son impact indirect plus important est appréhendé dans les indicateurs métiers.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : l'impact indirect sur les droits humains est traité notamment dans les achats.

Conséquences sur le changement climatique : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : l'impact direct du changement climatique sur son métier est réduit. Son impact indirect plus important est appréhendé dans les indicateurs métiers.

L'économie circulaire : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : cet aspect est traité dans le cadre de sa politique de gestion des déchets.

Gaspillage alimentaire : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire.

NOTRE CHARTE DE DÉONTOLOGIE

1 - SECRET PROFESSIONNEL ET CONFIDENTIALITÉ

Le secret professionnel et la confidentialité constituent les règles et principes essentiels du métier de banquier.

Cela concerne tous les renseignements, informations et éléments divers relatifs à notre clientèle, mais aussi, toutes les informations relatives à l'entreprise, à ses salariés ou à son organisation interne.

Un salarié peut avoir connaissance d'une information non connue du public.

Il ne pourra toutefois en tirer profit pour son propre compte ou pour celui d'un tiers en réalisant des opérations.

En effet, ces opérations sont répréhensibles (délit d'initié) et peuvent donner lieu à des sanctions pénales à l'encontre du salarié concerné.

2 - IRRÉGULARITÉ DES TIERS

Comme tous les établissements bancaires, Centre Loire doit respecter de manière scrupuleuse la réglementation qui encadre les opérations réalisés par nos clients.

Cette réglementation a notamment pour objet de lutter contre le blanchiment d'argent, le trafic de stupéfiants, la fraude fiscale organisée, le trafic d'armes, le recel, les organisations mafieuses, les sectes, les opérations de cavalerie, ...

Le respect de cette législation est l'affaire de tous et nécessite de chacun de nous, vigilance et participation active au regard d'opérations douteuses ou de complexité inhabituelle. Les recueils de procédures rappellent les règles élémentaires à respecter. D'une manière générale, nous devons faire preuve de discernement et de « bon sens » dans le traitement des ordres de nos clients et la délivrance des moyens de paiement.

La cavalerie consiste à générer des opérations entre plusieurs comptes ouverts dans différents établissements bancaires. Cette pratique permet de créer de la trésorerie fictive en jouant sur les délais d'encaissement interbancaires.

3 - OBJECTIVITÉ ET INDÉPENDANCE VIS-À-VIS DES CLIENTS

Les salariés de l'entreprise sont à la fois banquiers et clients. Ils sont souvent les banquiers de leurs proches (parents, amis, ...). Une parfaite séparation des rôles constitue très certainement le meilleur garde fou et permet d'éviter toute utilisation des délégations et/ou des informations confidentielles à des fins personnelles ou au profit de tiers non autorisés

Au cours des relations commerciales que nous entretenons de manière répétée avec nos clients, nous pouvons être exposés à des sollicitations diverses. La prudence

oblige à rester à l'écart de toute situation pouvant amener complaisance ou compromission.

Chacun d'entre nous peut entretenir avec des clients des relations qui peuvent dépasser le cadre strictement professionnel. Quelles que soient les circonstances, l'honnêteté et l'indépendance doivent régir les relations clients-banquier. Il en est de même dans les relations avec les fournisseurs.

4 - EFFICACITÉ ET DROIT À L'ERREUR

L'ensemble des opérations susceptibles d'être réalisées au sein de Centre Loire est recensé et défini dans l'Intranet.

Les procédures mises en place prennent en compte le cadre réglementaire.

Leur connaissance et leur application contribuent à l'efficacité professionnelle (bien faire du premier coup).

Les procédures constituent également des parades qui protègent les salariés et l'entreprise.

Dans le cas où les procédures apparaîtraient imprécises, il est du devoir de chacun de demander à ce qu'elles soient complétées ou précisées par le service compétent. Le droit à l'erreur existe : en déclarant une erreur immédiatement, vous aiderez à la réparer.

5 - PRÉSERVATION DES BIENS DE LA CAISSE RÉGIONALE

L'entreprise met à la disposition des salariés les moyens adaptés à leurs besoins (locaux, mobilier, matériel dans son sens le plus large) et leur donne accès aux différentes composantes de la politique de la Caisse régionale (Plan d'actions, politique commerciale, politique sectorielle, ...).

Ces différents éléments constituent des actifs de la Caisse régionale.

Le réflexe : au bureau comme à la maison, chacun veille sur les biens qui lui sont confiés.

Bien évidemment, ces biens ne peuvent être utilisés qu'à des fins professionnelles.

6 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Chaque fonction permet d'accéder au système d'information dans un champ d'habilitation adapté.

Une signature informatisée est demandée lors de l'accès. Elle engage le propriétaire du code. Le mot de passe doit donc rester confidentiel et personnel.

Une réglementation particulière régit l'utilisation des logiciels. Les copies non autorisées peuvent entraîner des sanctions pénales à l'encontre de Centre Loire et du salarié.

7 - OBLIGATION DE RÉSERVE À L'EXTÉRIEUR DE L'ENTREPRISE

Le statut de banquier ne s'arrête pas à la porte de l'Entreprise. Le Crédit Agricole Centre Loire est soucieux de préserver son image à l'extérieur et soumet donc ses salariés à une obligation de réserve.

L'Entreprise demande à ses salariés de ne pas se servir de leurs fonctions à des fins politiques ou privées.

Tout salarié de l'entreprise peut exercer une activité annexe effective, rémunérée ou non, à condition qu'elle soit accessoire et compatible avec les fonctions qu'il exerce à Centre Loire.

Cependant, cette activité ne pourra être exercée dans un autre établissement bancaire ou assimilé ou encore dans une compagnie d'assurance.

En tout état de cause, le Déontologue devra être informé des éventuelles activités annexes des salariés de Centre Loire. N'entre pas dans ce cadre, la participation (sans mandat spécifique) à une association loi 1901.

8 - AVANTAGES RÉSERVÉS AUX SALARIÉS

L'Entreprise accorde à ses salariés des conditions particulières au titre de leur statut (taux réduits, tarification préférentielle, ...) mais également des avantages liés à leur situation personnelle (supplément familial de salaire, ...).

Ces conditions et avantages confidentiels et individuels sont uniquement réservés aux ayants droit. Ils ne peuvent être détournés de leur objet.

Il va de soi que chacun doit informer sans délai tout changement qui aurait pour effet de modifier ses droits en la matière.

9 - OPÉRATIONS BANCAIRES À TITRE PERSONNEL

Le salarié est également un client du Crédit Agricole. Ce n'est cependant pas n'importe quel client !

Les comptes bancaires (y compris les comptes titres) répondent aux mêmes règles de fonctionnement que ceux de la clientèle.

Quelques règles simples méritent d'être rappelées :

- je ne peux avoir mes comptes personnels gérés dans mon propre portefeuille ou dans le portefeuille d'un agent placé sous ma responsabilité,
- je ne passe jamais une opération pour mon propre compte (sauf sur support Internet),
- je fonctionne à l'intérieur des lignes de crédit autorisées,
- je confirme toujours mes ordres par écrit,
- en cas de difficultés passagères - toujours possibles -, j'informe immédiatement le gestionnaire de mon compte afin que nous trouvions ensemble les solutions les mieux adaptées.

10 - SOLIDARITÉ PROFESSIONNELLE

Travaillant dans un même établissement et pour les mêmes clients, les salariés poursuivent un but commun : participer activement à la satisfaction de la clientèle, à la pérennité et au développement de Centre Loire.

Le travail en équipe, qui repose sur la confiance, la solidarité et l'aide mutuelle, contribue au bon accomplissement de l'activité professionnelle. Chaque salarié porte sur ce point, une part de responsabilité.

11 - MANDATS ET CAUTIONS DES SALARIÉS

Un salarié de Centre Loire peut être mandataire pour différentes personnes :

- la famille proche (conjoint, concubin, ascendants, descendants,...),
- une association.

Il peut également et dans des circonstances très particulières, être mandataire pour un tiers, suite à une décision de justice par exemple.

En dehors de ces cas et sauf dérogation du Déontologue, un salarié ne pourra être mandataire d'un client.

Un salarié de Centre Loire peut se porter caution d'un client sauf s'il est gestionnaire du compte.

Il est nécessaire cependant de rappeler qu'en cas de défaillance du débiteur principal, le salarié de Centre Loire sera traité comme une caution ordinaire et donc « actionné » pour le recouvrement des créances douteuses et litigieuses.

Aussi, et afin d'éviter qu'un salarié de Centre Loire puisse se retrouver dans une situation de « caution actionnée », il est très fortement déconseillé de se porter caution d'un client.

LES CONTRIBUTEURS DE CE RAPPORT

Remerciements à tous les collaborateurs de Crédit Agricole Centre Loire qui ont participé à la réalisation de ce rapport, ainsi qu'à tous ceux qui, au quotidien, contribuent au fonctionnement et au développement de l'entreprise.

Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel (CRCAM) Centre Loire, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé 8 allée des Collèges, 18920 Bourges Cedex 9. 398 824 714 RCS Bourges - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 009 045.

Attestation de présence à venir (1 page)

L'attestation de l'OTI

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion au 31/12/2015

**Caisse régionale
de Crédit Agricole
Mutuel Centre Loire**

Exercice clos
le 31 décembre 2015

Aux sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes sur le mois de février 2016 pour une durée d'environ 1 semaine.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Fait à Paris La Défense, le 29 février 2016.

L'organisme tiers indépendant
MAZARS SAS

Emmanuelle Rigaudias
Associée RSE & Développement Durable

E. Rigaudias

Déclaration des personnes physiques

au 31/12/2015

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Xavier Malherbet
Directeur Général



Comptes consolidés

au 31/12/2015

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire en date du 12 Février 2016 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 24 Mars 2016

Compte de résultat

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	4.1	417 732	453 963
Intérêts et charges assimilées	4.1	204 546	236 264
Commissions (produits)	4.2	190 027	185 556
Commissions (charges)	4.2	30 852	27 825
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-2 437	2 260
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	29 495	20 313
Produits des autres activités	4.5	2 457	2 468
Charges des autres activités	4.5	3 080	3 366
Produit net bancaire		398 796	397 105
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	207 225	204 444
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	13 047	13 723
Résultat brut d'exploitation		178 524	178 938
Coût du risque	4.8	20 166	28 465
Résultat d'exploitation		158 358	150 473
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-373	20
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt		157 985	150 493
Impôts sur les bénéfices	4.10	50 667	56 979
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		107 318	93 514
Participations ne donnant pas le contrôle			
Résultat net part du groupe		107 318	93 514

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ ⁽¹⁾
Résultat net part du groupe			
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		-1 800	323
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		982	-2 070
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		-818	-1747
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	-818	-1747
Résultat net part du groupe		107 318	93 514
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		106 500	91 767

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

Bilan actif

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ ⁽¹⁾	01/01/2014 RETRAITÉ ⁽¹⁾
Caisse, banques centrales	6.1	54 796	55 044	51 033
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	21 280	39 662	40 161
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	5 557	3 741	9 746
Actifs financiers disponibles à la vente	6.3-6.7-6.8	1 369 331	1 506 273	1 186 190
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.4-6.7-6.8	555 661	458 834	386 260
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.4-6.7-6.8	11 389 572	11 051 399	11 130 281
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		33 305	39 413	15 771
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.5-6.7-6.8	302 630	313 299	263 583
Actifs d'impôts courants et différés	6.12	52 449	47 599	43 578
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12	250 894	195 879	238 728
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participation aux bénéfices différée				
Participations dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	6.13	545	613	668
Immobilisations corporelles	6.14	90 689	84 689	72 804
Immobilisations incorporelles	6.14	1 669	1 507	1 857
Ecarts d'acquisition				
Total de l'actif		14 128 378	13 797 952	13 440 660

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

Bilan passif

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ ⁽¹⁾	01/01/2014 RETRAITÉ ⁽¹⁾
Banques centrales	6.1			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	4 430	3 750	2 834
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	121 573	65 280	40 273
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	7 646 318	7 639 041	7 432 866
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	4 023 543	3 939 122	3 890 861
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.10	101 461	44 662	58 639
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-8 859	-11 906	-4 126
Passifs d'impôts courants et différés	6.11	839	103	6 755
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12	187 517	180 507	175 961
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	6.15	52 395	55 223	52 517
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.10	33 223	33 225	33 229
Total dettes		12 162 440	11 949 007	11 689 809
Capitaux propres		1 965 938	1 848 945	1 750 851
Capitaux propres - part du Groupe		1 965 928	1 848 945	1 750 851
Capital et réserves liées		499 989	477 485	458 908
Réserves consolidées		1 348 299	1 266 806	1 180 405
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		10 322	11 140	12 887
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés				
Résultat de l'exercice				
Participations ne donnant pas le contrôle		107 318	93 514	98 651
Total du passif		10		
		14 128 378	13 797 952	13 440 660

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Part du Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle		Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat		Capitaux propres
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014 Publié⁽²⁾	257 154	201 754	1278 540	17 501	-4 614	12 887	-	1750 335	-	-	1750 335
Impacts IFRIC 21 ⁽²⁾			516			-				-	-
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014 Retraité⁽²⁾	257 154	201 754	1279 056	17 501	-4 614	12 887		1750 851		-	1750 851
Augmentation de capital	18 577		-			-		18 577		-	18 577
Dividendes versés en 2014			-12 250			-		-12 250		-	-12 250
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	18 577	-	-12 250	-	-	-		6 327	-	-	6 327
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-	323	-2 070	-1 747		-1 747		-	-1 747
Résultat au 31/12/2014 ⁽²⁾			-			-	93 514	93 514		-	93 514
Autres variations			-			-		-		-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2014 Retraité⁽²⁾	275 731	201 754	1266 806	17 824	-6 684	11 140	93 514	1848 945	-	-	1848 945
Affectation du résultat 2014 ⁽²⁾			93 514			-	93 514			-	-
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2015⁽²⁾	275 731	201 754	1360 320	17 824	-6 684	11 140		1848 945	-	-	1848 945
Augmentation de capital	22 504					-		22 504		-	22 504
Dividendes versés en 2015			-12 033			-		-12 033		-	-12 033
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	22 504	-	-12 033	-	-	-		10 471	10	10	10 481
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-	-1 800	982	-818		-818		-	-818
Résultat au 31/12/2015			-			-	107 318	107 318		-	107 318
Autres variations			12			-		12		-	12
Capitaux propres au 31 décembre 2015	298 235	201 754	1348 299	16 024	-5 702	10 322	107 318	1965 928	10	10	1965 938

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

(2) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ ⁽⁴⁾
Résultat avant impôt	157 985	150 493
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	13 047	13 722
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	18 823	34 159
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	216	-148
Résultat net des activités de financement	1 841	1 839
Autres mouvements	-18 321	-3 177
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	15 606	46 395
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-61 050	182 590
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-233 936	92 167
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	252 350	-358 100
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-37 011	42 875
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		
Impôts versés	-49 459	-68 389
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-129 106	-108 857
Flux provenant des activités abandonnées		
Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	44 485	88 031
Flux liés aux participations ⁽²⁾	-6 981	-6 996
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-19 582	-25 237
Flux provenant des activités abandonnées		
Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-26 563	-32 233
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	10 481	6 327
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-1 843	-1 843
Flux provenant des activités abandonnées		
Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	8 638	4 484
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	26 560	60 282
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	30 184	-30 929
Solde net des comptes de caisse et banques centrales ⁽¹⁾	55 043	51 027
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-24 859	-81 956
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	56 748	30 184
Solde net des comptes de caisse et banques centrales ⁽¹⁾	54 795	55 043
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 953	-24 859
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	26 564	61 113

(1) Composé du solde net des postes « Caisse et banques centrales », hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées). (2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2. Au cours de l'année 2015, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'élève à 6 982 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes : acquisitions de participations : - 4 831 milliers d'euros, souscriptions de capital (décaissements) : - 2 623 milliers d'euros, cessions de participations : 472 milliers d'euros. (3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à ses actionnaires, à hauteur de 12 033 milliers d'euros pour l'année 2015. (4) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

Cadre général

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable créée le 1^{er} janvier 1995, régie par le livre V du Code Monétaire et Financier, Livre V du Code Rural et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, 91 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est un établissement de crédit avec les compétences

bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Son siège social est situé au 8 allée des Collèges, 18920 Bourges Cedex 9. Son n° d'immatriculation est 398 824 714 RCS Bourges.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est également une société de courtage d'assurances.

> Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a évolué au 31 décembre 2015 (note 12).

Depuis 2015, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire consolide le Fond Commun de Placement Centre Loire ainsi que le Fonds Commun de Titrisation Crédit Agricole Habitat 2015 dont elle détient respectivement 99,99 % et 100 % des parts. L'impact de ces consolidations est la prise en compte de l'évolution de la juste valeur entre la date d'acquisition et le 31 décembre 2015 dans les capitaux propres du groupe.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,70 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

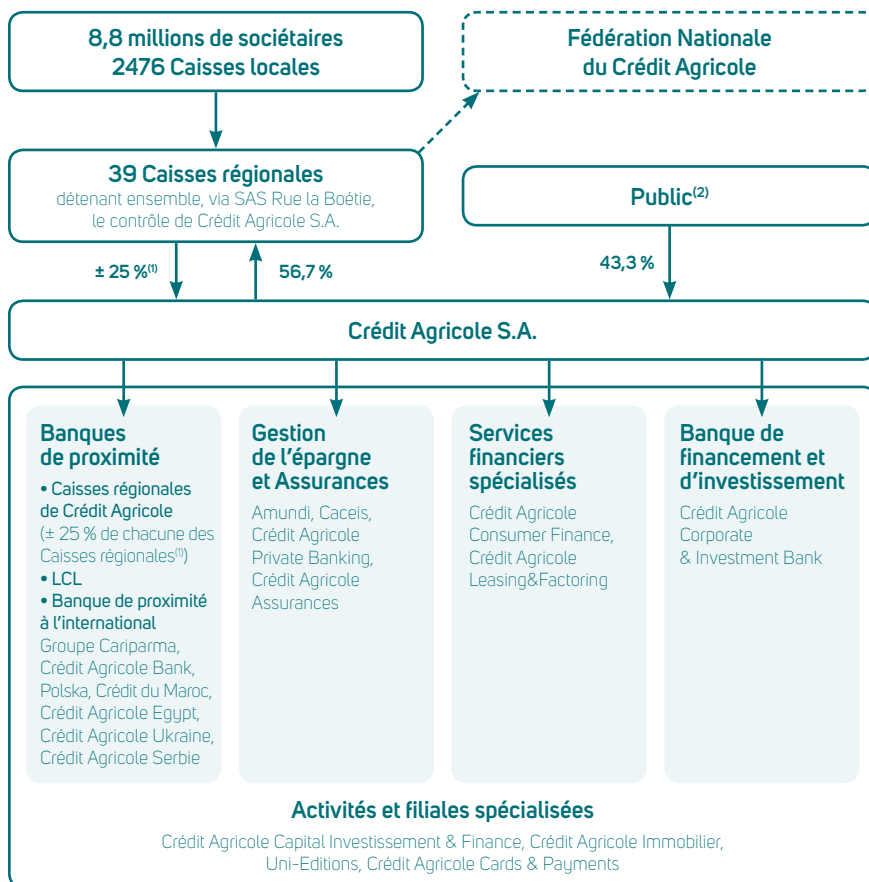
Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,15 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015, soit 0,15 % de son capital, contre 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 27,7 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés et/ou de Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse régionale.

ORGANISATION DU GROUPE (AU 31 DÉCEMBRE 2015)

Le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers. (2) Y compris autocontrôle.

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

> Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

> Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

> Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

> Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

> Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

> Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

> Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

> Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le

Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

> Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des

garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèses raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités assurant la gestion interne des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Par principaux dirigeants, l'entité comprendra l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des membres du Comité de Direction.

Notes annexes aux états financiers

1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2015 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve

out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2014.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2015. Celles-ci portent sur :

NORMES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS	DATE DE PUBLICATION PAR L'UNION EUROPÉENNE	DATE DE 1 ^{ÈRE} APPLICATION : EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU	APPLICABLE DANS LE GROUPE
Interprétation IFRIC 21 Taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1 ^{er} janvier 2015	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2011-2013	18 décembre 2014 (UE n° 1361/2014)		
IFRS 3 Exclusion du champ d'application des formations de partenariats (i.e les co-entreprises déjà exclues et pour la 1 ^{ère} fois les activités conjointes)		1 ^{er} janvier 2015	Oui
IFRS 13 Extension à certains instruments non financiers de l'exception qui permet l'évaluation de la juste valeur sur base nette		1 ^{er} janvier 2015	Oui
IAS 40 Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif (IAS 40) ou d'un groupe d'actifs ou un regroupement d'entreprises (IFRS 3)		1 ^{er} janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 a pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains

droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice).

Ainsi, sont notamment concernées les principales taxes suivantes :

- Contribution Sociale de Solidarité (C3S)
- Taxe Systémique
- Taxe Foncière

L'application d'IFRIC 21 est d'application rétrospective avec retraitement des exercices antérieurs et ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'année 2014 en comparatif dans les états financiers.

Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 11 Impacts des évolutions comptables et autres événements.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

NORMES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS	DATE DE PUBLICATION PAR L'UNION EUROPÉENNE	DATE DE 1 ^{ÈRE} APPLICATION OBLIGATOIRE : EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU	APPLICABLE ULTÉRIEUREMENT DANS LE GROUPE
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012	17 décembre 2014 (UE n°2015/28)		
• IFRS 2 Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, de service		1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
• IFRS 3 Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix		1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
• IFRS 8 Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs		1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
• IAS 16 et IAS 38 Réévaluation et ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé		1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Non
• IAS 24 Notion de services de direction (« key management personnel services »)		1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
Amendement IAS 19, Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1^{er} février 2015⁽¹⁾	Oui
Amendements IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture : Mode de comptabilisation des plantes productrices	23 novembre 2015 (UE 2015/2113)	1^{er} janvier 2016	Non
Amendements IFRS 11 Partenariats Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes : Application d'IFRS 3 lorsque l'activité constitue un "business" au sens d'IFRS 3	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1^{er} janvier 2016	Oui
Amendement IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles : Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables	02 décembre 2015 (UE 2015/2231)	1^{er} janvier 2016	Oui

(1) Soit à partir du 1^{er} janvier 2016 dans le Groupe.

NORMES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS	DATE DE PUBLICATION PAR L'UNION EUROPÉENNE	DATE DE 1 ^{ÈRE} APPLICATION OBLIGATOIRE : EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU	APPLICABLE ULTÉRIEUREMENT DANS LE GROUPE
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)		
• IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : Modifications dans les modalités de cession envisagée		1 ^{er} janvier 2016	Oui
• IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir, Contrats de services, Application de la norme aux états financiers intermédiaires condensés		1 ^{er} janvier 2016	Oui
• IAS 19 Avantages au personnel : Taux d'actualisation des avantages postérieur à l'emploi		1 ^{er} janvier 2016	Oui
• IAS 34 Information financière intermédiaire : Précision de la formulation « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire »		1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement IAS 1 Présentation des états financiers : Initiative concernant les informations à fournir	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1^{er} janvier 2016	Oui
Amendement IAS 27 : Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	18 décembre 2015 (UE 2015/2441)	1^{er} janvier 2016	Non

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2015 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2015.

Cela concerne en particulier les normes IFRS 9 et IFRS 15.

La norme **IFRS 9 Instruments Financiers** publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 devrait entrer en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances et risques ainsi que l'ensemble des entités concernées. Dès début 2015, le Groupe a lancé des travaux de diagnostic des principaux enjeux de la norme IFRS 9.

Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par :

- Les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers
- La refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt

la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée. Elle repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

À ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme. Parallèlement, le Groupe est entré dans une phase de déclinaison opérationnelle en vue du déploiement des premières évolutions d'architecture des systèmes d'information.

La norme **IFRS 15 Produits des activités ordinaires** tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle remplacera les normes IAS 11, Contrats de construction, IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31, Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme IFRS 15 présente un modèle unique de comptabilisation du revenu pour les ventes de contrats à long terme, les ventes de biens, ainsi que les prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole SA sera réalisée en 2016. Néanmoins, en première analyse, le groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

1.2. FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

o Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes.

> Les instruments financiers évalués à la juste valeur

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

> Les participations non consolidées

Elles peuvent être évaluées au coût historique et non à la juste valeur si celle-ci ne peut pas être déterminée directement par référence à un marché actif, ni évaluée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire selon d'autres méthodes de valorisation. Ces titres, listés dans la note 13 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

> Les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

> Les dépréciations durables de titres disponibles à la vente

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...); ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 2 ans.

> Les dépréciations des créances

La valeur des postes Prêts et créances est ajustée par une dépréciation relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Une dépréciation collective sur encours sains est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

> Les provisions

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2015,
- les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

> Les actifs d'impôts différés

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

o Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs

financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

> Titres à l'actif

• Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,

- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

• Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

• **Date d'enregistrement des titres**

Les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

> **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie

Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas opéré, en 2015, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

> **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• **Dépréciations de créances**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;

- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois

Dans le cadre de la réglementation bâloise, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

Autres dépréciations sur base collective

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Les secteurs couverts sont la filière LBO, céréales, professionnels de l'immobilier, secteur industriel - automobile, BTP, boulangerie, hôtel - bar - restaurant, agriculture et Forbearance.

• Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond

au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

• Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

• Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

> Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs

financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

• Titres au passif

Distinction dettes - capitaux propres

La distinction entre instrument de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

> Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16 Provisions.

> Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

• La comptabilité de couverture

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise uniquement la couverture de juste valeur.

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Dans le cadre d'une couverture de juste valeur, la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

Pour la couverture de juste valeur, seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

• Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

> Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

• Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire intègre dans la juste valeur

l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole. Le DVA permet, quant à lui, de déterminer les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciaires en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

• Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

> Gains ou pertes nets sur instruments financiers

• Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

• Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

> Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.11 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

> Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou

- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

> Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires, et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

o Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;

- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.16 Provisions.

o Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus, ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;

- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

> Avantages postérieurs à l'emploi

• Régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Le montant des engagements de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire vis-à-vis des membres de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux, en ce qui concerne les indemnités et allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires et la retraite chapeau sont pris en charge par PREDICA et ADICAM dans des contrats d'assurance. Par ailleurs, un contrat souscrit auprès d'AXA (Prestations définies au sens de l'article 39 du CGI) permet de couvrir les engagements de retraite de certains salariés de la Caisse régionale issus de la fusion entre les Caisses régionales du Loiret, du Cher et de la Nièvre survenue en 1995.

• Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

o Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

o Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts

assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles. La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable,
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

o Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Gros œuvre	25 à 40 ans
Agencement Second œuvre	8 à 12 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Autres agencements	8 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 12 ans

Les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

o Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

c) les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance ne sont comptabilisées que pour autant que l'ensemble des conditions suivantes soit respecté :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

1.4. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IFRS 10, IFRS 11 ET IAS 28)

o Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable

> Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires

communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

> Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette déten-

tion ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seule les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysés afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affectés la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient,

directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

> Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

o Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

o Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2015 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 ».

• Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par un avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif permet de transférer aux Caisses régionales les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 4 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en intégralité en date du 1^{er} décembre par imputation sur le dépôt de garantie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire. Cela s'est traduit, dans les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 5,1 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 1,9 millions d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du résultat du troisième trimestre.

• Opération de titrisation

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS (Residential Mortgage-Backed Security) réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 294 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 254 millions d'euros et des titres subordonnés pour 41,3 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour tenir compte de l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

3. GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est assurée par la direction Finances et Risques qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. RISQUE DE CRÉDIT

(cf. Rapport de gestion Chapitre 3.3)

> Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	21 280	39 662
Instruments dérivés de couverture	5 557	3 741
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	799 506	937 414
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	23 917	31 039
Prêts et créances sur la clientèle	11 452 258	11 106 376
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	302 630	313 299
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	12 605 148	12 431 531
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 304 198	1 332 299
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	262 709	245 348
Provisions - Engagements par signature	-9 591	-12 435
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 557 316	1 565 212
Exposition maximale au risque de crédit	14 162 464	13 996 743

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)		
Prêts et créances sur la clientèle	2 866 449	240 883
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	102 002	
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

> Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

• Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015				
	ENCOURS BRUTS	DONT ENCOURS BRUTS DÉPRÉCIÉS SUR BASE INDIVIDUELLE	DÉPRÉCIATIONS INDIVIDUELLES	DÉPRÉCIATIONS COLLECTIVES	TOTAL
Administration générale	964 758			105	964 653
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	23 917				23 917
Grandes entreprises	1 654 219	79 909	65 084	46 018	1 543 117
Clientèle de détail	9 117 576	242 708	179 229	56 545	8 881 802
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle⁽¹⁾	11 760 470	322 617	244 313	102 668	11 413 489

(1) Dont encours restructurés pour 72 895 milliers d'euros.

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014 RETRAITÉ				
	ENCOURS BRUTS	DONT ENCOURS BRUTS DÉPRÉCIÉS SUR BASE INDIVIDUELLE	DÉPRÉCIATIONS INDIVIDUELLES	DÉPRÉCIATIONS COLLECTIVES	TOTAL
Administration générale	1 040 897				1 040 897
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	21 253				21 253
Grandes entreprises	1 646 703	86 023	71 171	47 990	1 527 542
Clientèle de détail	8 710 325	240 152	174 385	52 980	8 482 960
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle⁽¹⁾	11 419 178	326 175	245 556	100 970	11 072 652

(1) Dont encours restructurés pour 67 298 milliers d'euros.

• Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale	57 210	113 459
Grandes entreprises	391 989	383 406
Clientèle de détail	854 999	835 434
Total Engagements de financement	1 304 198	1 332 299
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale	56 875	70 988
Grandes entreprises	192 059	161 025
Clientèle de détail	24 604	26 997
Total Engagements de garantie	273 538	259 010

• Dettes envers la clientèle par agent économique

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Administration générale	6 899	21 045
Grandes entreprises	1 101 692	1 105 456
Clientèle de détail	2 914 952	2 812 621
Total Dettes envers la clientèle	4 023 543	3 939 122

> Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

• Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015				
	ENCOURS BRUTS	DONT ENCOURS BRUTS DÉPRÉ- CIÉS SUR BASE INDIVIDUELLE	DÉPRÉCIA- TIONS INDIVI- DUELLES	DÉPRÉCIA- TIONS COLLECTIVES	TOTAL
France (y compris DOM-TOM)	11 707 848		243 108	102 668	11 362 072
Autres pays de l'UE	28 782	1 318	1 183		27 599
Autres pays d'Europe	8 286	23	18		8 268
Amérique du Nord	3 082	2	2		3 080
Amériques Centrale et du Sud	1 366				1 366
Afrique et Moyen Orient	6 186	2	2		6 184
Asie et Océanie (hors Japon)	4 920				4 920
Total Prêts et créances sur les établisse- ments de crédit et sur la clientèle⁽¹⁾	11 760 470	1 345	244 313	102 668	11 413 489

(1) Dont encours restructurés pour 72 895 milliers d'euros.

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014 RETRAITÉ				
	ENCOURS BRUTS	DONT ENCOURS BRUTS DÉPRÉCIÉS SUR BASE INDIVIDUELLE	DÉPRÉCIATIONS INDIVIDUELLES	DÉPRÉCIATIONS COLLECTIVES	TOTAL
France (y compris DOM-TOM)	11 366 058	324 146	243 830	100 896	11 021 332
Autres pays de l'UE	32 571	1 717	1 578	53	30 940
Autres pays d'Europe	7 565	17	17	10	7 538
Amérique du Nord	2 730	21	17	10	2 703
Amériques Centrale et du Sud	1 885	27			1 885
Afrique et Moyen Orient	5 206	210	114		5 092
Asie et Océanie (hors Japon)	3 163	37		1	3 162
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle⁽¹⁾	11 419 178	326 175	245 556	100 970	11 072 652

(1) Dont encours restructurés pour 67 298 milliers d'euros.

• **Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique**

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 281 844	1 315 530
Autres pays de l'UE	21 606	16 128
Autres pays d'Europe	205	227
Amérique du Nord	118	107
Amériques Centrale et du Sud	13	13
Afrique et Moyen Orient	283	222
Asie et Océanie (hors Japon)	126	69
Japon	3	3
Total Engagements de financement	1 304 198	1 332 299
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	272 655	258 118
Autres pays de l'UE	247	236
Autres pays d'Europe	319	319
Asie et Océanie (hors Japon)	317	337
Total Engagements de garantie	273 538	259 010

• **Dettes envers la clientèle par zone géographique**

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
France (y compris DOM-TOM)	3 994 435	3 914 655
Autres pays de l'UE	13 469	12 680
Autres pays d'Europe	4 109	3 350
Amérique du Nord	3 750	3 428
Amériques Centrale et du Sud	361	326
Afrique et Moyen Orient	3 623	2 169
Asie et Océanie (hors Japon)	3 622	2 188
Japon	174	326
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	4 023 543	3 939 122

> Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

• Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015						31/12/2015
	VENTILATION PAR ANCIENNETÉ D'IMPAYÉ DES ENCOURS EN SOUFFRANCE					VALEUR NETTE COMPTABLE DES ACTIFS DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	
	≤ 90 JOURS	> 90 JOURS ≤ 180 JOURS	> 180 JOURS ≤ 1AN	> 1AN	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE		
Instruments de capitaux propres						534 484	27 454
Instruments de dette	-	-	-	-	-	-	-
Administration générale						-	
Banques centrales						-	
Etablissements de crédit						-	
Grandes entreprises						-	
Clientèle de détail						-	
Prêts et avances	134 256	1 217	268	11	135 752	78 304	346 981
Administration générale	2 187				2 187		105
Banques centrales						-	
Etablissements de crédit						-	
Grandes entreprises	35 032		266		35 298	14 825	111 102
Clientèle de détail	97 037	1 217	2	11	98 267	63 479	235 774
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	134 256	1 217	268	11	135 752	612 788	374 435

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014						31/12/2014
	VENTILATION PAR ANCIENNETÉ D'IMPAYÉ DES ENCOURS EN SOUFFRANCE					VALEUR NETTE COMPTABLE DES ACTIFS DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	
	≤ 90 JOURS	> 90 JOURS ≤ 180 JOURS	> 180 JOURS ≤ 1AN	> 1AN	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE		
Instruments de capitaux propres						518 733	27323
Instruments de dette	-	-	-	-	-	-	-
Administration générale						-	
Banques centrales						-	
Etablissements de crédit						-	
Grandes entreprises						-	
Clientèle de détail						-	
Prêts et avances	156 012	4 061	1	10	160 084	80 619	346 526
Administration générale	9 033	1 455			10 488		
Banques centrales						-	
Etablissements de crédit						-	
Grandes entreprises	32 416	116			32 532	14 852	119 161
Clientèle de détail	114 563	2 490	1	10	117 064	65 767	227 365
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	156 012	4 061	1	10	160 084	599 352	373 849

3.2. RISQUE DE MARCHÉ

(cf. Rapport de gestion Chapitre 3.3)

> Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

• Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015			TOTAL EN VALEUR DE MARCHÉ	31/12/2014 RETRAITÉ
	OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ				TOTAL EN VALEUR DE MARCHÉ
	≤1 AN	> 1 AN ≤ 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL EN VALEUR DE MARCHÉ	
Instruments de taux d'intérêt :	418	1 972	3 167	5 557	3 741
- Swaps de taux d'intérêts	418	1 972	3 167	5 557	3 741
Sous total	418	1 972	3 167	5 557	3 741
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	418	1 972	3 167	5 557	3 741

• Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015			TOTAL EN VALEUR DE MARCHÉ	31/12/2014 RETRAITÉ
	OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ				TOTAL EN VALEUR DE MARCHÉ
	≤1 AN	> 1 AN ≤ 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL EN VALEUR DE MARCHÉ	
Instruments de taux d'intérêt :	4 119	46 632	70 822	121 573	65 280
- Swaps de taux d'intérêts	4 119	46 632	70 822	121 573	65 280
Sous total	4 119	46 632	70 822	121 573	65 280
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	4 119	46 632	70 822	121 573	65 280

• Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015						TOTAL EN VALEUR DE MARCHÉ	31/12/2014 RETRAITÉ
	OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS			OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ				TOTAL EN VALEUR DE MARCHÉ
	≤1 AN	> 1 AN ≤ 5 ANS	> 5 ANS	≤1 AN	> 1 AN ≤ 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL EN VALEUR DE MARCHÉ	
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	61	770	2 936	3 767	2 946
- Swaps de taux d'intérêts				61	770	2 925	3 756	2 946
- Caps-floors-collars						11	11	
Autres instruments :	17 286	0	0	0	74	0	17 360	33 504
- Dérivés sur actions et indices boursiers	17 286						17 286	33 206
- Autres					74		74	298
Sous total	17 286	0	0	61	844	2 936	21 127	36 450
- Opérations de change à terme				153			153	441
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	17 286	0	0	214	844	2 936	21 280	36 891

• Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015						31/12/2014 RETRAITÉ	
	OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS			OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ			TOTAL EN VALEUR DE MARCHÉ	TOTAL EN VALEUR DE MARCHÉ
	≤1 AN	> 1 AN ≤ 5 ANS	> 5 ANS	≤1 AN	> 1 AN ≤ 5 ANS	> 5 ANS		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	62	770	2 956	3 788	2 986
- Swaps de taux d'intérêts				62	770	2 945	3 777	2 986
- Caps-floors-collars						11	11	
Autres instruments :	0	0	0	510	0	0	510	337
- Autres				510			510	337
Sous total	0	0	0	572	770	2 956	4 298	3 323
- Opérations de change à terme				132			132	427
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	704	770	2 956	4 430	3 750

> Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
	TOTAL ENCOURS NOTIONNEL	TOTAL ENCOURS NOTIONNEL
Instruments de taux d'intérêt :	2 803 481	1 919 276
- Swaps de taux d'intérêts	2 799 881	1 919 276
- Caps-floors-collars	3 600	
Instruments de devises et or :	15 468	10 934
- Options de change	15 468	10 934
Sous total	2 818 949	1 930 210
- Opérations de change à terme	29 935	31 332
Total Notionnels	2 848 884	1 961 542

> Risque de change

(cf. Rapport de gestion Chapitre 3.3)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'est pas exposée de façon significative à ce risque du fait du caractère peu significatif des opérations en devises.

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion Chapitre 3.3)

> Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015					TOTAL
	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS À ≤ 1 AN	> 1 AN À ≤ 5 ANS	> 5 ANS	INDÉTERMINÉE	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	82 720	105 075	10 826	357 040		555 661
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	758 566	1 173 064	4 023 275	5 777 916	3 732	11 736 553
Total	841 286	1 278 139	4 034 101	6 134 956	3 732	12 292 214
Dépréciations						-346 981
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						11 945 233

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014 RETRAITÉ					TOTAL
	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS À ≤ 1AN	> 1AN À ≤ 5 ANS	> 5 ANS	INDÉTER- MINÉE	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	75 693	13 811	13 433	355 897		458 834
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	842 327	1 112 533	3 822 401	5 616 932	3 732	11 397 925
Total	918 020	1 126 344	3 835 834	5 972 829	3 732	11 856 759
Dépréciations						-346 526
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						11 510 233

> Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015				
	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS À ≤ 1AN	> 1AN À ≤ 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 383 723	2 566 263	2 044 483	1 651 849	7 646 318
Dettes envers la clientèle	3 076 283	198 069	737 500	11 691	4 023 543
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 460 006	2 764 332	2 781 983	1 663 540	11 669 861

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014 RETRAITÉ				
	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS À ≤ 1AN	> 1AN À ≤ 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 312 756	2 249 056	2 684 660	1 392 569	7 639 041
Dettes envers la clientèle	2 704 571	324 287	874 301	35 963	3 939 122
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 017 327	2 573 343	3 558 961	1 428 532	11 578 163

> Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015				
	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS À ≤ 1AN	> 1AN À ≤ 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					0
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	5 143	4 100	92 218		101 461
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total Dettes représentées par un titre	5 143	4 100	92 218	0	101 461
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	723	10 000	22 500		33 223
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total Dettes subordonnées	723	10 000	22 500	0	33 223

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014 RETRAITÉ				
	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS À ≤ 1AN	> 1AN À ≤ 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					0
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	11 753	19 735	12 374	800	44 662
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total Dettes représentées par un titre	11 753	19 735	12 374	800	44 662
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	725		32 500		33 225
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total Dettes subordonnées	725	0	32 500	0	33 225

> Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015					
	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS À ≤ 1AN	> 1AN À ≤ 5 ANS	> 5 ANS	INDÉTERMINÉE	TOTAL
Garanties financières données	9 591					9 591

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014 RETRAITÉ					
	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS À ≤ 1AN	> 1AN À ≤ 5 ANS	> 5 ANS	INDÉTERMINÉE	TOTAL
Garanties financières données	12 435					12 435

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4. COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRÉSORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

(cf. Rapport de gestion Chapitre 3.3)

> Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

> Instruments dérivés de couverture

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015			31/12/2014 RETRAITÉ		
	VALEUR MARCHÉ		MONTANT NOTIONNEL	VALEUR MARCHÉ		MONTANT NOTIONNEL
	POSITIVE	NÉGATIVE		POSITIVE	NÉGATIVE	
Couverture de juste valeur	5 557	121 573	2 539 579	3 741	65 280	1 823 194
Taux d'intérêt	5 557	121 573	2 539 579	3 741	65 280	1 823 194
Total Instruments dérivés de couverture	5 557	121 573	2 539 579	3 741	65 280	1 823 194

3.5. RISQUES OPÉRATIONNELS (cf. Rapport de gestion Chapitre 3.3)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un évènement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomerats financiers », la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds

propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévu jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en Additional Tier 1 (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnu en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères

d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier 1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2015 comme en 2014 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a répondu aux exigences réglementaires.

4. NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.1. PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 774	6 454
Sur opérations internes au Crédit Agricole	30 093	32 825
Sur opérations avec la clientèle	369 192	388 778
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	2 531	2 701
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 038	8 297
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	4 104	14 908
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts⁽¹⁾⁽²⁾	417 732	453 963
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 819	6 484
Sur opérations internes au Crédit Agricole	126 892	143 694
Sur opérations avec la clientèle	36 835	49 629
Sur dettes représentées par un titre	1 038	1 195
Sur dettes subordonnées	1 841	1 839
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	34 114	33 413
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	7	10
Charges d'intérêts	204 546	236 264

(1) dont 12 113 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2015 contre 11 379 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

(2) dont 8 585 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2015 contre 9 317 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

4.2. COMMISSIONS NETTES

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015			31/12/2014 RETRAITÉ		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
Sur opérations avec les établissements de crédit	459	23	436	454	5	449
Sur opérations internes au Crédit Agricole	31 972	19 911	12 061	34 868	17 018	17 850
Sur opérations avec la clientèle	44 549	1 213	43 336	44 588	1 030	43 558
Sur opérations sur titres			0		1	-1
Sur opérations de change	99	1	98	101		101
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	148	11	137			0
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	109 073	9 621	99 452	101 409	9 701	91 708
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 727	72	3 655	4 136	70	4 066
Produits nets des commissions	190 027	30 852	159 175	185 556	27 825	157 731

4.3. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-2 712	1 772
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-116	182
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	391	305
Résultat de la comptabilité de couverture	0	1
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-2 437	2 260

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015		
	PROFITS	PERTES	NET
Couvertures de juste valeur	68 624	68 624	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	64 191	3 412	60 779
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	4 433	65 212	-60 779
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	109 999	109 999	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	50 438	59 561	9 123
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	59 561	50 438	-9 123
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	178 623	178 623	0

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014 RETRAITÉ		
	PROFITS	PERTES	NET
Couvertures de juste valeur	7 237	7 236	1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	5 742	1 495	4 247
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 495	5 741	-4 246
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	89 172	89 172	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	60 297	28 875	31 422
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	28 875	60 297	-31 422
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	96 409	96 408	1

4.4. GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Dividendes reçus	16 931	16 328
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	12 699	5 426
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-135	-1 441
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	29 495	20 313

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 « Coût du risque ».

En 2015, un complément de dépréciation durable a été constaté principalement pour les titres suivants :

- FIRECA : - 14 milliers d'euros
- Sodicar : - 12 milliers d'euros
- SACAM Fia Net : - 100 milliers d'euros

4.5. PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-70	-68
Autres produits (charges) nets	-553	-830
Produits (charges) des autres activités	-623	-898

4.6. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Charges de personnel	124 614	123 729
Impôts et taxes ⁽¹⁾	9 141	10 963
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	73 470	69 752
Charges générales d'exploitation	207 225	204 444

(1) Dont 197 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

> Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2015 est donnée ci-dessous :

(EN MILLIERS D'EUROS)	2015			2014 RETRAITÉ
	MAZARS	ORCOM	TOTAL	TOTAL
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	87	87	174	174
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	3		3	4
Total Honoraires des commissaires aux comptes	90	87	177	178

4.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Dotations aux amortissements	13 489	13 465
- immobilisations corporelles	13 473	13 443
- immobilisations incorporelles	16	22
Dotations (reprises) aux dépréciations	-442	258
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles	-442	258
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	13 047	13 723

4.8. COÛT DU RISQUE

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-96 182	-112 593
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-91 137	-104 012
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-34	-23
Engagements par signature	-1 814	-6 977
Risques et charges	-3 197	-1 581
Reprises de provisions et de dépréciations	75 688	92 709
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	68 121	82 548
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	64	2
Engagements par signature	4 659	5 287
Risques et charges	2 844	4 872
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-20 494	-19 884
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 121	-9 592
Récupérations sur prêts et créances amortis	2 506	1 261
Décotes sur crédits restructurés	-1 052	-250
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-5	
Autres produits		
Coût du risque	-20 166	-28 465

4.9. GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-373	20
Plus-values de cession	94	498
Moins-values de cession	-467	-478
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-373	20

4.10. IMPÔTS

> Charge d'impôt

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Charge d'impôt courant	50 653	51 872
Charge d'impôt différé	14	5 107
Charge d'impôt de la période	50 667	56 979

> Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

• Au 31 décembre 2015

(EN MILLIERS D'EUROS)	BASE	TAUX D'IMPÔT	IMPÔT
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	141 485	38 %	53 764
Effet des différences permanentes			-5 183
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			3 498
Effet de l'imposition à taux réduit			-1 563
Effet des autres éléments			151
Taux et charge effectifs d'impôt		35,81 %	50 667

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

• Au 31 décembre 2014 retraité

(EN MILLIERS D'EUROS)	BASE	TAUX D'IMPÔT	IMPÔT
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	135 870	38 %	51 631
Effet des différences permanentes			3 166
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			6 163
Effet de l'imposition à taux réduit			-1 330
Effet des autres éléments			-2 652
Taux et charge effectifs d'impôt		41,94 %	56 979

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

4.11. VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période nets d'impôts.

> Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(EN MILLIERS D'EUROS)	GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		TOTAL DES GAINS / PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
	VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	GAINS ET PERTES ACTUARIELS SUR AVANTAGES POST EMPLOI	
Variation de juste valeur	5 573		5 573
Transfert en compte de résultat	-7 373		-7 373
Variation de l'écart de conversion			0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		982	982
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2015 (part du Groupe)	-1 800	982	-818
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2015 (part minoritaire)			0
Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2015⁽¹⁾	-1 800	982	-818

(EN MILLIERS D'EUROS)	GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		TOTAL DES GAINS / PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
	VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	GAINS ET PERTES ACTUARIELS SUR AVANTAGES POST EMPLOI	
Variation de juste valeur	2 482		2 482
Transfert en compte de résultat	-2 159		-2 159
Variation de l'écart de conversion			0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-2 070	-2 070
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2014 (part du Groupe)	323	-2 070	-1747
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2014 (part minoritaire)			0
Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2014⁽¹⁾	323	-2 070	-1747

(1) Les données « total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente » se décomposent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Montant brut	(3 500)	(2 079)
Impôt	2 682	332
Total net des gains ou pertes	(818)	(1747)

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

> Définition des secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS8, le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support épargne (monétaire, obligataire, titres),

placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Elle distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance-vie.

6. NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1. CAISSE, BANQUES CENTRALES

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015		31/12/2014 RETRAITÉ	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Caisse	44 897		43 250	
Banques centrales	9 899		11 794	
Valeur au bilan	54 796	0	55 044	0

6.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

> Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	21 280	36 891
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		2 771
Valeur au bilan	21 280	39 662

> Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Instruments dérivés	21 280	36 891
Valeur au bilan	21 280	36 891

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

> Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Titres de dettes	0	2 771
- Obligations et autres titres à revenu fixe		2 771
Valeur au bilan	0	2 771

> Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 430	3 750
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	4 430	3 750

> Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Instruments dérivés	4 430	3 750
Total Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 430	3 750

6.3. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015			31/12/2014 RETRAITÉ		
	VALEUR COMPTABLE	GAINS LATENTS	PERTES LATENTES	VALEUR COMPTABLE	GAINS LATENTS	PERTES LATENTES
Effets publics et valeurs assimilées	22 413	398		22 667	407	
Obligations et autres titres à revenu fixe	656 745	23 517	498	803 377	22 289	107
Actions et autres titres à revenu variable ⁽²⁾	55 522	3 697	906	69 181	13 661	469
Titres de participation non consolidés	634 651	12 789	13 810	611 048	7 935	13 553
Total des titres disponibles à la vente	1 369 331	40 401	15 214	1 506 273	44 292	14 129
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente⁽¹⁾	1 369 331	40 401	15 214	1 506 273	44 292	14 129
Impôts		9 517	353		12 462	120
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts)		30 884	14 861		31 830	14 009

(1) Dont 27 855 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2015 et 27 323 milliers d'euros au 31 décembre 2014 retraité.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 514 303 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et 499 678 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

6.4. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

> Prêts et créances sur les établissements de crédit

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	23 917	21 253
- Comptes et prêts	21 969	19 305
dont comptes ordinaires débiteurs sains	19 528	9 017
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
- Valeurs reçues en pension		
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés	1 948	1 948
- Autres prêts et créances		
Valeur brute	23 917	21 253
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	23 917	21 253
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	531 744	437 581
- Comptes ordinaires	53 266	8 339
- Comptes et avances à terme	446 072	396 835
- Prêts subordonnés	32 406	32 407
Valeur brute	531 744	437 581
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	531 744	437 581
Valeur au bilan	555 661	458 834

> Prêts et créances sur la clientèle

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	3 759	3 759
- Titres non cotés sur un marché actif	3 759	3 759
Prêts et avances	11 732 794	11 394 166
- Créances commerciales	33 456	41 627
- Autres concours à la clientèle	11 591 204	11 225 831
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés	925	203
- Créances nées d'opérations d'assurance directe		
- Créances nées d'opérations de réassurance		
- Avances en comptes courants d'associés	31 946	31 916
- Comptes ordinaires débiteurs	75 263	94 589
Valeur brute	11 736 553	11 397 925
Dépréciations	-346 981	-346 526
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	11 389 572	11 051 399
Valeur au bilan		

6.5. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Effets publics et valeurs assimilées	79 997	80 438
Obligations et autres titres à revenu fixe	222 633	232 861
Total	302 630	313 299
Dépréciations		
Valeur au bilan	302 630	313 299

6.6. ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS OU DÉCOMPTABILISÉS AVEC IMPLICATION CONTINUE

> Actifs transférés non décomptabilisés intégralement

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7.

En effet, le groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

> Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement

Au titre de l'exercice, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

6.7. DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014 RETRAITÉ	DOTATIONS	REPRISES ET UTILISATIONS	31/12/2015
Créances sur les établissements de crédit				0
Créances sur la clientèle	346 526	99 242	98 787	346 981
dont dépréciations collectives	51 666	242	7 959	43 949
Opérations de location-financement	0			0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0			0
Actifs disponibles à la vente	27 323	135	4	27 454
Autres actifs financiers	5 102	33	5 012	123
Total Dépréciations des actifs financiers	378 951	99 410	103 803	374 558

(EN MILLIERS D'EUROS)	01/01/2014 RETRAITÉ	DOTATIONS	REPRISES ET UTILISATIONS	31/12/2014 RETRAITÉ
Créances sur les établissements de crédit				0
Créances sur la clientèle	350 590	111 492	115 555	346 526
dont dépréciations collectives	63 419		11 752	51 666
Opérations de location-financement				0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				0
Actifs disponibles à la vente	25 882	1 441		27 323
Autres actifs financiers	5 085	20	2	5 102
Total Dépréciations des actifs financiers	381 557	112 953	115 557	378 951

6.8. EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

> Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

• Activité bancaire

31/12/2015	EXPOSITIONS NETTES DE DÉPRÉCIATIONS							
(EN MILLIERS D'EUROS)	DONT PORTEFEUILLE BANCAIRE				DONT PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (HORS DÉRIVÉS)	TOTAL ACTIVITÉ BANQUE BRUT DE COUVERTURES	COUVERTURES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	TOTAL ACTIVITÉ BANQUE NET DE COUVERTURES
	ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE				
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Belgique								
Bésil								
Chine								
Espagne								
Etats Unis								
France		22 413		79 997		102 410		102 410
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
Total Exposition	0	22 413	0	79 997	0	102 410	0	102 410

31/12/2014 RETRAITÉ	EXPOSITIONS NETTES DE DÉPRÉCIATIONS							
(EN MILLIERS D'EUROS)	DONT PORTEFEUILLE BANCAIRE				DONT PORTE- FEUILLE DE NÉGOCIATION (HORS DÉRIVÉS)	TOTAL ACTIVITÉ BANQUE BRUT DE COUVER- TURES	COUVER- TURES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	TOTAL ACTIVITÉ BANQUE NET DE COUVER- TURES
	ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	ACTIFS FINANCIERS DISPO- NIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE				
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Belgique								
Brésil								
Chine								
Espagne								
Etats Unis								
France		* 787 020		80 438		867 458		867 458
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
Total Exposition	0	787 020	0	80 438	0	867 458	0	867 458

* Intègre à tort sur 2014 764 353 milliers d'euros d'OPCVM monétaires et obligataires qui ne sont pas considérées comme des expositions souveraines.

> Dettes souveraines sur les pays sous surveillance - Activité bancaire

• Variations entre le 31 décembre 2014 retraité et le 31 décembre 2015

VARIATION DES EXPOSITIONS BRUTES DE COUVERTURE (en milliers d'euros)	SOLDE AU 31/12/2014 RETRAITÉ	VARIATION DE JUSTE VALEUR	RECYCLAGE DES RÉSERVES AFS	CRÉANCES RATTACHÉES	TOMBÉES D'ÉCHÉANCE	CESSIONS NETTES DE REPRISES DE PROVISIONS	ACQUI- SIONS	SOLDE AU 31/12/2015
France	22 667	-76			-179			22 413
Actifs financiers disponibles à la vente	22 667	-76	0	0	-179	0	0	22 413
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
France	80 438			-2	-555		116	79 997
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	80 438	0	0	-2	-555	0	116	79 997
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	103 105	-76	0	-2	-734	0	116	102 410

• Variations entre le 1er janvier 2014 retraité et le 31 décembre 2014 retraité

VARIATION DES EXPOSITIONS BRUTES DE COUVERTURE (en milliers d'euros)	SOLDE AU 01/01/2014 RETRAITÉ	VARIATION DE JUSTE VALEUR	RECYCLAGE DES RÉSERVES AFS	CRÉANCES RATTACHÉES	TOMBÉES D'ÉCHÉANCE	CESSIONS NETTES DE REPRISES DE PROVISIONS	ACQUISITIONS	SOLDE AU 31/12/2014 RETRAITÉ
France	447 966	10 839	-2 386	-313	-58 000	-1 141 840	1 530 754	* 787 020
Actifs financiers disponibles à la vente	447 966	10 839	-2 386	-313	-58 000	-1 141 840	1 530 754	787 020
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
France	80 872			20	-562		108	80 438
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	80 872	0	0	20	-562	0	108	80 438
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	528 838	10 839	-2 386	-293	-58 562	-1 141 840	1 530 862	867 458

* Intègre à tort sur 2014 764 353 milliers d'euros d'OPCVM monétaires et obligataires qui ne sont pas considérées comme des expositions souveraines.

6.9. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

> Dettes envers les établissements de crédit

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	1 950	8 210
dont comptes ordinaires créditeurs		6 181
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	1 950	8 210
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	70 839	36 033
Comptes et avances à terme	7 573 529	7 594 798
Total	7 644 368	7 630 831
Valeur au bilan	7 646 318	7 639 041

> Dettes envers la clientèle

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Comptes ordinaires créditeurs	2 638 610	2 419 860
Comptes d'épargne à régime spécial	53 620	49 582
Autres dettes envers la clientèle	1 331 313	1 469 680
Valeur au bilan	4 023 543	3 939 122

6.10. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Dettes représentées par un titre		
Titres de créances négociables :	101 461	44 662
Valeur au bilan	101 461	44 662
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	33 223	33 225
Valeur au bilan	33 223	33 225

6.11. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Impôts courants	12 680	7 323
Impôts différés	39 769	40 276
Total Actifs d'impôts courants et différés	52 449	47 599
Impôts courants	814	0
Impôts différés	25	103
Total Passifs d'impôts courants et différés	839	103

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015		31/12/2014 RETRAITÉ	
	IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF
Décalages temporaires comptables-fiscaux	48 531	4 792	45 940	4 188
Charges à payer non déductibles	975		513	
Provisions pour risques et charges non déductibles	43 198		43 023	
Autres différences temporaires	4 358	4 792	2 404	4 188
Impôts différés sur réserves latentes	1 903	2 357	1 744	2 036
Actifs disponibles à la vente	260	1 508	101	1 828
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Ecart actuariels	1 643	849	1 643	208
Impôts différés sur résultat	42 438	45 980	22 967	24 253
Total Impôts différés	92 872	53 129	70 651	30 477

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.12. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

> Comptes de régularisation et actifs divers

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Autres actifs	174 487	95 871
Débiteurs divers ⁽¹⁾	174 459	95 815
Comptes de règlements	28	56
Comptes de régularisation	76 407	100 008
Comptes d'encaissement et de transfert	20 458	42 278
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	53 702	49 879
Charges constatées d'avance	53	60
Autres comptes de régularisation	2 194	7 791
Valeur au bilan	250 894	195 879

(1) Dont 86 030 milliers d'euros au titre du dépôt de garantie MATIF dans le cadre du programme EMIR et 84 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

> Comptes de régularisation et passifs divers

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Autres passifs⁽¹⁾	83 649	86 175
Créditeurs divers	77 241	77 788
Versement restant à effectuer sur titres	6 408	8 387
Comptes de régularisation	103 868	94 332
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	17 129	5 286
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	16	7
Produits constatés d'avance	50 081	53 031
Charges à payer	32 449	29 719
Autres comptes de régularisation	4 193	6 289
Valeur au bilan	187 517	180 507

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.13. IMMEUBLES DE PLACEMENT

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014 RETRAITÉ	AUGMENTATIONS (ACQUISITIONS, REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES)	DIMINUTIONS (CESSIONS ET ÉCHÉANCES)	31/12/2015
Valeur brute	1001	2		1003
Amortissements et dépréciations	-388	-70		-458
Valeur au bilan⁽¹⁾	613	-68	0	545

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

(EN MILLIERS D'EUROS)	01/01/2014 RETRAITÉ	AUGMENTATIONS (ACQUISITIONS, REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES)	DIMINUTIONS (CESSIONS ET ÉCHÉANCES)	31/12/2014 RETRAITÉ
Valeur brute	988	13		1001
Amortissements et dépréciations	-320	-68		-388
Valeur au bilan⁽¹⁾	668	-55	0	613

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert ».

> **Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation**

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1		
Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	545	613
Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3		
Valeur de marché des immeubles de placement non évalués à la juste valeur au bilan	545	613

6.14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ÉCARTS D'ACQUISITION)

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014 RETRAITÉ	AUGMENTATIONS (ACQUISITIONS, REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES)	DIMINUTIONS (CESSIONS ET ÉCHÉANCES)	31/12/2015
Immobilisations corporelles d'exploitation				
Valeur brute	229 435	36 710	-21 875	244 270
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	-144 746	-13 473	4 638	-153 581
Valeur au bilan	84 689	23 237	-17 237	90 689
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	8 722	44	-308	8 458
Amortissements et dépréciations	-7 215	-16	442	-6 789
Valeur au bilan	1 507	28	134	1 669

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

(EN MILLIERS D'EUROS)	01/01/2014 RETRAITÉ	AUGMENTATIONS (ACQUISITIONS, REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES)	DIMINUTIONS (CESSIONS ET ÉCHÉANCES)	31/12/2014 RETRAITÉ
Immobilisations corporelles d'exploitation				
Valeur brute	215 846	50 196	36 607	229 435
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	-143 042	-13 443	-11 739	-144 746
Valeur au bilan	72 804	36 753	24 868	84 689
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	8 793	34	105	8 722
Amortissements et dépréciations	-6 936	-279		-7 215
Valeur au bilan	1 857	-245	105	1 507

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.15. PROVISIONS

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014 RETRAITÉ	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	AUTRES MOUVE- MENTS ⁽⁴⁾	31/12/2015
Risques sur les produits épargne logement ⁽¹⁾	15 309	172				15 482
Risques d'exécution des engagements par signature	12 435	1 814		4 659		9 591
Risques opérationnels ⁽²⁾	10 246	822	1 166	796		9 106
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽³⁾	5 730	4	128		1 862	3 744
Litiges divers	6 005	5 267	392	2 004		8 876
Participations	0					0
Restructurations	0					0
Autres risques	5 498	2 395	2 149	148		5 596
Total	55 223	10 474	3 835	7 607	1 862	52 395

(1) Cette provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan d'épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mises en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Dont 2 438 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 307 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(4) Les autres mouvements concernent le retraitement IAS sur les engagements sociaux.

(EN MILLIERS D'EUROS)	01/01/2014 RETRAITÉ	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	AUTRES MOUVE- MENTS ⁽⁴⁾	31/12/2014 RETRAITÉ
Risques sur les produits épargne logement	9 445	5 864				15 309
Risques d'exécution des engagements par signature	10 746	6 976		5 287		12 435
Risques opérationnels	12 689	605	723	2 325		10 246
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	2 044	129	146		3 703	5 730
Litiges divers	8 424	1 935	668	3 686		6 005
Participations	0					0
Restructurations	0					0
Autres risques	9 169	1 568	4 757	482		5 498
Total	52 517	17 077	6 294	11 780	3 703	55 223

(1) Dont 4 328 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 402 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Les autres mouvements concernent le retraitement IAS sur les engagements sociaux.

> Provision épargne-logement

• Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	877	594
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	489	484
Ancienneté de plus de 10 ans	679	739
Total plans d'épargne-logement	2 045	1 817
Total comptes épargne-logement	299	321
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 344	2 138

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015 et à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014 ;

• Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Plans d'épargne-logement	6	8
Comptes épargne-logement	34	46
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	40	54

• Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	5	4
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2	2
Ancienneté de plus de 10 ans	8	9
Total plans d'épargne-logement	15	15
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	15	15

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014 RETRAITÉ	DOTATIONS	REPRISES	AUTRES MOUVE- MENTS	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	15 309	172			15 481
Comptes épargne-logement					0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	15 309	172	0	0	15 481

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.16. CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

> Composition du capital au 31 décembre 2015

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du

Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure

où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital.

Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947. A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE	NOMBRE DE TITRES AU 01/01/2015	NOMBRE DE TITRES ÉMIS	NOMBRE DE TITRES REM-BOURSÉS	NOMBRE DE TITRES AU 31/12/2015
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	3 889 436	0	0	3 889 436
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 889 436			3 889 436
Parts sociales	173 448 396	24 417 585	9 415 144	188 450 837
Dont 91 Caisses Locales ⁽¹⁾	173 448 320	24 417 585	9 415 144	188 450 761
Dont 18 administrateurs de la CR ⁽²⁾	72			72
Dont Crédit Agricole S.A. ⁽²⁾	4			4
Total	177 337 832	24 417 585	9 415 144	192 340 273

(1) La valeur nominale des titres est de 1,50 euros
(2) La valeur nominale des titres est de 4,00 euros

Le montant total du capital est 298 235 milliers d'euros.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

> Dividendes

• Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 12 033 milliers d'euros en 2015.

> Affectations du résultat et fixation du dividende 2015

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2015 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire du 24 Mars 2016.

La proposition d'affectation du résultat faite à l'Assemblée générale est la suivante :

(EN EUROS)	31/12/2015
Intérêts aux parts sociales	730 093,82
Dividendes de CCA	6 767 618,64
Réserves légales	55 541 894,42
Autres réserves	18 513 964,81
Report à nouveau	0,00
Report à nouveau suite changement de méthode	0,00
Résultat	81 553 571,69

ANNÉE DE RATTACHEMENT DU DIVIDENDE	Par CCI	PAR CCA	PAR PART SOCIALE
	MONTANT NET	MONTANT NET	MONTANT NET
2012	N/A	1,81	0,039
2013	N/A	1,84	0,027
2014	N/A	1,87	0,024
Prévu 2015	N/A	1,74	0,023

6.17. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015					
	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS À ≤ 1AN	> 1AN À ≤ 5 ANS	> 5 ANS	INDÉTER- MINÉE	TOTAL
Caisse, banques centrales	54 796					54 796
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	17 449	51	844	2 936		21 280
Instruments dérivés de couverture	415	3	1 972	3 167		5 557
Actifs financiers disponibles à la vente	8 175		25 290	7 985	1 327 881	1 369 331
Prêts et créances sur les établissements de crédit	82 720	105 075	10 826	357 040		555 661
Prêts et créances sur la clientèle	625 829	1 140 738	3 943 995	5 675 278	3 732	11 389 572
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					33 305	33 305
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 263	3 645	139 924	156 798		302 630
Total Actifs financiers par échéance	791 647	1 249 512	4 122 851	6 203 204	1 364 918	13 732 132
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	653	51	770	2 956		4 430
Instruments dérivés de couverture	981	3 138	46 632	70 822		121 573
Dettes envers les établissements de crédit	1 383 723	2 566 263	2 044 483	1 651 849		7 646 318
Dettes envers la clientèle	3 076 283	198 069	737 500	11 691		4 023 543
Dettes représentées par un titre	5 143	4 100	92 218			101 461
Dettes subordonnées	723	10 000	22 500			33 223
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					-8 859	-8 859
Total Passifs financiers par échéance	4 467 506	2 781 621	2 944 103	1 737 318	-8 859	11 921 689

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014 RETRAITÉ					
	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS À ≤ 1AN	> 1AN À ≤ 5 ANS	> 5 ANS	INDÉTER- MINÉE	TOTAL
Caisse, banques centrales	55 044					55 044
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 408	308	35 820	2 126		39 662
Instruments dérivés de couverture		512	3 028	201		3 741
Actifs financiers disponibles à la vente	330	4 994	19 848	36 519	1 444 582	1 506 273
Prêts et créances sur les établissements de crédit	75 693	13 811	13 433	355 897		458 834
Prêts et créances sur la clientèle	711 938	1 078 587	3 743 422	5 513 720	3 732	11 051 399
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					39 413	39 413
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 727	2 967	105 468	195 137		313 299
Total Actifs financiers par échéance	854 140	1 101 179	3 921 019	6 103 600	1 487 727	13 467 665
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	795		808	2 147		3 750
Instruments dérivés de couverture		1 357	27 579	36 344		65 280
Dettes envers les établissements de crédit	1 312 756	2 249 056	2 684 660	1 392 569		7 639 041
Dettes envers la clientèle	2 704 571	324 287	874 301	35 963		3 939 122
Dettes représentées par un titre	11 753	19 735	12 374	800		44 662
Dettes subordonnées	725		32 500			33 225
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					-11 906	-11 906
Total Passifs financiers par échéance	4 030 600	2 594 435	3 632 222	1 467 823	-11 906	11 713 174

7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

7.1. DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Salaires et traitements ⁽¹⁾⁽²⁾	66 747	66 252
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	7 669	7 420
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	2 036	2 115
Autres charges sociales	24 134	23 114
Intéressement et participation	11 931	12 745
Impôts et taxes sur rémunération	13 919	13 932
Transfert de charges	-1 822	-1 849
Total Charges de personnel	124 614	123 729

(1) dont indemnités liées à la retraite pour 885 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 909 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

(2) dont médailles du travail pour 100 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 119 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

7.2. EFFECTIF FIN DE PÉRIODE

EFFECTIFS	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
France	1 958	1 923
Etranger		
Total	1 958	1 923

7.3. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique

ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire étant celui de la MSA et d'Agrica, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ces comptes d'engagement « retraite » mais enregistre en « frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

7.4. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

(EN MILLIERS D'EUROS)	TOUTES ZONES	TOUTES ZONES
	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Variation dette actuarielle		
Dette actuarielle au 31/12/N-1	33 385	29 359
Ecart de change	0	0
Coût des services rendus sur l'exercice	2 008	1 715
Coût financier	482	844
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	-300	0
Variation de périmètre	-188	25
Prestations versées (obligatoire)	-2 886	-2 735
Taxes, charges administratives et primes	0	0
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques	-515	627
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	-734	3 550
Dette actuarielle au 31/12/N	31 252	33 385

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Détail de la charge comptabilisée au résultat		
Coût des services	1 708	1 715
Charge / produit d'intérêt net	56	-10
Impact en compte de résultat au 31/12/N	1 764	1 705

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables		
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	10 194	5 773
Ecart de change	0	0
Gains / (pertes) actuariels sur l'actif	-227	244
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	-515	627
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	-734	3 550
Ajustement de la limitation d'actifs	0	0
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	8 718	10 194

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Variation de juste valeur des actifs		
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	29 072	28 844
Ecart de change	0	0
Intérêt sur l'actif (produit)	426	854
Gains / (pertes) actuariels	227	-244
Cotisations payées par l'employeur	2177	2 328
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-188	25
Taxes, charges administratives et primes	-2 886	0
Prestations payées par le fonds		-2 735
Juste valeur des actifs au 31/12/N	28 828	29 072

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Position nette		
Dette actuarielle fin de période	31 252	33 385
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	-28 828	-29 072
Position nette (passif) / actif fin de période	2 424	4 313
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus		
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/N-1		4 313

> Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles :

- Prédica : pour les indemnités de fin de carrière, les engagements de retraite

- Axa : contrat tiers sur engagement de retraite
- Fomugei : pour les engagements de retraite des présidents de Caisse Régionale
- Adicam : pour le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

> Rendement des actifs des régimes

RENDEMENT DES ACTIFS DE REGIME SUR 2015			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
2,10 %	1,74 %	1,45 %	3,40 %

> Hypothèses actuarielles utilisées

TAUX D'ACTUALISATION SUR 2015			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
2,05 %	1,04 %	2,05 %	0,25 %

Au 31 décembre 2015, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de :
 - 5,32 % pour les indemnités de fin de carrière;
 - 0,90 % pour la retraite des présidents ;
 - 3,14 % pour la retraite des cadres dirigeants ;
 - 0,05 % pour le contrat tiers sur engagement de retraite ;
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de :
 - 5,84 % pour les indemnités de fin de carrière;

- 0,09 % pour la retraite des présidents ;
- 3,34 % pour la retraite des cadres dirigeants ;
- 0,03 % pour le contrat tiers sur engagement de retraite ;

7.5. AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

Il s'agit des autres avantages à long terme tels que les médailles du travail. Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, la provision s'élève à 1 306 milliers d'euros.

7.6. RÉMUNÉRATIONS DE DIRIGEANTS

Le montant des indemnités et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2015 est de 690 471 euros bruts (CSG-CRDS inclus).

Le montant des avances et crédits accordés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux s'élève au 31/12/2015 à 4 653 075 euros.

8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

> Engagements donnés et reçus

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 384 605	1 356 658
- Engagements en faveur des établissements de crédit	80 407	24 359
- Engagements en faveur de la clientèle	1 304 198	1 332 299
Ouverture de crédits confirmés	827 964	920 688
- Ouverture de crédits documentaires	5 683	5 917
- Autres ouvertures de crédits confirmés	822 281	914 771
Autres engagements en faveur de la clientèle	476 234	411 611
Engagements de garantie	980 388	965 872
- Engagements d'ordre des établissements de crédit	706 850	706 862
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties ⁽¹⁾	706 850	706 862
- Engagements d'ordre de la clientèle	273 538	259 010
Cautions immobilières	33 738	25 828
Autres garanties d'ordre de la clientèle	239 800	233 182
Engagements reçus		
Engagements de financement	87 907	100 000
- Engagements reçus des établissements de crédit	87 907	100 000
- Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 591 937	3 409 980
- Engagements reçus des établissements de crédit	943 927	759 625
- Engagements reçus de la clientèle	2 648 010	2 650 355
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	423 927	435 916
Autres garanties reçues	2 224 083	2 214 439

(1) Dont 272 093 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 434 757 milliers d'euros.

> Instruments financiers remis et reçus en garantie

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014 RETRAITÉ
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)⁽¹⁾		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	3 629 309	3 640 050
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	86 030	4 860
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	3 715 339	3 644 910
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

(1) Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, l'entité a versé un dépôt de 92 103 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 146 586 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

> Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2015, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a apporté 3 629 309 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 640 050 milliers d'euros en 2014. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a apporté :

- 2 156 678 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 181 427 milliers d'euros en 2014 ;
- 0 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Économie Française), comme en 2014 ;
- 342 492 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 399 898 milliers d'euros en 2014 ;
- 1 130 139 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 058 725 milliers d'euros en 2014.

> Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des

cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

À l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 108 142 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 113 376 milliers d'euros au 31 décembre 2014 les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

> Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

> Reclassements effectués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas opéré en 2015 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1. JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

> Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(EN MILLIERS D'EUROS)	JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015	PRIX CÔTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES NIVEAU 1	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES NIVEAU 2	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES NIVEAU 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan				
Prêts et Créances	12 165 272	0	12 165 272	0
Créances sur les établissements de crédit	551 804	0	551 804	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	72 792		72 792	
Comptes et prêts à terme	444 658		444 658	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	34 354		34 354	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	11 613 468	0	11 613 468	0
Créances commerciales	33 272		33 272	
Autres concours à la clientèle	11 492 639		11 492 639	
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	925		925	
Titres non cotés sur un marché actif	3 694		3 694	
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	31 546		31 546	
Comptes ordinaires débiteurs	51 392		51 392	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	335 858	335 858	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	89 038	89 038		
Obligations et autres titres à revenu fixe	246 820	246 820		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	12 501 130	335 858	12 165 272	0

(EN MILLIERS D'EUROS)	JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014	PRIX CÔTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES NIVEAU 1	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES NIVEAU 2	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES NIVEAU 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan				
Prêts et Créances	11 510 263	0	11 510 263	0
Créances sur les établissements de crédit	458 833	0	458 833	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	17 356		17 356	
Comptes et prêts à terme	407 122		407 122	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	34 355		34 355	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	11 051 430	0	11 051 430	0
Créances commerciales	38 933		38 933	
Autres concours à la clientèle	10 905 339		10 905 339	
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	203		203	
Titres non cotés sur un marché actif	3 790		3 790	
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	31 916		31 916	
Comptes ordinaires débiteurs	71 249		71 249	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	351 620	351 620	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	90 342	90 342		
Obligations et autres titres à revenu fixe	261 278	261 278		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	11 861 883	351 620	11 510 263	0

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au

risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour

lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

> Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(EN MILLIERS D'EUROS)	JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015	PRIX CÔTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES NIVEAU 1	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES NIVEAU 2	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES NIVEAU 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	7 811 151	0	7 811 151	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	70 841		70 841	
Comptes et emprunts à terme	7 740 310		7 740 310	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	3 986 382	0	3 986 382	0
Comptes ordinaires créditeurs	2 638 603		2 638 603	
Comptes d'épargne à régime spécial	53 620		53 620	
Autres dettes envers la clientèle	1 294 159		1 294 159	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	100 972		100 972	
Dettes subordonnées	32 500	32 500		
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	11 931 005	32 500	11 898 505	0

(EN MILLIERS D'EUROS)	JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014	PRIX CÔTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES NIVEAU 1	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES NIVEAU 2	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES NIVEAU 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	7 639 042	0	7 639 042	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	42 295		42 295	
Comptes et emprunts à terme	7 596 747		7 596 747	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	3 939 125	0	3 939 125	0
Comptes ordinaires créditeurs	2 419 863		2 419 863	
Comptes d'épargne à régime spécial	49 582		49 582	
Autres dettes envers la clientèle	1 469 680		1 469 680	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	44 662		44 662	
Dettes subordonnées	34 562	34 562		
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	11 657 391	34 562	11 622 829	0

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) vise à intégrer dans la valorisation

des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

> Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

• Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

(EN MILLIERS D'EUROS)	TOTAL 31/12/2015	PRIX COTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES : NIVEAU 1	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES : NIVEAU 2	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES : NIVEAU 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	21 280	0	21 280	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	21 280		21 280	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	855 028	94 206	760 822	0
Effets publics et valeurs assimilées	22 413	22 320	93	
Obligations et autres titres à revenu fixe	656 745	64 814	591 931	
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	175 870	7 072	168 798	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	5 557		5 557	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	881 865	94 206	787 659	0
Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 514 303 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables).

(EN MILLIERS D'EUROS)	TOTAL 31/12/2014 RETRAITÉ	PRIX COTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES : NIVEAU 1	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES : NIVEAU 2	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES : NIVEAU 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	36 891	33 945	2 946	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	36 891	33 945	2 946	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 771	2 695	76	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 771	2 695	76	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 771	2 695	76	
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 006 595	38 624	967 971	0
Effets publics et valeurs assimilées	22 667	22 574	93	
Obligations et autres titres à revenu fixe	803 377	16 037	787 340	
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	180 551	13	180 538	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	3 741		3 741	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 049 998	75 264	974 734	0
Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 499 678 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif note 1.3 Principes et méthodes comptables).

• **Passifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

(EN MILLIERS D'EUROS)	TOTAL 31/12/2015	PRIX COTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES : NIVEAU 1	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES : NIVEAU 2	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES : NIVEAU 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 430	0	4 430	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	4 430		4 430	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	121 573		121 573	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	126 003	0	126 003	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(EN MILLIERS D'EUROS)	TOTAL 31/12/2014 RETRAITÉ	PRIX COTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES : NIVEAU 1	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES : NIVEAU 2	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES : NIVEAU 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 750	427	3 323	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	3 750	427	3 323	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	65 280		65 280	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	69 030	427	68 603	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

11. IMPACTS DES ÉVOLUTIONS COMPTABLES (IFRIC 21) OU AUTRES ÉVÉNEMENTS

> Compte de résultat

• Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014 RETRAITÉ	IMPACT IFRIC 21	31/12/2014 PUBLIÉ
Intérêts et produits assimilés	453 963		453 963
Intérêts et charges assimilées	236 264		236 264
Commissions (produits)	185 556		185 556
Commissions (charges)	27 825		27 825
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 260		2 260
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	20 313		20 313
Produits des autres activités	2 468		2 468
Charges des autres activités	3 366		3 366
Produit net bancaire	397 105	0	397 105
Charges générales d'exploitation	204 444	21	204 465
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	13 723		13 723
Résultat brut d'exploitation	178 938	-21	178 917
Coût du risque	-28 465		-28 465
Résultat d'exploitation	150 473	-21	150 452
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	20		20
Variations de valeur des écarts d'acquisition			0
Résultat avant impôt	150 493	-21	150 472
Impôts sur les bénéfices	-56 979	12	-56 967
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			0
Résultat net	93 514	-9	93 505
Participations ne donnant pas le contrôle			0
Résultat net - Part du groupe	93 514	-9	93 505

> Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

• Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014 RETRAITÉ ⁽¹⁾	IMPACT IFRIC 21	31/12/2014 PUBLIÉ
Résultat net part du groupe			
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	323		323
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 070		-2 070
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence	-1 747	0	-1 747
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	0		0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	-1 747	0	-1 747
Résultat net part du groupe	93 514	-9	93 505
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe	91 767	-9	91 758
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	91 767	-9	91 758

> Bilan Actif

• Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014 RETRAITÉ	IMPACT IFRIC 21	31/12/2014 PUBLIÉ
Caisse, banques centrales	55 044		55 044
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	39 662		39 662
Instruments dérivés de couverture	3 741		3 741
Actifs financiers disponibles à la vente	1 506 273		1 506 273
Prêts et créances sur les établissements de crédit	458 834		458 834
Prêts et créances sur la clientèle	11 051 399		11 051 399
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	39 413		39 413
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	313 299		313 299
Actifs d'impôts courants et différés	47 599	328	47 927
Comptes de régularisation et actifs divers	195 879		195 879
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéficiaires différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	613		613
Immobilisations corporelles	84 689		84 689
Immobilisations incorporelles	1 507		1 507
Écarts d'acquisition			0
Total de l'actif	13 797 952	328	13 798 280

• Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 1^{er} janvier 2014

(EN MILLIERS D'EUROS)	01/01/2014 RETRAITÉ	IMPACT IFRIC 21	01/01/2014 PUBLIÉ
Caisse, banques centrales	51 033		51 033
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	40 161		40 161
Instruments dérivés de couverture	9 746		9 746
Actifs financiers disponibles à la vente	1 186 190		1 186 190
Prêts et créances sur les établissements de crédit	386 260		386 260
Prêts et créances sur la clientèle	11 130 281		11 130 281
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	15 771		15 771
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	263 583		263 583
Actifs d'impôts courants et différés	43 578	316	43 894
Comptes de régularisation et actifs divers	238 728		238 728
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéficiaires différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	668		668
Immobilisations corporelles	72 804		72 804
Immobilisations incorporelles	1 857		1 857
Ecarts d'acquisition			
Total de l'actif	13 440 660	316	13 440 976

> Bilan Passif

• Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014 RETRAITÉ	IMPACT IFRIC 21	31/12/2014 PUBLIÉ
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 750		3 750
Instruments dérivés de couverture	65 280		65 280
Dettes envers les établissements de crédit	7 639 041		7 639 041
Dettes envers la clientèle	3 939 122		3 939 122
Dettes représentées par un titre	44 662		44 662
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-11 906		-11 906
Passifs d'impôts courants et différés	103		103
Comptes de régularisation et passifs divers	180 507	853	181 360
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	55 223		55 223
Dettes subordonnées	33 225		33 225
Total dettes	11 949 007	853	11 949 860
Capitaux propres	1 848 945	-525	1 848 420
Capitaux propres - part du Groupe	1 848 945	-525	1 848 420
Capital et réserves liées	477 485		477 485
Réserves consolidées	1 266 806	-516	1 266 290
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	11 140		11 140
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			
Résultat de l'exercice	93 514	-9	93 505
Participations ne donnant pas le contrôle			
Total du passif	13 797 952	328	13 798 280

• Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 1^{er} janvier 2014

(EN MILLIERS D'EUROS)	01/01/2014 RETRAITÉ	IMPACT IFRIC 21	01/01/2014 PUBLIÉ
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 834		2 834
Instruments dérivés de couverture	40 273		40 273
Dettes envers les établissements de crédit	7 432 866		7 432 866
Dettes envers la clientèle	3 890 861		3 890 861
Dettes représentées par un titre	58 639		58 639
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-4 126		-4 126
Passifs d'impôts courants et différés	6 755		6 755
Comptes de régularisation et passifs divers	175 961	832	176 793
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	52 517		52 517
Dettes subordonnées	33 229		33 229
Total dettes	11 689 809	832	11 690 641
Capitaux propres	1 750 851	-516	1 750 335
Capitaux propres - part du Groupe	1 750 851	-516	1 750 335
Capital et réserves liées	458 908		458 908
Réserves consolidées	1 180 405	-516	1 179 889
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	12 887		12 887
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			
Résultat de l'exercice	98 651		98 651
Participations ne donnant pas le contrôle			
Total du passif	13 440 660	316	13 440 976

> Tableau des flux de trésorerie

• Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014 RETRAITÉ	IMPACT IFRIC 21	31/12/2014 PUBLIÉ
Résultat avant impôts	150 493	-21	150 472
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	13 722		13 722
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	34 159		34 159
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement	-148		-148
Résultat net des activités de financement	1 839		1 839
Autres mouvements	-3 177	21	-3 156
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	46 395	21	46 416
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	182 590		182 590
Flux liés aux opérations avec la clientèle	92 167		92 167
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-358 100		-358 100
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	42 875		42 875
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence			0
Impôts versés	-68 389		-68 389
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-108 857	0	-108 857
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	88 031	0	88 031
Flux liés aux participations	-6 996		-6 996
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-25 237		-25 237
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-32 233	0	-32 233
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	6 327		6 327
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-1 843		-1 843
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	4 484	0	4 484
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	60 282	0	60 282
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-30 929	0	-30 929
Solde net des comptes de caisse et banques centrales ⁽¹⁾	51 027		51 027
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-81 956		-81 956
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	30 184	0	30 184
Solde net des comptes de caisse et banques centrales ⁽¹⁾	55 043		55 043
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-24 859		-24 859
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	61 113	0	61 113

(1) composé du solde net des postes «Caisses et banques centrales», hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

12. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2015

12.1. EVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DE L'EXERCICE

> Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2015

Le Fonds Commun de Placement Centre Loire, dont la Caisse Régionale détient 99,99% des titres, est consolidé depuis le 30/06/2015. Il est consolidable de plein droit, par intégration globale.

En 2015, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2015, titrisation décrite au niveau de la note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période. Ce Fonds Commun de Titrisation, dont la Caisse Régionale détient 100% des titres est consolidé depuis le 31/12/2015. Il est consolidable de plein droit, par intégration fiscale.

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.

12.2. COMPOSITION DU PÉRIMÈTRE

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, des 91 Caisses Locales qui lui sont affiliées, du Fonds Commun de Placement Centre Loire ainsi que du Fonds Commun de Titrisation Crédit Agricole Habitat 2015.

> Les Caisses Locales

ARGENT S/ SAULDRE
27, avenue Nationale
18410 ARGENT S/ SAULDRE
Mme Barbara DURAND

ARTENAY
22, rue d'Orléans
45410 ARTENAY
M. Vianney BRIAIS

AUBIGNY S/ NERE
13, rue Cambournac
18700 AUBIGNY S/ NERE
M. Marc GOURDOU

BAUGY
14, rue Saint Martin
18800 BAUGY
M. Jean-François DESRATS

BEAUGENCY
26, place du Martroi
45190 BEAUGENCY
M. Cyril COLAS

BEAUNE LA ROLANDE
12 bis, Mail Est
45340 BEAUNE LA ROLANDE
M. Jérôme TINSEAU

BELLEGARDE
5, rue Demersay
45270 BELLEGARDE
M. Jean-Luc LEPLAT

BOURGES LITTRÉ
18, rue Littré - BP 187
18000 BOURGES
Mme. Maryse PELLETIER

BOURGES MARRONNIERS
1, rue des Hémerettes
18000 BOURGES
M. Luc COMBAUD

BOURGES NORD
38-40, rue de Turly
18000 BOURGES
M. Patrice BELIER

BRIARE - BONNY
8, place de la République
45250 BRIARE
M. Olivier LECHAUVÉ

BRINON S/ BEUVRON
Place du Bourg
58420 BRINON S/ BEUVRON
M. Benoît COINTE

CHÂTEAU CHINON
10 bis, route de Nevers
58120 CHÂTEAU CHINON
M. René BLANCHOT

CHATEAUMEILLANT
11, place Saint Blaise
18370 CHATEAUMEILLANT
M. Jean-Christophe DEBOURGÉS

CHATEAUNEUF - ST BENOIT
10, rue de la Vrillière
45110 CHATEAUNEUF S/ LOIRE
M. Dominique BOUHOURS

CHATEAUNEUF S/ CHER
Grande Rue
18190 CHATEAUNEUF S/ CHER
M. Jean Luc GROSBOT

CHATEAU-RENARD
Place du Château
45220 CHÂTEAU-RENARD
Mme Chantal FRANCOIS

CHATILLON COLIGNY
7, place Montmorency-Luxembourg
45230 CHATILLON COLIGNY
M. François BILLIAU

CHATILLON EN BAZOIS
Rue du Docteur Duret
58110 CHATILLON EN BAZOIS
M Gérard LARUE

CHATILLON S/ LOIRE
1, place des Victoires
45360 CHATILLON S/ LOIRE
M. Daniel LE CARVES

CLAMECY
Avenue de la République
58500 CLAMECY
Mme Marie-Claude MASSON

CLERY ST ANDRÉ
144, rue du Maréchal Foch
45370 CLERY ST ANDRÉ
M. Éric MAINARDI

CORBIGNY
13, avenue Saint Jean
58800 CORBIGNY
M. Jean-Michel MORLE

COSNE S/ LOIRE
15, square Gambon
58200 COSNE S/ LOIRE
M. François THIBAUT

COURTENAY
Place du Mail
45320 COURTENAY
Mme Marie-Pierre PERDEREAU

CULAN
Place du Champ de Foire
18270 CULAN
M. Marc LÉCONTE

DECIZE
17, quai de Loire
58300 DECIZE
M. Maurice CLOIX

DONZY
Boulevard d'Osmond
58220 DONZY
M. Joëlle ROBERT

DUN S/ AURON
1, place Gustave Vinadelle
18130 DUN S/ AURON
M. Jean-Michel BERTAUX

ENTRAINS S/ NOHAIN
Place du Puits de Fer
58410 ENTRAINS S/ NOHAIN
M. Louis GIBOURET

ENTRE LOIRE ET NIEVRE
72, avenue de Paris
58320 POUGUES LES EAUX
M. Jean-Marie BENAS

FAY AUX LOGES
41, rue Abbé Thomas
45450 FAY AUX LOGES
M. Jean Pierre COCU

FERRIERES EN GATINAIS
16, Grande Rue
45210 FERRIERES EN GATINAIS
Mme Isabelle RONDEAU

ORLEANS COLIGNY
128, rue du Faubourg Bannier
45000 ORLEANS
M. Bruno VILLEDIEU

FOURS
7, route de Luzy
58250 FOURS
Mme Françoise PACQUET

GIEN
28, avenue Maréchal Leclerc
45500 GIEN
Mme Claudie GIRARD

GRACAY
Rue Félix Pyat
18310 GRACAY
M. Patrick BEDU

HENRICHEMONT
Place Henri IV
18250 HENRICHEMONT
M. Didier CHOPINEAU

JARGEAU - TIGY
2, boulevard du Saumon
45150 JARGEAU
M. Rémi BARON

LA CHARITE S/ LOIRE
Place du Général de Gaulle
58400 LA CHARITE S/ LOIRE
M. Dominique THIBAUT

LA FERTE ST AUBIN
53, avenue Maréchal Leclerc
45240 LA FERTE ST AUBIN
Mme Martine PINGUAT

LA GUERCHE S/ L'AUBOIS
18-20, rue Henri Barbusse
18150 LA GUERCHE S/ L'AUBOIS
M. Didier RENAUD

LA SOURCE - ST CYR
Centre Commercial 2002
45100 ORLEANS
M. Johann LAUTHIER

LE CHATELET EN BERRY
Grande Rue
18170 LE CHATELET EN BERRY
Mme Marie-Christine DESBOIS

LÉRÉ
Grande Rue
18240 LERE
Mme Brigitte BLIN

LES AIX D'ANGILLON
Rue de la Liberté
18220 LES AIX D'ANGILLON
Mme Christine PARAGEAU

LEVET
Avenue Nationale
18340 LEVET
M. Marc MABIRE

LIGNIERES
Avenue Jean Jaurès
18160 LIGNIERES
M. Alain LOSSIGNOL

LORMES
4, rue du Pont National
58140 LORMES
Mme Eliane VOILLOT

LORRIS
3, rue Guillaume de Lorris
45260 LORRIS
M. Daniel TROUPILLON

LUZY
Place du Champ de Foire
58170 LUZY
M. Didier DAUTELOUP

MEHUN - LURY
6-8, rue Agnès Sorel
18500 MEHUN S/ YEVRE
M. Patrick FOURNIER

MEUNG S/ LOIRE
46-48, rue du Général de Gaulle
45130 MEUNG S/ LOIRE
M. Pierre ALLARD

MONTARGIS
1, place Jules Ferry
45200 MONTARGIS
Mr Alain THOMAS

MONTSAUCHE
Place de l'Ancienne Gare
58230 MONTSAUCHE
M. Bernard LOISON

MOULINS ENGILBERT
4, rue des Fossés
58290 MOULINS ENGILBERT
M. Marie-Claude GUINOT

NERONDES
Grande Rue
18350 NERONDES
M. Daniel GRIMOIN

NEUVILLE AUX BOIS
Allée René Cassin
45170 NEUVILLE AUX BOIS
M. Claude GIRAULT

NEVERS
24, rue des Merciers
58000 NEVERS
M. Aymeric BEHAGHEL

OLIVET
516, rue Marcel Belot
45160 OLIVET
M. Patrice LANSON

ORLEANS CENTRE
23, rue Théophile Chollet
45000 ORLEANS
M. Laurent FESNEAU

ORLEANS ST MARCEAU
98, avenue Dauphine
45100 ORLEANS
Mme Françoise JEROME

OUROUX EN MORVAN
Grande Rue
58230 OUROUX EN MORVAN
Mme Virginie DESBROSSES

OUTARVILLE
3, rue Robine
45480 BAZOCHES LES GALLERANDES
Mme Martine VOGRIN

PATAY-CHARSONVILLE-EPIEDS
13, place Jeanne d'Arc
45310 PATAY
Mme Evelyne CHASSINE

PITHIVIERS
35, Mail Ouest
45300 PITHIVIERS
M. Jean-Jacques HAUTEFEUILLE

POUILLY S/ LOIRE
Place de la République
58150 POUILLY S/ LOIRE
M. Christophe BONNARD

PREMERY
Place du Champ de Foire
58700 PREMERY
M. Christian GOBET

PREVERANGES
Place du Marché
18370 PREVERANGES
M. Éric BRANDON

PUISEAUX- MALESHERBES
2, place de la République
45390 PUISEAUX
M. Pierre PETIOT

SANCERGUES
27 Grande Rue
18140 SANCERGUES
Mme Angeline GUILLON

SANCERRE
3, Place du Puit Saint Jean
18300 SANCERRE
M. Jean-Luc MILLET

SANCOINS
38-40, rue F. Duruisseau
18600 SANCOINS
M. Arnaud BODOLEC

SCEAUX DU GATINAIS
Place de la Mairie
45490 SCEAUX EN GATINAIS
M. Francis BOUGREAU

SOLOGNE NIVERNAISE
Rue Théodore de Banville
58380 LUCENAY LES AIX
M. Jean-Claude METTRO

ST AMAND EN PUISAYE
Route de Cosne
58310 ST AMAND EN PUISAYE
Mme Muriel HUET

ST AMAND MONTROND
25, rue Nationale - BP 63
18200 ST AMAND MONTROND
M. Christophe GENTY

ST BENIN D'AZY
Place du Champ de Foire
58270 ST BENIN D'AZY
M. Christophe CHEVALIER

ST DOULCHARD
3, rue du Commerce
18230 ST DOULCHARD
M. Jean-Michel DAMIEN

ST FLORENT - CHAROST
Square Henri Barbusse
18400 ST FLORENT S/ CHER
M. Damien FERRIER

ST JEAN DE BRAYE - CHECY
30, rue de la Planche de Pierre
45800 ST JEAN DE BRAYE
Mme Françoise FOULATIER

ST JEAN DE LA RUELLE - LA CHAPELLE
86, rue Charles Beauhaire
45140 ST JEAN DE LA RUELLE
M. Guy BEAUDENUIT

ST JEAN LE BLANC
Clos de l'Arche
45650 ST JEAN LE BLANC
M. Eric FABRE

ST MARTIN D'AUXIGNY
Avenue de la République
18110 ST MARTIN D'AUXIGNY
M. Jean-Jacques TEILLIER

ST PIERRE LE MOUTIER
11, rue du 11 novembre
58240 ST PIERRE LE MOUTIER
Mme Solange MEUNIER

ST SAULGE
Rue du Champ de Foire
58330 ST SAULGE
M. Philippe LAVOLLEE

SULLY S/ LOIRE
23, rue du Grand Sully
45600 SULLY S/ LOIRE
M. Patrice CHEDANNE

TANNAY
2, rue Emile Régnauld
58190 TANNAY
M. Philippe LAGUIGNER

VAILLY S/ SAULDRE
Grande Rue
18260 VAILLY S/ SAULDRE
M. Daniel BELLEVILLE

VARZY
Place du Marché
58210 VARZY
M. Gérard DETABLE

VIERZON
17, rue de la République
18100 VIERZON
M. Luc DE MONTENAY

> Le Fonds Commun de Placement Centre Loire

Il est géré par Amundi
90, Boulevard Pasteur - 75015

**> Le Fonds Commun de Titrisation
Crédit Agricole Habitat 2015**

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ayant participé à l'opération de titrisation a consolidé sa quote-part (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

**13. PARTICIPATIONS
NON CONSOLIDÉES**

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015		31/12/2014	
	VALEUR AU BILAN	% DE CAPITAL DÉTENU PAR LE GROUPE	VALEUR AU BILAN	% DE CAPITAL DÉTENU PAR LE GROUPE
Participations dans des établissements de crédit	527 118		512 493	
La Boétie	527 118	2,94	512 493	2,88
Participations dans les entreprises liées	49 175		48 559	
CACL Immobilier	5 573	100,00	5 242	100,00
Centre Loire Expansion	11 304	100,00	10 297	100,00
CACL Investissement	26 133	100,00	26 427	100,00
CACL Promotion	6 165	100,00	6 593	100,00
Autres titres de participation	85 811		77 318	
Sacam Développement	23 986	3,16	22 933	3,16
Sacam International	30 364	3,12	29 128	3,12
Autres titres de participation	31 461		25 257	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	662 104		638 370	

(1) Dont 27 455 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable au 31 décembre 2015 contre 27 323 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture pour la Caisse Régionale Centre Loire.

15. MISE À DISPOSITION DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est à la disposition du public, à l'adresse ci-dessous :
26, rue de la Godde
45800 Saint-Jean-de-Braye

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2015

**Caisse régionale
de Crédit Agricole
Mutuel Centre Loire**

Comptes Consolidés
Exercice clos
le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2015.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

> Estimations comptables

- Votre Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.7 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des

informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par dépréciations sur base individuelle et collective.

- Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3, 3.2, 3.3, 3.4, 4.3, 4.4, 6.2, 6.3, 6.5, 6.7, 9 et 10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre Groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités décrites dans la note 1.3 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction, relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 6.7 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

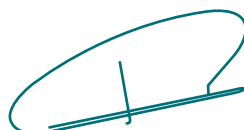
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 18 février 2016

Les Commissaires aux Comptes

ORCOM SCC
Bruno Rouillé



MAZARS
Anne Veaute



Comptes individuels

au 31/12/2015

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire en date du 12 Février 2016 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 24 Mars 2016

Bilan au 31 décembre 2015

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Opérations interbancaires et assimilées		176 649	177 907
Caisse, banques centrales		54 784	55 042
Effets publics et valeurs assimilées	5	100 992	101 612
Créances sur les établissements de crédit	3	20 873	21 253
Opérations internes au Crédit Agricole	3	553 178	437 888
Opérations avec la clientèle	4	11 080 302	11 113 064
Opérations sur titres		1 215 622	1 101 170
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	553 037	303 298
Actions et autres titres à revenu variable	5	662 585	797 872
Valeurs immobilisées		772 154	744 606
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	619 951	597 787
Parts dans les entreprises liées	7	59 299	60 010
Immobilisations incorporelles	7	1 670	1 507
Immobilisations corporelles	7	91 234	85 302
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres		-	-
Comptes de régularisation et actifs divers		269 312	205 267
Autres actifs	8	190 196	103 859
Comptes de régularisation	8	79 116	101 408
Total actif		14 067 217	13 779 902

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Opérations interbancaires et assimilées		1 950	8 210
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	1 950	8 210
Opérations internes au Crédit Agricole	10	7 669 563	7 892 896
Comptes créditeurs de la clientèle	11	4 023 688	3 939 239
Dettes représentées par un titre	12	101 461	44 662
Comptes de régularisation et passifs divers		204 002	188 598
Autres passifs	13	88 955	86 066
Comptes de régularisation	13	115 047	102 532
Provisions et dettes subordonnées		459 529	189 787
Provisions	14-15-16	158 385	156 562
Dettes subordonnées	18	301 144	33 225
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	60 703	43 703
Capitaux propres hors FRBG	19	1 546 321	1 472 807
Capital souscrit		56 119	56 119
Primes d'émission		201 754	201 754
Réserves		1 206 894	1 127 440
Écart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	-
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		81 554	87 494
Total passif		14 067 217	13 779 902

Hors bilan au 31 décembre 2015

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés		2 366 356	2 324 957
Engagements de financement	25	1 384 605	1 356 659
Engagements de garantie	25	980 387	965 871
Engagements sur titres	25	1 364	2 427

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Engagements reçus		3 392 347	3 512 407
Engagements de financement	25	87 907	100 000
Engagements de garantie	25	3 303 076	3 409 980
Engagements sur titres	25	1 364	2 427

Notes concernant le hors bilan (autres informations) :
- opérations sur instruments financiers à terme : note 23

Compte de résultat au 31 décembre 2015

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	29-30	414 090	446 020
Intérêts et charges assimilées	29	-215 812	-233 881
Revenus des titres à revenu variable	30	17 460	16 886
Commissions (produits)	31	190 082	187 072
Commissions (charges)	31	-30 848	-27 825
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	-760	18
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	11 617	5 202
Autres produits d'exploitation bancaire	34	3 172	954
Autres charges d'exploitation bancaire	34	-2 910	-2 875
Produit net bancaire		386 091	391 571
Charges générales d'exploitation	35	-207 944	-204 505
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-13 115	-13 791
Résultat brut d'exploitation		165 032	173 275
Coût du risque	36	-19 765	-19 965
Résultat d'exploitation		145 267	153 310
Résultat net sur actifs immobilisés	37	-82	-13 347
Résultat courant avant impôt		145 185	139 963
Résultat exceptionnel	38		
Impôt sur les bénéfices	39	-46 631	-52 469
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-17 000	
Résultat net de l'exercice		81 554	87 494

NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire, 91 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Son siège social est situé au 8, Allée des Collèges, 18920 Bourges Cedex 9. Son n° d'immatriculation est 398 824 714 RCS Bourges. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est également une société en courtoise d'assurances.

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,70 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,15 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015, soit 0,15 % de son capital, contre 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 27,7 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle confor-

mément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes.

> Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

> Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

> Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 3 décembre 2001, 50 % des

ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

> Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

> Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

> Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

> Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

> Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

> Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

À travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Cette garantie Switch a été mise en œuvre pour la première fois le 30 juin 2015 (voir note 1.3 relative aux événements significatifs de la période).

1.3. EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2015

> Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 4 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en intégralité en date du 1^{er} décembre par imputation sur le dépôt de garantie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre

Loire. Cela s'est traduit, dans les comptes de Crédit Agricole Centre Loire, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 5,1 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 1,9 millions d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du compte de résultat du troisième trimestre.

> Opération de titrisation

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits,

des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a cédé, à l'origine, un portefeuille de crédits habitat pour un montant de 294 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 254 millions d'euros et des titres subordonnés pour 41,3 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

NOTE 2 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont établis dans le respect des principes comptables

applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole. Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants.

RÈGLEMENTS	DATE DE PUBLICATION PAR L'ÉTAT FRANÇAIS	DATE DE 1 ^{ÈRE} APPLICATION : EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU	APPLICABLE DANS CENTRE LOIRE
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie	4 octobre 2012 n°2012-04	1 ^{er} janvier 2015 (modifiée par le règlement ANC n°2013-02)	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des terrains et carrières et des redevances de forage	2 octobre 2014 n°2014-05	1 ^{er} janvier 2015 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif immobilier	2 octobre 2014 n°2014-06	1 ^{er} janvier 2015 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire	26 novembre 2014 n°2014-07	1 ^{er} janvier 2015	Oui
Règlement ANC relatif aux comptes des comités d'entreprises des comités centraux d'entreprises et des comités interentreprises relevant de l'article L 2325-45 du code du travail	02 avril 2015 n°2015-01	1 ^{er} janvier 2015	Non
Règlement ANC relatif aux documents comptables des comités d'entreprises des comités centraux d'entreprises et des comités interentreprises relevant de l'article L 2325-46 du code du travail	02 avril 2015 N°2015-02	1 ^{er} janvier 2015	Non
Règlement ANC relatif aux comptes annuels établis par les organismes paritaires collecteurs de la formation	07 mai 2015 n°2015-03	1 ^{er} janvier 2015	Non
Règlement ANC relatif aux comptes annuels des organismes de logement social • Chapitre 4 - Les opérations de fusion et opérations assimilées • Chapitres 1 à 3 et chapitres 5 à 7	04 juin 2015 n°2015-04	1 ^{er} janvier 2015 1 ^{er} janvier 2016 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2015	Non

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur la période.

2.1. CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable

du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

> Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de

crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'élève à 72 895 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 67 298 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 1 398 milliers d'euros.

> Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- une créance présente un retard de plus de 180 jours concernant les crédits habitat et les crédits aux collectivités publiques et 90 jours concernant les autres créances ou lorsqu'un compte présente un débit non autorisé de plus de 90 jours sur tous les marchés,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

• Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

• Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

> Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire

par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

> Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

> Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois (provision base collective : 43 949 milliers d'euros, provision sectorielle : 58 719 milliers d'euros). Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement. Les secteurs couverts sont la filière LBO, professionnels de l'immobilier, secteur industriel-automobile, BTP, boulangerie, hôtel-bar-restaurant, forbearance, céréales et agriculture.

> Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2. PORTEFEUILLE TITRES

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC

2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

> Titres de transaction

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie au 31 décembre 2015.

> Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

• Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

• Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date

d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

> Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

> Titres de l'activité de portefeuille

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie au 31 décembre 2015.

> Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

> Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole Centre utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

> Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement -livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

> Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention

et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance

- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas opéré, en 2015, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.3 IMMOBILISATIONS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composant	Durée d'amortissement
Gros œuvre	25 à 40 ans
Agencement Second œuvre	8 à 12 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Autres agencements	8 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 12 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur

la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6. PROVISIONS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Épargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

> Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit

Agricole Centre Loire constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose d'un FRBG de 60 703 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

2.8. OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET CONDITIONNELS

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise les instruments financiers à terme ou conditionnels essentiellement à des fins de couverture.

> Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

> Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07)

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

> Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Crédit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. À ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire. Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.9. OPÉRATIONS EN DEVICES

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payés sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'établit à 21 milliers d'euros.

2.11. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change.

De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 25 et 26.

2.12. PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord 18 juin 2013. La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

2.13. AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les engagements de retraites et avantages similaires souscrits par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont précisés en note 16

> Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.14. SOUSCRIPTION D' ACTIONS PROPOSÉES AUX SALARIÉS DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Souscriptions d'actions dans le cadre du plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.15. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas comptabilisé de charge ou de produit exceptionnel sur l'exercice.

2.16. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
- à vue	16 484				16 484		16 484	9 017
- à terme	2 441				2 441		2 441	10 288
Valeurs reçues en pension					0		0	0
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés				1 948	1 948		1 948	1 948
Total	18 925	0	0	1 948	20 873	0	20 873	21 253
Dépréciations								
Valeur nette au bilan							20 873	21 253
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	74 698				74 698	2	74 700	43 446
Comptes et avances à terme	4 841	105 572	11 376	320 428	442 217	3 856	446 073	362 035
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés				32 400	32 400	6	32 406	32 407
Total	79 539	105 572	11 376	352 828	549 315	3 864	553 178	437 888
Dépréciations								
Valeur nette au bilan							553 178	437 888
Total							574 052	459 141

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 34 354 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 66 941 milliers d'euros.

Les créances sur établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

4.1. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ 1AN	> 1AN ≤ 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL EN PRINCIPAL	CRÉANCES RATTA- CHÉES	TOTAL	TOTAL
Créances commerciales	31 763	1 509	0	0	33 272	184	33 456	41 627
Autres concours à la clientèle	585 257	1 154 183	3 918 203	5 521 667	11 179 310	57 600	11 236 910	11 222 711
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	53 515				53 515	313	53 828	94 282
Dépréciations							-243 893	-245 556
Valeur nette au bilan							11 080 302	11 113 064

> Commentaires

La variation de la ligne « Autres concours à la clientèle » pour 14 200 milliers d'euros s'explique principalement par une augmentation des encours en portefeuille relatifs aux crédits à la conso et aux crédits immobiliers pour un montant net global 16 507 milliers d'euros, compensée par une baisse de 294 milliers d'euros due à la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2015, ainsi que par une diminution de l'encours en portefeuille relatif à la clientèle.

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élevaient à 925 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élevaient à 66 941 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1 932 100 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2015 contre 2 131 590 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2015 s'élève à 72 840 milliers d'euros contre 67 298 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Le montant au 31 décembre 2015 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite dans la note 2 sur les Principes et méthodes comptables.

4.2. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
France (y compris DOM-TOM)	11 214 167	11 245 246
Autres pays de L'U.E.	28 185	32 269
Autres pays d'Europe	8 266	7 515
Amérique du Nord	3 077	2 724
Amérique Centrale et Latine	1 355	1 873
Afrique et Moyen-Orient	6 486	5 490
Asie et Océanie (hors Japon)	4 561	2 850
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	11 266 097	11 297 967
Créances rattachées	58 097	60 651
Dépréciations	-243 893	-245 556
Valeur nette au bilan	11 080 302	11 113 064

4.3. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ENCOURS DOUTEUX ET DÉPRÉCIATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015					31/12/2014				
	ENCOURS BRUT	DONT ENCOURS DOUTEUX	DONT ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX	DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	ENCOURS BRUT	DONT ENCOURS DOUTEUX	DONT ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX	DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS
France (y compris DOM-TOM)	11271871	320 810		242 688		11305498	324 146		243 830	
Autres pays de L'U.E.	28527	1 318		1 183		32571	1 717		1 578	
Autres pays d'Europe	8286	23		18		7565	17		17	
Amérique du Nord	3054	2		2		2730	21		17	
Amérique Centrale et Latine	1394	0		0		1891	27			
Afrique et Moyen-Orient	6494	2		2		5506	247		114	
Asie et Océanie (hors Japon)	4568	0		0		2857	0			
Japon										
Non ventilés et organismes internationaux										
Total	11324 194	322 155	0	243 893	0	11 358 618	326 175	0	245 556	0

4.4 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015					31/12/2014				
	ENCOURS BRUT	DONT ENCOURS DOUTEUX	DONT ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX	DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	ENCOURS BRUT	DONT ENCOURS DOUTEUX	DONT ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX	DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS
Particuliers	6 114 130	141 594	75 510	96 488	54 166	6 022 744	140 702	70 300	93 604	52 187
Agriculteurs	1 362 032	31 360	20 883	26 517	18 401	1 352 411	29 281	21 516	24 612	19 008
Autres professionnels	1 236 672	69 018	45 824	55 256	39 266	1 241 475	69 695	46 656	56 403	40 046
Clientèle financière	187 787	6 173	4 817	5 228	4 411	174 290	7 066	4 800	5 857	4 569
Entreprises	1 460 941	73 549	52 517	59 977	44 151	1 488 258	78 957	51 743	64 687	43 684
Collectivités publiques	902 190					1 040 897				
Autres agents économiques	60 442	461	387	427	371	38 543	474	387	393	373
Total	11 324 194	322 155	199 938	243 893	160 766	11 358 618	326 175	195 402	245 556	159 867

NOTE 5 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015					31/12/2014
	TRANSAC-TION	PLACEMENT	TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	INVESTISSE-MENT	TOTAL	TOTAL
Effets publics et valeurs assimilées :				100 330	100 330	100 949
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées				662	662	664
Dépréciations					0	
Valeur nette au bilan	0	0	0	100 992	100 992	101 612
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾ :						
Émis par organismes publics				108 778	108 778	109 494
Autres émetteurs		34 961		405 220	440 181	189 347
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées		232		3 954	4 186	4 499
Dépréciations		- 108			- 108	- 41
Valeur nette au bilan	0	35 085	0	517 952	553 037	303 298
Actions et autres titres à revenu variable		664 608			664 608	798 341
Créances rattachées					0	0
Dépréciations		- 2 023			- 2 023	- 469
Valeur nette au bilan	0	662 585	0	0	662 585	797 872
Total	0	697 670	0	618 944	1 316 614	1 202 782
Valeurs estimatives	0	727 809	0	648 728	1 376 537	1 278 419

(1) Dont 25 641 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2015 et 29 093 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

> Commentaires

L'augmentation du poste « Obligations et autres titres à revenu fixe » classés en titres d'investissement s'explique par la souscription d'obligations senior et de titres subordonnés pour un montant de 295 300 milliers d'euros dans le cadre de la participation de l'établissement à l'opération de titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07, s'est élevé à 1 070 milliers d'euros. Les moins-values dégagées à cette occasion s'élèvent à 29 milliers d'euros.

> Valeurs estimatives

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 30 370 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 40 988 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 34 401 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 39 811 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

5.1. TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (HORS EFFETS PUBLICS) : VENTILATION PAR GRANDES CATÉGORIES DE CONTREPARTIE

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Administration et banques centrales (y compris États) ⁽¹⁾	108 778	109 494
Établissement de crédit	99 090	135 780
Clientèle financière	989 270	841 832
Collectivités locales	-	-
Entreprises, assurances et autres clientèles	16 429	10 075
Divers et non ventilés		
Total en principal	1 213 567	1 097 181
Créances rattachées	4 186	4 499
Dépréciations	- 2 131	- 510
Valeur nette au bilan	1 215 622	1 101 170

5.2. VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015				31/12/2014			
	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable	548 959	100 330	664 608	1 313 897	298 841	100 949	798 341	1 198 130
Dont titres cotés	229 927	100 330	11	330 268	244 784	100 949	11	345 743
Dont titres non cotés	319 031	0	664 597	983 628	54 057	0	798 331	852 388
Créances rattachées	4 186	662	0	4 848	4 499	664	0	5 162
Dépréciations	108	0	2 023	2 131	41	0	469	510
Valeur nette au bilan	553 037	100 992	662 585	1 316 614	303 298	101 612	797 872	1 202 782

> Commentaires

La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français 662 585 milliers d'euros
- dont OPCVM français de capitalisation 647 810 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 58 904 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2015 s'élève à 58 904 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2015 :

(EN MILLIERS D'EUROS)	VALEUR D'INVENTAIRE	VALEUR LIQUIDATIVE
OPCVM monétaires	217 371	217 378
OPCVM obligataires	346 733	368 482
OPCVM actions	11	13
OPCVM autres	98 470	102 153
Total	662 585	688 026

5.3. EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL EN PRINCIPAL	CRÉANCES RATTACHÉES	TOTAL	TOTAL
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	22 397	1 001	109 541	416 019	548 959	4 186	553 145	303 339
Dépréciations					108		108	41
Valeur nette au bilan					548 851	4 186	553 037	303 298
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	0
Valeur Brute	0	0	53 858	46 472	100 330	662	100 992	101 612
Dépréciations					0		0	0
Valeur nette au bilan					100 330	662	100 992	101 612

NOTE 6 - TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2015.

INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL	QUOTE-PART DE CAPITAL DÉTENUE (EN POURCENT- TAGE)	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ ET NON ENCORE REMBOURSÉS	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	PNB OU CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES (À PRÉCISER) DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	RÉSULTATS (BÉNÉFICE OU PERTE DU DERNIER EXERCICE CLOS) ⁽¹⁾	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
			BRUTES	NETTES					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire									
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit									
Participations dans des établissements de crédit			533 059	533 059					
SAS Rue de la Boétie	2 550 739	2,94%	533 059	533 059				484 979	14 277
Autres parts dans les entreprises liées			60 649	46 298	12 990				
SAS Centre Loire Immobilier	5 000	100,00%	9 149	5 000			680	370	
SAS Centre Loire Investissement	30 000	100,00%	30 000	26 133			1137	-361	
SAS Centre Loire Promotion	12 500	100,00%	12 500	6 165	12 590		182	-4 241	
SAS Centre Loire Expansion	9 000	100,00%	9 000	9 000	400			590	
Autres titres de participations			74 168	62 175	11 302				
Carcie	3 000	36,00%	1 080	658			928	-11	
Sodicar	48	25,00%	12	-	400			-218	
Sepal	46	23,33%	42	42			631	146	
Sacam Centre	3 162	20,88%	671	671				-3	
Sepac	11	12,77%	1	1			501	36	
Centre monétique méditerranéen	22	12,50%	2	2			48 652	-	
Safer du Centre	947	10,63%	96	96			7 716	382	
Capital PME	15 000	7,65%	2 500	2 500				-109	
SAS Square Achat	520	7,65%	30	30			444	-40	
Carvest	300	6,18%	25	25			2 135	189	
Sacam Machinisme	3 000	4,33%	131	131				119	4
Sem Vierzon	500	3,70%	19	19			974	-208	
Sep Terre de Bourgogne	139	3,51%	5	5			1 470	77	1
Safer Bourgogne	1 301	3,38%	42	42			21 992	78	
Sacam Pleinchamp	3 680	3,20%	269	190				313	
Sacam Développement	725 471	3,16%	23 059	23 059	10 784			89 207	1 764
Sem Patrimoine d'Orléans	4 000	3,15%	126	122			256	-29	
Sacam International	522 023	3,12%	28 115	18 650				44 172	187
Saem Loire et Nièvre	336	3,00%	10	10			356	6	
CA-Innove	1 363	2,97%	120	32				-288	
Scicam	14 563	2,92%	424	424			3 525	1 850	
SAS Miromesnil	38	2,85%	1	1				-1	
SAS Segur	38	2,85%	1	1				-1	
SAS Delta	2	2,80%	2 229	2 229				-5	
Sacam Fia Net Europe	47 185	2,80%	1 320	13	118			-21 871	
SAS Progica	7 300	2,77%	202	202				-12	
Sacam Participations	62 558	2,77%	2 005	2 005			181	1 851	
Sacam FIRECA	22 510	2,73%	1 220	630				-472	
SAS Sacam Immobilier	139 588	2,65%	3 702	3 702				94	
Orléans Gestion	720	2,50%	37	37			11 550	-170	
Sacam Avenir	145 931	2,29%	3 337	3 337				-25	
Sacam Assurance Caution	8 800	2,22%	202	202				1 971	70
Semdo	768	2,19%	84	84			19 276	11	
Crédit Agricole Titres	15 245	2,12%	624	624			117 470	1 211	
Sirca	7	2,04%	-	-			95 016	50	
SAS Developp	11 362	2,01%	228	222				37	
Caagis	15 000	1,47%	220	205			147 871	-132	
Cariou Holding	70 000	1,43%	1 001	1 001				580	
Cedicam	14 008	1,42%	198	198				689	
C2MS	53 053	1,40%	744	744				4 072	50
Radian	750	1,34%	34	29				36	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse régionale Centre Loire									
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit [ensemble]									
Participations dans des établissements de crédit [ensemble]									
Autres parts dans les entreprises liées [ensemble]									
Autres titres de participations [ensemble]									
Total parts dans les entreprises liées et participations			674 243	647 703	31 777	0			

(1) Attention : L'information « résultat du dernier exercice » concerne l'exercice 2014.

> Valeur estimative des titres de participation

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015		31/12/2014	
	VALEUR AU BILAN	VALEUR ESTIMATIVE	VALEUR AU BILAN	VALEUR ESTIMATIVE
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	60 649		60 649	
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	12 990		12 969	
Créances rattachées	11		21	
Dépréciations	-14 351		-13 629	
Valeur nette au bilan	59 299	61 602	60 010	61 307
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	608 417		589 281	
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	15 127		15 006	
Créances rattachées	154		152	
Dépréciations	-12 588		-13 444	
Sous-total titres de participation	611 110	827 003	590 995	757 753
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	5 177		3 023	
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	3 659		3 764	
Créances rattachées	5		5	
Dépréciations	0		0	
Sous-total autres titres détenus à long terme	8 841	8 852	6 792	6 802
Valeur nette au bilan	619 951	835 855	597 787	764 555
Total des titres de participation	679 250	897 457	657 797	825 862

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

> Immobilisations financières

(EN MILLIERS D'EUROS)	01/01/2015	AUGMENTA- TIONS (ACQUI- SITIONS)	DIMINUTIONS (CESSIONS, ÉCHÉANCE)	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2015
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	60 649	0	0		60 649
Avances consolidables	12 969	8 521	8 500		12 990
Créances rattachées	21	115	125		11
Dépréciations	-13 629	-722	0		-14 351
Valeur nette au bilan	60 010	7 914	8 625	0	59 299
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation	590 995	172 611	152 495		611 111
Valeurs brutes	589 282	140 690	121 554		608 418
Avances consolidables	15 005	29 767	29 645		15 127
Créances rattachées	152	2 692	2 690		154
Dépréciations	-13 444	-538	-1 394		-12 588
Sous-total titres de participation	590 995	172 611	152 495	0	611 111
Autres titres détenus à long terme	6 792	2 222	173		8 841
Valeurs brutes	3 023	2 154			5 177
Avances consolidables	3 764	0	105		3 659
Créances rattachées	5	68	68		5
Dépréciations		0			0
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 792	2 222	173	0	8 841
Valeur nette au bilan	597 787	174 833	152 668	0	619 952
Total	657 797	182 747	161 293	0	679 251

> Immobilisations corporelles et incorporelles

(EN MILLIERS D'EUROS)	01/01/2015	AUGMENTA- TIONS (ACQUI- SITIONS)	DIMINUTIONS (CESSIONS, ÉCHÉANCE)	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2015
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	229 435	36 709	-21 874		244 270
Amortissements et dépréciations	-145 134	-13 542	4 637		-154 039
Immobilisations corporelles hors exploitation	1 001	2			1 003
Valeur nette au bilan	85 302	23 169	-17 237	0	91 234
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	8 722	44	-308		8 458
Amortissements et dépréciations	-7 216	-16	442		-6 789
Valeur nette au bilan	1 507	28	134	0	1 670
Total	86 809	23 197	-17 103	0	92 905

NOTE 8 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Autres actifs⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	32	0
Comptes de stock et emplois divers	0	0
Débiteurs divers ⁽²⁾	190 136	103 803
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	28	56
Valeur nette au bilan	190 196	103 859
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	20 458	42 278
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	21	14
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
Charges constatées d'avance	52	57
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 265	1 362
Autres produits à recevoir	55 131	49 913
Charges à répartir	0	0
Autres comptes de régularisation	2 189	7 786
Valeur nette au bilan	79 116	101 408
Total	269 312	205 267

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 86 030 milliers d'euros au titre du dépôt de garantie MATIF dans le cadre du programme EMIR et 84 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

NOTE 9 - DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(EN MILLIERS D'EUROS)	SOLDE AU 01/01/2015	DOTATIONS	REPRISES ET UTILISATIONS	DÉSACTUALISATION	AUTRES MOUVEMENTS	SOLDE AU 31/12/2015
Sur opérations interbancaires et assimilées	0					0
Sur créances clientèle	245 556	82 547	-81 923	-2 287	0	243 893
Sur opérations sur titres	510	1 678	-57			2 131
Sur valeurs immobilisées	28 297	1 261	-1 836			27 722
Sur autres actifs	5 103	34	-5 013		-1	123
Total	279 466	85 520	-88 829	-2 287	-1	273 869

NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunt :								
- à vue	2				2		2	6 261
- à terme	1 948	0	0	0	1 948		1 948	1 948
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0		0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0		0	0
Valeur nette au bilan	1 950	0	0	0	1 950	0	1 950	8 210
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	87 348				87 348	1 143	88 491	84 307
Comptes et avances à terme	1 306 267	2 550 835	2 061 716	1 658 676	7 577 494	3 578	7 581 072	7 808 589
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0		0	0
Valeur nette au bilan	1 393 615	2 550 835	2 061 716	1 658 676	7 664 842	4 721	7 669 563	7 892 896
Total	1 395 565	2 550 835	2 061 716	1 658 676	7 666 792	4 721	7 671 513	7 901 106

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

11.1. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 638 605				2 638 605	7	2 638 612	2 419 863
Comptes d'épargne à régime spécial :	53 620	0	0	0	53 620		53 620	49 582
- à vue	53 620				53 620	0	53 620	49 582
- à terme	0				0		0	0
Autres dettes envers la clientèle :	346 899	198 211	737 501	11 691	1 294 302	37 154	1 331 456	1 469 793
- à vue	3 099				3 099		3 099	12 554
- à terme	343 800	198 211	737 501	11 691	1 291 203	37 154	1 328 357	1 457 239
Valeurs données en pension livrée					0		0	0
Valeur nette au bilan	3 039 124	198 211	737 501	11 691	3 986 527	37 161	4 023 688	3 939 239

11.2. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Particuliers	2 138 477	2 084 194
Agriculteurs	331 287	319 356
Autres professionnels	246 779	231 945
Clientèle financière	47 551	42 240
Entreprises	1 056 771	1 078 884
Collectivités publiques	6 890	20 914
Autres agents économiques	158 772	123 724
Total en principal	3 986 527	3 901 257
Dettes rattachées	37 161	37 983
Valeur au bilan	4 023 688	3 939 239

NOTE 12 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

> Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse					0		0	
Titres du marché interbancaire					0		0	
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	11 654	4 100	85 218	0	100 972	489	101 461	44 662
Emprunts obligataires					0		0	
Autres dettes représentées par un titre					0		0	
Valeur au bilan	11 654	4 100	85 218	0	100 972	489	101 461	44 662

NOTE 13 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Autres actifs⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	49	9
Comptes de règlement et de négociation	0	0
Créditeurs divers	82 499	77 670
Versements restant à effectuer sur titres	6 407	8 387
Valeur nette au bilan	88 955	86 066
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	17 129	5 286
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	16	7
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	33	0
Produits constatés d'avance	51 470	54 278
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	9 014	6 109
Autres charges à payer	33 192	30 565
Autres comptes de régularisation	4 193	6 289
Valeur nette au bilan	115 047	102 532
Total	204 002	188 598

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 - PROVISIONS

(EN MILLIERS D'EUROS)	SOLDE AU 01/01/2015	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	AUTRES MOUVEMENTS	SOLDE AU 31/12/2015
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	160	0	28	0	0	132
Provisions pour autres engagements sociaux	1 403	4	100			1 307
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	12 436	1 814	0	4 659		9 591
Provisions pour litiges fiscaux ⁽¹⁾	479	2 801	300	15	1	2 966
Provisions pour autres litiges	5 526	2 465	92	1 989		5 910
Provision pour risques pays	0					0
Provisions pour risques de crédit ⁽²⁾	100 970	16 214	0	14 516		102 668
Provisions pour restructurations	0					0
Provisions pour impôts	0					0
Provisions sur participations	0					0
Provisions pour risques opérationnels ⁽³⁾	10 246	822	1 166	796		9 106
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement ⁽⁴⁾	15 309	172	0	0	1	15 482
Autres provisions ⁽⁵⁾	10 033	3 611	2 149	270		11 225
Valeur au bilan	156 562	27 903	3 835	22 245	2	158 385

(1) Provisions couvrant les redressements fiscaux déjà notifiés

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle 2.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 15 ci-après.

(5) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

NOTE 15 - ÉPARGNE LOGEMENT

> Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	877	594
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	489	484
Ancienneté de plus de 10 ans	679	739
Total plans d'épargne-logement	2 045	1 817
Total comptes épargne-logement	299	321
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 344	2 138

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

> Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement	6	8
Comptes épargne-logement	34	46
Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	40	54

> Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	5	4
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2	2
Ancienneté de plus de 10 ans	8	9
Total plans d'épargne-logement	15	15
Total comptes épargne-logement		
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15	15

(EN MILLIERS D'EUROS)	01/01/2015	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	15 309	172		15 481
Comptes épargne-logement	0			0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 309	172	0	15 481

NOTE 16 - ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation 2013-02 du 07 novembre 2013, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014, reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

> Variations de la dette actuarielle

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Dette actuarielle au 31/12/N-1	33 385	29 359
Coût des services rendus sur l'exercice	2 008	1 715
Coût financier	482	844
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	-300	0
Variation de périmètre	-188	25
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-2 886	-2 735
(Gains) / pertes actuariels	1249	4177
Dette actuarielle au 31/12/N	31 252	33 385

> Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Coût des services rendus	2 008	1 715
Coût financier	482	844
Rendement attendu des actifs	-426	-854
Coût des services passés	-300	0
(Gains) / pertes actuariels net	385	596
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	0	0
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	0	0
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 149	2 301

> Variations de juste valeur des actifs des régimes

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	29 072	28 844
Rendement attendu des actifs	426	854
Gains / (pertes) actuariels	227	-244
Cotisations payées par l'employeur	2 177	2 328
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-188	25
Indemnités de cessation d'activité	-2 886	0
Prestations payées par le fonds	0	-2735
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N	28 828	29 072

> Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles :

- Prédica : pour les indemnités de fin de carrière, les engagements de retraite.
- Axa : contrat tiers sur engagement de retraite.
- Fomugei : pour les engagements de retraite des présidents de Caisse Régionale.
- Adicam : pour le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

> Variations de la provision

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Dettes actuarielles au 31/12/N	31252	33385
Impact de la limitation d'actifs	0	0
(Gains) et pertes actuariels restant à étaler	2291	4153
Juste valeur des actifs fin de période	-28828	-29072
Position nette (passif) / actifs au 31/12/N	133	160

> Rendement des actifs des régimes

RENDEMENT DES ACTIFS DE REGIME SUR 2015			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
2,10 %	1,74 %	1,45 %	3,40 %

> Hypothèses actuarielles utilisées

TAUX D'ACTUALISATION SUR 2015			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
2,05 %	1,04 %	2,05 %	0,25 %

Au 31 décembre 2015, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de :
 - 5,32 % pour les indemnités de fin de carrière ;
 - 0,90 % pour la retraite des présidents ;
 - 3,14 % pour la retraite des cadres dirigeants ;
 - 0,05 % pour le contrat tiers sur engagement de retraite ;

- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de :
 - 5,84 % pour les indemnités de fin de carrière ;
 - 0,09 % pour la retraite des présidents ;
 - 3,34 % pour la retraite des cadres dirigeants ;
 - 0,03 % pour le contrat tiers sur engagement de retraite ;

NOTE 17 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Fonds pour risques bancaires généraux	60 703	43 703
Valeur au bilan	60 703	43 703

NOTE 18 - DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	0	10 000	22 500	0	32 500	723	33 223	33 225
BMTN Subordonnés des Caisses Locales			243 716		243 716	2 610	246 326	
C/C bloqués des Caisses Locales ⁽¹⁾				21 391	21 391	204	21 595	0
Valeur au bilan	0	10 000	266 216	21 391	297 607	3 537	301 144	33 225

(1) La durée résiduelle des comptes courants bloqués des Caisses Locales est positionnée par défaut en > 5 ans.

> Commentaires

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 723 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 725 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Les placements financiers des Caisses Locales auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire s'inscrivent

dans le respect du dispositif de placement des Caisses Locales.

Les Bons à Moyen Terme Négociables subordonnés ont été souscrits pour une durée de 5 ans.

Les comptes courants bloqués sont souscrits par les Caisses Locales en euros pour une durée indéterminée.

NOTE 19 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

> Variation des capitaux propres

(EN MILLIERS D'EUROS)	CAPITAUX PROPRES					
	CAPITAL	RÉSERVE LÉGALE	RÉSERVE STATUTAIRE	PRIMES, AUTRES RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU	RÉSULTAT	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Solde au 31 Décembre 2013	56 119	802 574	32 031	416 444	86 194	1 393 362
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2013					-8 049	-8 049
Variation de capital					0	0
Variation des primes et réserves		58 447		19 482	-77 930	-1
Affectation du résultat social 2013					0	0
Report à nouveau				215	-215	0
Résultat de l'exercice 2014					87 494	87 494
Autres variations					0	0
Solde au 31 Décembre 2014	56 119	861 021	32 031	436 141	87 494	1 472 807
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2014					-8 040	-8 040
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		59 591		19 864	-79 454	0
Affectation du résultat social 2014						0
Report à nouveau						0
Résultat de l'exercice 2015					81 554	81 554
Autres variations						0
Solde au 31 décembre 2015	56 119	920 612	32 031	456 005	81 554	1 546 321

> Résultat par action

Une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Les capitaux propres de la Caisse régionale de Centre Loire sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'Economie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, la communication du résultat par action est inappropriée.

NOTE 20 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres	1 546 321	1 472 807
Fonds pour risques bancaires généraux	60 703	43 703
Dettes subordonnées et titres participatifs	301 144	33 225
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Total des fonds propres	1 908 168	1 549 735

NOTE 21 - TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers

de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Conformément aux règlements ANC n°2010-4 du 7 octobre 2010, il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient conclues à des conditions anormales de marché.

NOTE 22 - OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015		31/12/2014	
	À RECEVOIR	À LIVRER	À RECEVOIR	À LIVRER
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	14 978	14 957	15 673	15 659
Devises	7 622	7 622	8 105	8 105
Euros	7 356	7 335	7 568	7 554
Prêts et emprunts en devises				
Total	14 978	14 957	15 673	15 659

NOTE 23 - OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015			31/12/2014
	OPÉRATIONS DE COUVERTURE	OPÉRATIONS AUTRES QUE DE COUVERTURE	TOTAL	TOTAL
Opérations fermes	2 539 579	260 302	2 799 881	1 919 276
Opérations sur marchés organisés⁽¹⁾	0	0	0	
Opérations de gré à gré⁽¹⁾	2 539 579	260 302	2 799 881	1 919 276
Swaps de taux d'intérêt	2 539 579	260 302	2 799 881	1 919 276
Opérations conditionnelles	0	19 068	19 068	10 934
Opérations de gré à gré	0	19 068	19 068	10 934
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés		1 800	1 800	
Vendus		1 800	1 800	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		7 734	7 734	5 467
Vendus		7 734	7 734	5 467
Total	2 539 579	279 370	2 818 949	1 930 210

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

23.1. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(EN MILLIERS D'EUROS)	TOTAL 31/12/2015			DONT OPERATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ		
	≤ 1AN	DE 1À 5 ANS	> 5 ANS	≤ 1AN	DE 1À 5 ANS	> 5 ANS
Futures	0	0	0			
Options de change	0	0	0			
Options de taux	0	0	0			
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0			
F.R.A.	0	0	0			
Swaps de taux d'intérêt	459 102	1 285 902	1 054 877	459 102	1 285 902	1 054 877
Caps, Floors, Collars	0	0	3 600			3 600
Forward taux	0	0	0			
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0			
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0			
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0			
Sous total	459 102	1 285 902	1 058 477	459 102	1 285 902	1 058 477
Swaps de devises	4 461	11 006	0	4 461	11 006	
Opérations de change à terme	29 935	0	0	29 935		
Sous total	34 396	11 006	0	34 396	11 006	0
Total	493 498	1 296 908	1 058 477	493 498	1 296 908	1 058 477

(EN MILLIERS D'EUROS)	TOTAL 31/12/2014			DONT OPERATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ		
	≤ 1AN	DE 1 À 5 ANS	> 5 ANS	≤ 1AN	DE 1 À 5 ANS	> 5 ANS
Futures	0	0	0			
Options de change	0	0	0			
Options de taux	0	0	0			
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0			
F.R.A.	0	0	0			
Swaps de taux d'intérêt	338 770	1 043 193	537 313	338 770	1 043 193	537 313
Caps, Floors, Collars	0	0	0			
Forward taux	0	0	0			
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0			
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0			
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0			
Sous total	338 770	1 043 193	537 313	338 770	1 043 193	537 313
Swaps de devises	3 731	7 202	0	3 731	7 202	
Opérations de change à terme	31 332	0	0	31 332		
Sous total	35 063	7 202	0	35 063	7 202	0
Total	373 833	1 050 395	537 313	373 833	1 050 395	537 313

23.2. INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015		31/12/2014	
	TOTAL JUSTE VALEUR	ENCOURS NOTIONNEL	TOTAL JUSTE VALEUR	ENCOURS NOTIONNEL
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-116 036	2 799 880	-61 579	1 918 156
Forward taux				
Caps, Floors, Collars		3 600		
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	-116 036	2 803 480	-61 579	1 918 156
Swaps de devises		15 467		10 934
Opérations de change à terme		29 935		31 332
Sous total	0	45 402	0	42 266
Total	-116 036	2 848 882	-61 579	1 960 422

23.3. INFORMATION SUR LES SWAPS

> Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(EN MILLIERS D'EUROS)	POSITION OUVERTE ISOLÉE	MICRO-COUVERTURE	MACRO-COUVERTURE	SWAPS DE TRANSACTION
Contrats d'échange de taux	260 302	399 316	2 140 263	
Contrats assimilés ⁽¹⁾				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC2014-07.

NOTE 24 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de

l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

> Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(EN MILLIERS D'EUROS)	ETABLISSEMENTS FINANCIERS DE L'OCDE	GRUPE CRÉDIT AGRICOLE	AUTRES CONTREPARTIES
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	0	2 671 530	131 951
Opérations sur instruments de taux de change		15 467	
Opérations sur autres instruments		0	

NOTE 25 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 384 605	1 356 659
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	80 407	24 359
. Engagements en faveur de la clientèle	1 304 198	1 332 300
Ouverture de crédits confirmés	827 964	920 688
- Ouverture de crédits documentaires	5 683	5 917
- Autres ouvertures de crédits confirmés	822 281	914 771
Autres engagements en faveur de la clientèle	476 234	411 612
Engagements de garantie	980 387	965 871
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	706 850	706 861
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties ⁽¹⁾	706 850	706 861
. Engagements d'ordre de la clientèle	273 537	259 011
Cautions immobilières	33 737	25 828
Autres garanties d'ordre de la clientèle	239 800	233 183
Engagements sur titres	1364	2427
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner	1364	2 427
Engagements reçus		
Engagements de financement	87 907	100 000
. Engagements reçus d'établissements de crédit	87 907	100 000
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 303 076	3 409 980
. Engagements reçus d'établissements de crédit	942 176	759 625
. Engagements reçus de la clientèle	2 360 900	2 650 355
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	423 927	435 916
Autres garanties reçues	1 936 973	2 214 439
Engagements sur titres	1364	2427
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus	1364	2427

(1) Dont 272 093 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 434 757 milliers d'euros.

NOTE 26 - ACTIFS DONNÉS ET REÇUS EN GARANTIE

> Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2015, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a apporté 3 629 309 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 640 050 milliers d'euros en 2014. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a apporté :

- 2 156 678 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 181 427 milliers d'euros en 2014 ;
- 342 492 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 399 899 milliers d'euros en 2014 ;

- 1 130 139 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 058 726 milliers d'euros en 2014

NOTE 27 - ENGAGEMENTS DONNÉS AUX ENTREPRISES LIÉES

La lettre de garantie donnée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à Crédit Agricole SA s'élève à 1 465 millions d'euros.

NOTE 28 - OPÉRATIONS DE TITRISATION

> Titrisation

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a cédé, à l'origine,

des crédits habitat pour un montant de 294 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 254 millions d'euros et des titres subordonnés pour 41,3 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire donne une garantie sur le capital restant dû des créances en défaut au sens du FCT, qui permet au FCT d'opérer une retenue de garantie sur les flux dus à La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire lorsque ce dernier constate des créances en défaut au sens du FCT sur le portefeuille de La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Dans ce cas, La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire comptabilise une créance sur le FCT, qui donnera lieu à

dépréciation en fonction de l'appréciation par La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire du risque sur les créances titrisées en défaut au sens du FCT (selon la méthodologie de La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire).

Du fait de la constatation de la créance, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est toujours exposée au risque de crédit des créances cédées. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire peut maintenir des provisions filiales/collectives pour toutes les créances, qu'elles soient cédées ou non.

NOTE 29 - PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 774	6 454
Sur opérations internes au Crédit Agricole	30 094	32 827
Sur opérations avec la clientèle	368 136	388 558
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	11 336	18 176
Produit net sur opérations de macro-couverture	0	0
Sur dettes représentées par un titre	0	5
Autres intérêts et produits assimilés	750	0
Intérêts et produits assimilés	414 090	446 020
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 817	6 485
Sur opérations internes au Crédit Agricole	140 702	148 973
Sur opérations avec la clientèle	53 330	52 809
Charge nette sur opérations de macro-couverture	16 425	14 212
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	500	9 779
Sur dettes représentées par un titre	1 038	1 200
Autres intérêts et charges assimilées	0	423
Intérêts et charges assimilées	215 812	233 881
Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés⁽¹⁾	198 278	212 139

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2015 est de 723 milliers d'euros, il était de 725 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 30 - REVENUS DES TITRES

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	17 207	16 618
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	253	268
Opérations diverses sur titres		
Total des revenus des titres à revenus variables	17 460	16 886

NOTE 31 - PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015			31/12/2014		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
Sur opérations avec les établissements de crédit	459	23	436	454	5	449
Sur opérations internes au Crédit Agricole	31 972	19 911	12 061	34 868	17 018	17 850
Sur opérations avec la clientèle	43 756	387	43 369	43 833	250	43 583
Sur opérations sur titres	0	0	0	0	1	-1
Sur opérations de change	99	1	98	101	0	101
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	148	11	137	0	0	0
Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	112 855	9 689	103 166	105 544	9 771	95 773
Provision pour risques sur commissions	793	826	-33	2 271	780	1 491
Total produit net des commissions	190 082	30 848	159 234	187 072	27 825	159 247

(1) Dont prestations d'assurance-vie : 21 479 milliers d'euros.

NOTE 32 - GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	389	296
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-1 149	-278
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociations	-760	18

NOTE 33 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	1 678	469
Reprises de dépréciations	57	310
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-1 621	-159
Plus-values de cession réalisées	13 349	5 468
Moins-values de cession réalisées	111	106
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	13 238	5 362
Solde des opérations sur titres de placement	11 617	5 202
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	11 617	5 202

NOTE 34 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Produits divers	3 172	954
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	3 172	954
Charges diverses	1 335	1 357
Quote part des opérations faites en commun	1 575	1 518
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	2 910	2 875
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	262	-1 921

(1) L'augmentation des produits divers s'explique pour 1 466 milliers d'euros par la comptabilisation d'un complément de prix de cession dans le cadre de la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

NOTE 35 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	66 410	65 918
Charges sociales :	34 224	33 245
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	10 091	10 130
Intéressement et participation	11 931	12 745
Impôts et taxes sur rémunérations	13 919	13 932
Total des charges de personnel	126 484	125 840
Refacturation et transferts de charges de personnel	-1 486	-1 514
Frais de personnel nets	124 998	124 327
Frais administratifs		
Impôts et taxes	9 007	10 939
Services extérieurs et autres frais administratifs	73 939	69 239
Total des charges administratives	82 946	80 178
Refacturation et transferts de charges administratives		
Frais administratifs nets	82 946	80 178
Charges générales d'exploitation	207 944	204 505

> Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé, un montant de 2 856 milliers d'euros a été accordé à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé pour un montant de 2.856 milliers d'euros au 31 décembre 2015 pour les dépenses suivantes :

- Ressources humaines (formations, recrutement, outils de gestions, cabinet de consultant)
- Innovation (smartphones, tablettes)
- Investissement (agences Agora, modernisation et renouvellement des guichets automatiques de banque).

> Effectif moyen

Effectif par catégorie (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	538	520
Non cadres	1 420	1 405
Total	1 958	1 925
Dont : - France	1 958	1 925
- Étranger		
Dont : personnel mis à disposition		

Le montant des indemnités administrateurs et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse Régionale Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2015 est de 690 471 €.

Le montant des avances et crédits accordés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux s'élève au 31/12/2015 à 4 653 075 €.

NOTE 36 - COÛT DU RISQUE

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions et dépréciations	-95 719	-112 592
Dépréciations de créances douteuses	-74 440	-97 835
Autres provisions et dépréciations	-21 279	-14 757
Reprises de provisions et dépréciations	100 357	117 157
Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	72 842	88 511
Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	27 515	28 646
Variation des provisions et dépréciations	4 638	4 565
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾	-5 172	-1 092
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	-24 310	-24 398
Décote sur prêts restructurés	-1 052	-250
Récupérations sur créances amorties	2 506	1 261
Autres pertes	-423	-50
Autres produits	4 048	
Coût du risque	-19 765	-19 965

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 17 499 milliers d'euros

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 6 751 milliers d'euros

(2) Dont 481 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 851 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 17 499 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 37 - RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	1 261	6 027
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 261	6 027
Reprises de dépréciations	1 394	1 031
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 394	1 031
Dotations ou reprise nette aux dépréciations	133	-4 996
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	133	-4 996
Plus-values de cessions réalisées	161	136
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	161	136
Moins-values de cessions réalisées	4	8 507
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	4	8
Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	8 500
Solde des plus et moins-values de cessions	157	-8 371
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	157	-8 371
Solde en perte ou en bénéfice	290	-13 367
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	94	498
Moins-values de cessions	466	478
Solde en perte ou en bénéfice	-372	20
Résultat net sur actifs immobilisés	-82	-13 347

NOTE 38 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas comptabilisé de résultat exceptionnel en 2015.

NOTE 39 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Impôt courant	46 631	52 469
Impôt exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	46 631	52 469

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie, depuis l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole SA. Une convention régit les modalités de réaffectation des économies d'impôts réalisés.

La charge fiscale est de 46 631 milliers d'euros, après prise en compte de l'intégration fiscale (gain de 1 902 milliers d'euros).

NOTE 40 - INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

Le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est celui de la banque de proximité en France.

> Banque de proximité France-Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales (39) et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement

d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

NOTE 41 - AFFECTATION DES RESULTATS

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts aux parts sociales	730	767
Dividendes de CCA	6 768	7 273
Réserves légales	55 542	59 591
Autres réserves	18 514	19 864
Report à nouveau	0	0
Report à nouveau suite changement de méthode	0	0
Résultat	81 554	87 495

NOTE 42 - PUBLICITÉ DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Centre Loire

(EN MILLIERS D'EUROS)	MAZARS	%	ORCOM	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	87	97 %	87	100 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	3	3 %		0 %
Sous-total	90	100 %	87	100 %
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social		0 %		0 %
Technologie de l'information		0 %		0 %
Audit interne		0 %		0 %
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0 %		0 %
Sous-total	0	0 %	0	0 %
Résultat	90	100 %	87	100 %

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

NOTE 43 - MISE A DISPOSITION DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est à la disposition du public, à l'adresse ci-dessous :

26, rue de la Godde
45800 Saint-Jean-de-Braye

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

au 31/12/2015

**Caisse régionale
de Crédit Agricole
Mutuel Centre Loire**

Comptes Annuels
Exercice clos
le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2015.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

> Estimations comptables

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 4.2, 9, 14 et 36 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté

des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions sur base individuelle et collective.

- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (note 2.2 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2015 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 6 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.8 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes 5 et 23 de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

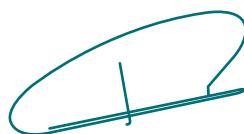
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 18 février 2016

Les Commissaires aux Comptes

ORCOM SCC
Bruno Rouillé



MAZARS
Anne Veaute



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

au 31/12/2015

**Caisse régionale
de Crédit Agricole
Mutuel Centre Loire**

Assemblée générale
d'approbation
des comptes
de l'exercice clos
le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui font l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec Crédit Agricole SA (CASA)

Personne concernée : François THIBAULT

- Participation au dispositif de titrisation de place « Euro Secured Notes Issuer » : le conseil d'administration de la Caisse Régionale du 23 mars 2015 a autorisé la conclusion et l'exécution des contrats cadre, entre la Caisse Régionale, en sa qualité d'apporteur de créances privées et CASA en sa qualité d'emprunteur et d'apporteur d'appel de marge, et CACIB en sa qualité de prêteur et la société de titrisation Euro Secured Notes Issuer

- Programme FCT True Sale : Le conseil d'administration de la Caisse Régionale du 23 mars 2015 a autorisé une opération de titrisation comportant la cession de créances de prêts immobiliers détenues par la Caisse Régionale à un fonds commun de titrisation pour émission de titres seniors et subordonnés à des fins de liquidité, les titres du fonds commun étant entièrement auto souscrits.
- Pacte d'actionnaires C2MS : Le conseil d'administration de la Caisse Régionale du 28 septembre 2015, a autorisé la conclusion d'un pacte d'actionnaire avec la SAS C2MS, dont la société Crédit Agricole SA est également signataire.
- Renouvellement de la convention d'intégration fiscale
Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale du 18 décembre 2015 a autorisé le renouvellement de la convention d'intégration fiscale dans les mêmes termes pour une durée de 5 ans.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Crédit Agricole Corporate Investment Bank (CACIB)

Personne concernée : François THIBAUT

Nature et objet : La Caisse Régionale comme l'ensemble des Caisses a conclu une convention de garantie financière avec CACIB dans le cadre de la création du fonds commun de titrisation AAA.

Cette convention permet à la Caisse de bénéficier d'une augmentation de limite de refinancement court terme au prorata de ses apports.

Modalités : Au 31 décembre 2015, cette convention de garantie n'a pas été activée.

Fédération Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Bourgogne

Personne concernée : Dominique THIBAUT

Nature et objet : La refacturation de frais de fonctionnement par la Fédération régionale de Crédit Agricole Mutuel de Bourgogne à votre Caisse Régionale dans le cadre de ses missions s'élève à 13.459 € TTC, comptabilisés en charge dans le compte de résultat.

Caisses Locales

Personnes concernées :

M. LESPAGNOL (Administrateur de la Caisse Locale de Chatillon Coligny)
M. THIBAUT (Président de la Caisse Locale de la Charité sur Loire)
M. GUILLIEN (Administrateur de la Caisse Locale de Corbigny)
M. THIBAUT (Président de la Caisse Locale de Cosne sur Loire)
Mme. PERDEREAU (Présidente de la Caisse Locale de Courtenay)
M. AUROUSSEAU (Vice-président de la Caisse Locale de Decize)
Mme. ROBERT COMBIER (Présidente de la Caisse Locale de Donzy)
M. PICOT (Vice-président de la Caisse Locale de Dun sur Auron)
Mme RONDEAU (Présidente de la Caisse Locale de Ferrières en Gâtinais)
M. RENAUD (Président de la Caisse Locale de La Guerche sur l'Aubois)
Mme. PARAGEAU (Présidente de la Caisse Locale des Aix d'Angillon)
M. BOTHEREAU (Administrateur de la Caisse Locale de Meung sur Loire)
M. BEHAGEL (Président de la Caisse Locale de Nevers)
M. BODOLEC (Président de la Caisse Locale de Sancoins)
M. BELLEVILLE (Président de la Caisse Locale de Vailly sur Saultre)
M. FESNEAU (Président de la Caisse Locale d'Orléans Centre)
M. COLAS (Président de la Caisse Locale de Beaugency)
Mme MARTIN MIN (Trésorière de la Caisse Locale de Saint Amand Montrond)

Nature, objet et modalités :

Les dépôts des Caisses Locales au 31 décembre 2015 s'élèvent à :

- Bons moyens termes négociables : 60.360.000 €
- Comptes courants ordinaires créditeurs : 3.955.747 €
- Comptes courants bloqués : 5.966.000 €

Les intérêts versés par votre Caisse Régionale aux Caisses Locales au cours de l'exercice s'élèvent à :

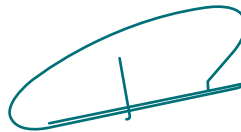
- Pour les bons moyens termes négociables : 1.213.011 €
- Pour les comptes courants ordinaires : 245.591 €
- Pour les comptes courants bloqués : 56.373 €

La facturation par la Caisse Régionale de frais de gestion s'élève à 11 993 € TTC.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 18 février 2016

Les Commissaires aux Comptes

ORCOM SCC
Bruno Rouillé

Handwritten signature of Bruno Rouillé in blue ink, consisting of a large loop and a horizontal line.

MAZARS
Anne Veaute

Handwritten signature of Anne Veaute in blue ink, consisting of a horizontal line with a loop and a vertical stroke.

Résolutions de l'Assemblée Générale mixte de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire

du 24/03/2016

Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

> Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes :

- approuve dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'Administration et les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 décembre 2015 faisant ressortir un bénéfice de 81 553 571,69 euros,

> Quatrième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration de la Caisse régionale, l'Assemblée générale fixe à 1,80 % l'intérêt à verser aux parts sociales de la Caisse Régionale détenues par les Caisses Locales.

L'intérêt sera mis en paiement à compter du 11 avril 2016.

- approuve le montant global s'élevant à 27 566,15 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts, ainsi que le montant s'élevant à 10 475,14 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

> Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve sans réserve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans le rapport du Conseil, faisant ressortir un bénéfice de 107 318 milliers d'euros.

> Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate que le capital social de la Caisse Régionale arrêté au 31 décembre 2015 s'élève à :

- Parts sociales : 10 140 192 parts de nominal 4 euros soit : 40 560 768 €
- Certificats coopératifs d'associés : 3 889 436 CCA de nominal 4 euros soit 15 557 744 €
- Total capital social : 56 118 512 €

L'Assemblée Générale donne quitus entier aux administrateurs pour leur gestion de l'année écoulée.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions aux parts sociales au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

PARTS SOCIALES	NOMBRE DE PARTS	DISTRIBUTION	INTERET GLOBAL
2012	10 140 192	1 054 579,97 €	2,60 % ⁽¹⁾
2013	10 140 192	892 336,90 €	2,20 % ⁽¹⁾
2014	10 140 192	766 598,52 €	1,89 % ⁽¹⁾⁽²⁾

(1) La distribution aux personnes physiques ouvre droit à l'abattement de 40 %. (2) Depuis le 01/01/2013, prélèvement sur acompte de 21 % ou dispense d'acompte selon la fiscalité de la personne. Le taux net a été calculé dans l'hypothèse d'une dispense d'acompte.

> Cinquième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe à 1,74 euros le dividende à servir aux porteurs de certificats coopératifs d'associés.

Ce dividende sera mis en paiement en numéraire à compter à la date fixée par le Conseil.

Rappel des distributions effectuées au cours des trois derniers exercices :

ANNÉE	NOMBRE DE TITRES	DISTRIBUTION	DIVIDENDE GLOBAL
2012	3 889 436	7 039 879,16 €	1,81 € ⁽¹⁾
2013	3 889 436	7 156 562,24 €	1,84 € ⁽¹⁾
2014	3 889 436	7 273 245,32 €	1,87 € ⁽¹⁾⁽²⁾

(1) La distribution aux personnes physiques ouvre droit à l'abattement de 40 %. (2) Depuis le 01/01/2013, prélèvement sur acompte de 21 % ou dispense d'acompte selon la fiscalité de la personne. Le taux net a été calculé dans l'hypothèse d'une dispense d'acompte.

> Sixième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter les excédents comme suit en fonction du taux de rémunération des parts sociales

EN EUROS	TAUX DE 1,80 %
Résultat après impôt sur les Sociétés	81 553 571,69 €
Report à nouveau	0 €
Intérêts aux parts sociales	730 093,82 €
Dividende CCA	6 767 618,64 €
Réserve légale	55 541 894,42 €
Autres Réserves	18 513 964,81 €

> Septième résolution

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire :

- prend acte de la démission de Monsieur Serge AUBAILLY de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant, avec effet du 28 octobre 2015
- et nomme en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Valentin DOLIGE pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018

> Huitième résolution

En application de l'article L 511-39 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce,

prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées, les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote.

> Neuvième résolution

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats de Mesdames Céline MARTIN-MIN, Christine PARAGEAU et Joëlle ROBERT ainsi que Messieurs Cyril COLAS, Serge LESPAGNOL et François THIBAUT arrivent à échéance conformément à l'article 17-2 des statuts et procède à leur renouvellement pour une durée de trois ans, mandats qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Jean Pierre BOTHEREAU a atteint la limite d'âge et ne peut donc pas solliciter le renouvellement de son mandat. Madame Céline MARTIN-MIN ne sollicite pas le renouvellement de son mandat.

Mesdames Corinne DAUBERCIES, Christine PARAGEAU et Joëlle ROBERT, Messieurs Cyril COLAS, Serge LESPAGNOL, Arnaud QUATREHOMME et François THIBAUT ont fait acte de candidature.

> Dixième résolution

(fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2015).

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 373 341,62 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2016

au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse régionale pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

> Onzième résolution

(vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées en 2015 au Directeur général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle de la Caisse).

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées au Directeur général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 1 981 165,80 € au titre de l'exercice 2015.

> Douzième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à effet d'effectuer tous dépôts ou publicités légales ou d'accomplir toutes formalités légales ou administratives.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

> Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de la modification de l'article suivant afin de prévoir la possibilité d'admettre des clients et des associés non coopérateurs comme sociétaires de la Caisse régionale

Article 10 – Admission des sociétaires

Ancienne rédaction

1. La Caisse régionale peut admettre comme sociétaires les personnes physiques ou morales dans les conditions et selon les modalités prévues dans le Code monétaire et financier.

2. Les nouveaux sociétaires doivent être agréés par le Conseil d'administration.

Nouvelle rédaction

1. La Caisse régionale peut admettre comme sociétaires, dans les conditions et selon les modalités prévues dans le code monétaire et financier et les présents statuts, les personnes physiques ou morales mentionnées

à l'article L. 512-22 du code monétaire et financier et les personnes physiques ou morales pour lesquelles elle a effectué l'une des opérations visées à ce même article.

2. La Caisse régionale peut également admettre, conformément aux dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, sur décision du conseil d'administration, des associés non coopérateurs entendant contribuer, notamment par l'apport de capitaux à la réalisation des objectifs de la Caisse régionale, dans les conditions et limites fixées par les présents statuts.

3. Chaque sociétaire ayant la qualité d'associé non coopérateur disposera d'une voix, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Le pourcentage des droits de vote détenus par l'ensemble des associés non coopérateurs ne peut excéder les plafonds visés à l'article 3 bis de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

4. Les nouveaux sociétaires doivent être agréés par le Conseil d'administration.

> Deuxième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

SIÈGE SOCIAL

8, allée des Collèges
18920 Bourges - Cedex 9
Tél. : 02 48 30 18 00
Fax : 02 48 30 18 18

SITE DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

26, rue de la Godde
BP 45806 - 45806 Saint-Jean-de-Braye
Tél. : 02 38 60 20 00
Fax : 02 38 60 20 20

SITE DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

2, route de Paris
58641 Varennes-Vauzelles - Cedex
Tél. : 03 86 71 15 00
Fax : 03 86 71 15 15

SERVICE QUALITÉ CLIENTS

N° vert : 0 800 210 859 (appel gratuit)

RELATIONS INVESTISSEURS

Direction financière

Hervé Bodin - Directeur finances et risques
Tél. : 02 38 60 25 45
E-mail : herve.bodin@ca-centreloire.fr



ca-centreloire.fr



exprimez-vous.ca-centreloire.fr



facebook.com/CreditAgricoleCentreLoire

